

Abbé Joseph DESPOIS

*UN HÉROS*  
*des Temps révolutionnaires*  
*en Savoie*



L'abbé MARIN DUCREY

---

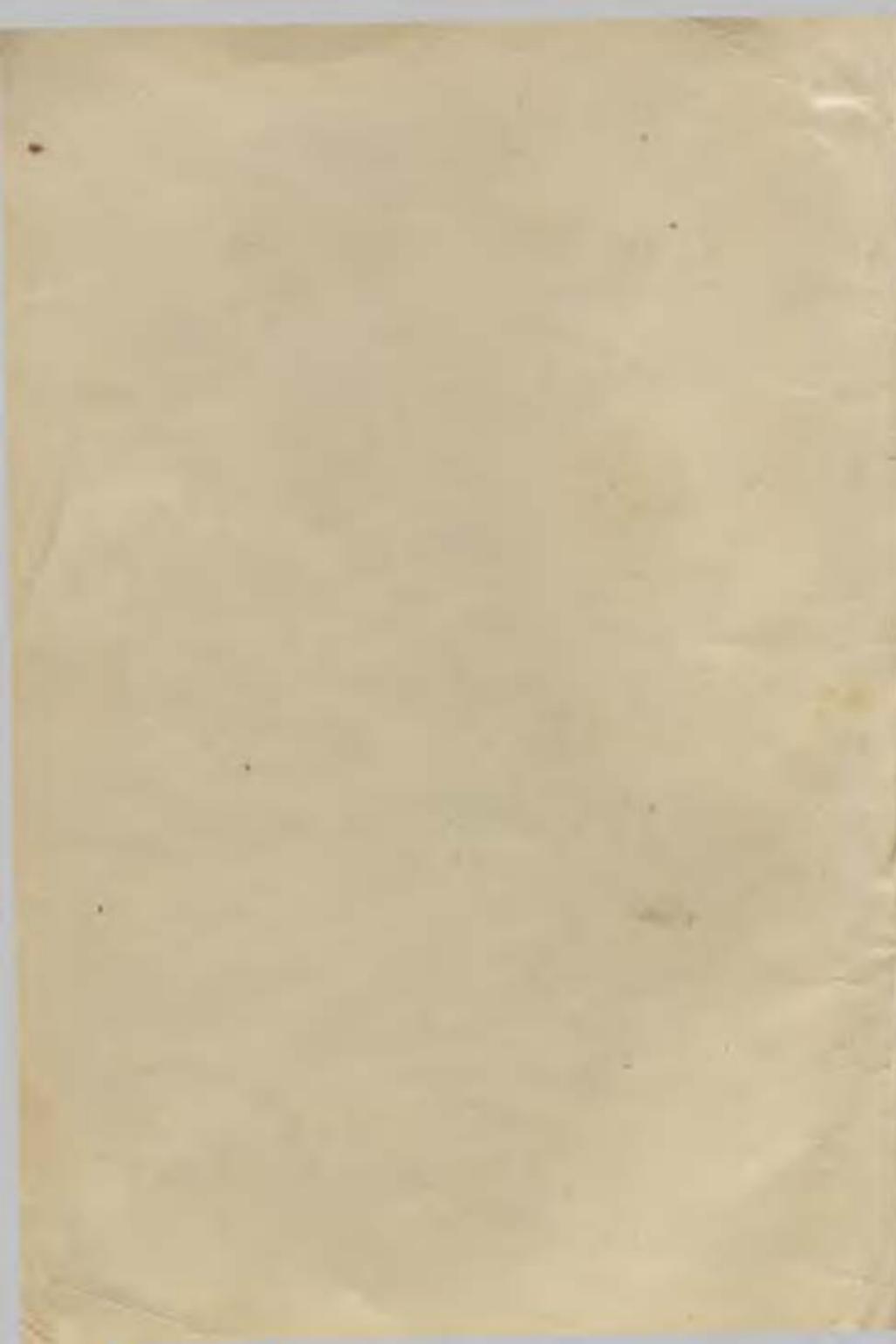
Ouvrage orné d'un portrait



ANNECY  
Imprimerie J. ABRY, Editeur

3, Rue de la République, 3

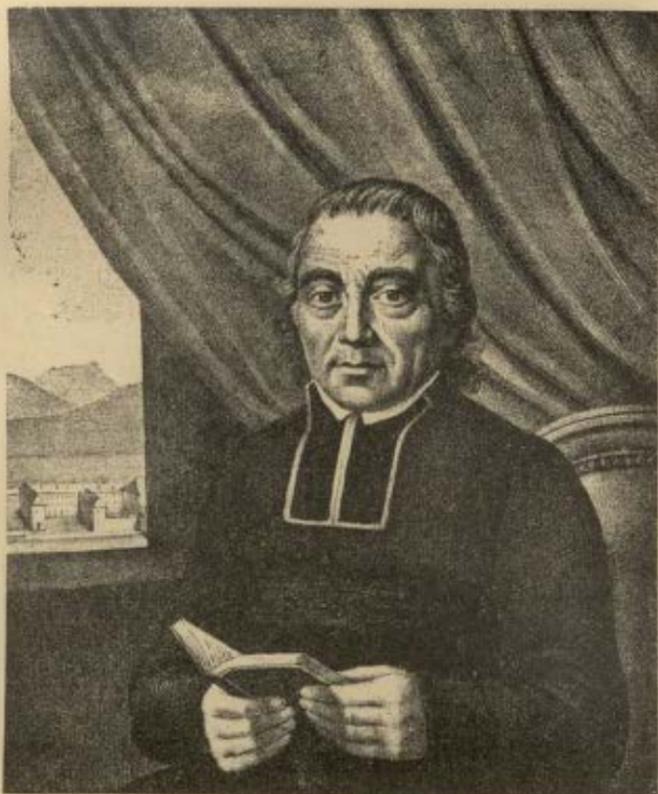
1908



*Un Héros des Temps révolutionnaires*  
*en Savoie*

---

L'abbé MARIN DUCREY



L'abbé MARIN DUCREY

Confesseur de la foi  
et fondateur du Collège de Mélan

(1766-1834)

Abbé Joseph DESPOIS

UN HÉROS

*des Temps révolutionnaires*

*en Savoie*



L'abbé MARIN DUCREY



ANNECY

Imprimerie J. ABRY, Editeur

3, Rue de la République, 3

1908

IMPRIMATUR.

Anno, die 5<sup>a</sup> augusti 1908.

C. BOL, VIC. GEN.

## AVANT-PROPOS

---

*Un ami me disait un jour : « Parmi les prêtres dont la conduite, au cours de la période révolutionnaire, excite notre admiration, — nos martyrs étant respectueusement mis à part, — il en est deux qui semblent marcher à l'avant-garde des autres, l'ONCLE JACQUES, le missionnaire du Chablais, et Marin Ducrey, le missionnaire du Faucigny. Le premier a son histoire, écrite par M. le chanoine Mercier. »*

*— Le second également, m'empressais-je de répondre. Est-ce que M. le chanoine Lavauchy dans ses deux beaux volumes : LE DIOCÈSE DE GENÈVE PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, ne lui a pas consacré plusieurs pages fort intéressantes.*

*— C'est vrai, répliqua mon ami, et nous devons regretter que cet ouvrage ne soit pas entre toutes les mains. Mais il nous faudrait un petit livre populaire. Ne pourriez-vous pas l'écrire ? Vous acquitteriez ainsi une dette de reconnaissance à l'égard d'un*

prêtre qui fut un bienfaiteur de votre pays natal.

Cette parole me toucha. Je me suis mis à recueillir les documents. Le livre de M. le chanoine Lavanchy m'en a fourni une large part. M. l'abbé Hilaire Feige, qui fit de nombreuses recherches pour son HISTOIRE DE MÉLAN, dont le premier volume a déjà paru, couronné par l'Académie de Savoie, m'a généreusement communiqué les papiers inédits, qu'il doit utiliser au début de la seconde partie de son ouvrage.

D'autres me sont venus en aide : M. le vicaire général Carry m'a de grand cœur ouvert la Bibliothèque du Clergé de Genève. MM. les abbés Gaudin, curé de Saint-Sigismond, et Mattelon, curé de Magland, m'ont remis, l'un le manuscrit de M. le chanoine Baud, son oncle, l'autre les notes précieuses de M. Falconnet, son prédécesseur.

Je me suis adressé à la famille Ducrey. Plusieurs de ses membres habitent actuellement le Valais, où ils occupent des situations fort honorables. Mais de tous les proches parents, celui qui m'a fourni les renseignements les plus utiles est M. Abel Ducrey, avocat à la Cour d'appel de Chambéry. Comme il s'était lui-même occupé de cette histoire, il m'a fait parvenir ses documents, m'aidant avec une patiente affabilité à élucider certains points obscurs.

Je remercie cordialement ceux qui m'ont ainsi prêté leur concours, et ceux encore qui m'ont ouvert leurs archives locales, où il m'a fallu fouiller avec soin, pour préciser les dates et retrouver la trace de notre héros, à travers ses étapes successives.

L'ayant de la sorte préparée, j'ai écrit cette brochure et l'ai soumise à M. le chanoine Gonthier, dont les travaux historiques sont appréciés de tous.

J'ai cru pouvoir appeler l'abbé Marin Ducrey UN HÉROS DES TEMPS RÉVOLUTIONNAIRES EN SAVOIE; car un homme qui brava la mort et les prisons, de si longues années, avec une telle vaillance, eut assurément une vie héroïque.

D'autre part, comme son ministère dura aussi longtemps que la Révolution, j'ai dû rappeler les phases diverses de la terrible tourmente, pour qu'on vît bien sur quel terrain le missionnaire se mouvait.

Ces courts aperçus d'histoire générale, dont les dates ont été contrôlées aux archives départementales et locales, pourront donner une idée de cette époque aux lecteurs qui n'ont pas le loisir de feuilleter de plus longs ouvrages.

Ils verront les populations de la Savoie avec la physionomie qu'elles avaient il y a 115 ans. Il est possible qu'elles aient un peu changé dès lors et qu'on ne les reconnaisse

*qu'avec peine dans ce portrait. Mais, selon le mot de Taine, « je l'ai tracé sans me préoccuper de nos débats présents », en me reportant aux jours lointains où les événements se passaient.*

Annecy, le 5 août 1908.

Abbé JOSEPH DESPOIS,

*Aumônier de l'Orphelinat de l'Immaculée-Conception.*

---

## L.

### Dans l'église de Cordon.

*Octobre 1792.*

Le 11 octobre 1792, une cloche sonnait à l'église nouvellement construite de Cordon.

Cordon est une petite paroisse, dont les villages dominant au sud-ouest le joli bourg de Sallanches, et s'étalent, face au Mont-Blanc, sur une colline assez gracieuse, bien que profondément déchirée par les torrents.

Là, en des maisons de bois, au milieu de champs couverts d'arbres fruitiers, vivaient, à l'époque de la Révolution, une centaine de familles de cultivateurs. C'étaient de rudes ouvriers de la montagne, debout au point du jour. C'étaient plus encore des chrétiens admirables. Jamais les cloches ne sonnaient en vain l'appel à l'église de cette paroisse (1).

On accourut donc, ce jour-là, comme de coutume ; mais les visages n'avaient point leur calme habituel ; ils portaient l'ombre d'une inquiétude. Pourquoi cette convocation imprévue ? Était-ce une joyeuse, était-ce une triste nouvelle qu'on

(1) Archives de Cordon.

allait apprendre? De si étranges rumeurs, venues du bourg, avaient circulé dans la petite localité, cette dernière quinzaine. La subite invasion de la Savoie par l'armée française, le 22 septembre, avait éveillé en ces âmes de paysans la vague appréhension d'un orage.

Ce fut de la stupeur, lorsque, au lieu du prêtre, on vit à travers le sanctuaire un simple citoyen s'avancer et prendre la parole.

La tradition et les documents conservés ne disent point le nom de celui qui parla. Mais l'histoire nous a gardé le souvenir de sa déconvenue (1).

Comme dans toutes les paroisses de l'ancien duché de Savoie, où la même réunion se tint à cette date d'une manière presque uniforme, il proposa aux habitants l'incorporation du pays à la France et l'élection d'un député à l'Assemblée des Allobroges, qui allait s'ouvrir incessamment (2).

L'orateur fit, selon le mode nouveau, sonner les grandes phrases : « Le peuple est libre et souverain, dit-il. Vous avez le droit de vous choisir un gouvernement; ce ne peut être celui du tyran sarde. Votons notre union à la France, à la république une et indivisible. »

Et ces phrases tombaient dans cette atmosphère religieuse de la petite église de campagne,

(1) LAYANOUY : *Diocèse de Genève, pendant la Révolution française*, I, p. 47.

(2) Elle s'ouvrit le 21 octobre à Chambéry.

où jusque-là on avait prêché la soumission au souverain servi loyalement par les ancêtres. Les auditeurs se regardèrent comme des gens soudainement jetés dans un autre monde. Ils ne comprenaient pas qu'on pût traiter de tyran leur roi, dont le gouvernement paternel avait accordé tant de réformes déjà, mis fin aux vieux impôts féodaux, depuis vingt ans, et devant la Révolution française, ordonné en Savoie l'égalité de répartition de la taille d'après les évaluations du *Cadaastre* et les biens de chacun (1).

Un froid silence avait accueilli les paroles de l'orateur. Pourrait-il faire sortir de là un peu d'enthousiasme ? Il se décida à le provoquer à l'improviste et demanda qu'en signe d'adhésion on claquât des mains. Deux ou trois personnes commençaient à obéir ; les autres continuaient à garder le silence et leur attitude réservée, lorsqu'une voix s'éleva, irrespectueuse, disant : « Au lieu de vous claquer les mains, claquez-vous les f.....esses (2). »

Cette réponse brutale laissa quelques minutes l'homme de la Révolution désespéré, au milieu d'un rire bruyant et général.

Il se ressaisit à tout hasard cependant, et, suivant le procédé en usage, finit par donner à

(1) Les impôts féodaux furent abolis chez nous, en 1771, par un édit de Charles-Emmanuel. Le beau travail des Mappes en Savoie date de 1758 ; le cadaastre français ne fut commencé qu'à la suite de l'arrêté du 12 brumaire an XI (3 novembre 1802).

(2) Archives de l'Académie salsésienne.

ses auditeurs l'illusion qu'ils avaient acclamé l'ère nouvelle, voté l'annexion à la France et prêté le serment d'alors « d'être fidèles à la nation, de maintenir la liberté, l'égalité et de mourir en les défendant (1) ».

La tâche de l'envoyé était remplie.

Au sortir de l'église, le jeune vicaire de la paroisse se retourna vers la foule qui s'écoulait anxieuse et lui cria : « Bravo ! vous voilà tous, cette fois, soldats de la nation ! »

Comme on s'étonnait de ce langage, où pointait une ironie : « Oui, reprit simplement l'abbé Marin Ducrey, vous venez de contracter l'obligation de soutenir la liberté et l'égalité ; le jour où la nation vous requerra pour les défendre, vous saurez mourir en bons soldats (2). »

A ces mots, comme à la lueur d'un premier éclair qui jaillit, les pauvres paysans eurent la vision de l'orage qui était proche.

(1) Parlant du vote de ces assemblées d'octobre 1792, M. Guithier a écrit : « On ne comptait pas les voix ; on votait en levant la main. Quand, sur une centaine d'électeurs présents, une trentaine, une vingtaine de mains s'élevaient aussitôt le commissaire jacobin, qui dirigeait le tout, déclarait que la majorité était favorable à l'annexion, et le procès-verbal annonçait volontiers l'unanimité des électeurs. C'est ce que disent plusieurs témoins oculaires dont j'ai vu les *Mémoires* ; c'est ce qu'un député ne craignit pas d'affirmer devant tous les électeurs du canton de Glusex. (GUTHIER, *Œuvres historiques*, tome III, p. 466.)

(2) Archives de M. l'abbé Hilaire Feige.

## II.

### Les prêtres partent.

*Février-avril 1793.*

Quatre mois n'étaient pas encore écoulés que les populations de la Savoie se trouvaient frappées en ce qu'elles avaient de plus aimé, leurs prêtres.

Le 8 février 1793, la Proclamation sans merci des conventionnels Simond, Grégoire, Hérault de Séchelles et Jagot, nouvellement venus de Paris avec pleins pouvoirs, sommaient tous les ecclésiastiques « employés au service du culte » de prêter un serment captieux ou de sortir des limites du département dans les huit jours. Ceux qui n'auraient pas obéi, ce délai passé, devaient être arrêtés et, de brigade en brigade, conduits au bord de la mer, pour être déportés à la Guyane. Exception n'était faite que pour les infirmes et les sexagénaires (1).

Il faut connaître la Savoie d'alors, avec ses croyances fortes, pour comprendre la consternation et le deuil, où de tels excès la plongèrent.

(1) La Proclamation du 8 février n'atteignait pas encore les aumôniers, les professeurs et les religieux, qui devaient être frappés bientôt par les arrêtés du 28 mars et du 10 avril.

— Confions-nous à la divine Providence, répliqua l'abbé, en le poussant doucement par les épaules, avec sa naturelle bonhomie, hors de son presbytère (1).

Quant à lui, le jeune vicaire de Cordon, il était resté à son poste, après le départ de presque tout le clergé de sa vallée, qui avait émigré aux premières heures de ces jours tragiques.

Son titre de vicaire-régent le sauvegardait momentanément. La Proclamation du 8 février semblait le laisser en dehors de son atteinte. Ce fut du moins ce que la municipalité de Cordon supposa, en prenant la délibération suivante :

« ÉGALITÉ, LIBERTÉ. »

« L'an 1793, an second de la République française, et le 16 mars, avant midi, le corps municipal de la commune de Cordon assemblé, ... considérant que d'après la proclamation des commissaires de la Convention... sur le serment à prêter par les ecclésiastiques, fonctionnaires publics, publiée et affichée le 24 février dernier, le curé de la paroisse de Cordon est sorti de la dite paroisse, ainsi que de la République.

« Considérant... que, pour le bien du peuple

(1) Ce prêtre serait Joseph-Marie Vallat, dit le Gris, curé de Chêne-en-Semine, juré des deux serments, qui, sur les instances de l'abbé Durrey, se retira dans les montagnes du Chablais, où il se rétracta sous les yeux de ses compatriotes, l'Oncle Jacques. (Notes privées de Mgr Maguin.)

et de la Religion, et encore pour le maintien de la tranquillité publique, il est du devoir de la municipalité de ne pas laisser le culte divin suspendu et de pourvoir à ce que le public ne soit pas privé des secours et consolations spirituels.

« Requierit le citoyen Marin Ducrey, prêtre, régent des petites écoles de la commune, non fonctionnaire public et par conséquent non assujéti au serment, de vouloir bien faire fonctions curiales, autant qu'il sera en son pouvoir, pendant la vacance, et jusqu'au remplacement du curé, sous la responsabilité et la sauvegarde de la municipalité se réservant de pourvoir à la subsistance et entretien du citoyen Ducrey, pendant la vacance et durant l'exercice de ses fonctions.

Signé : Esprit PETIT-JEAN-BORET, maire, Pierre-Louis PUGNAT, Marin BOTTOLIER-DÉPOIS, Claude PETIT-JEAN-DÉPOIS, Joseph-Marie BOTTOLIER-DÉPOIS, Jean-Claude YSOUX, Claude-Marin BONNEFOY, notaire, remplissant les fonctions de secrétaire greffier. »

L'abbé accepta, en signant cette déclaration :

« Je soussigné Marin Ducrey, prêtre, certifie que la municipalité de Cordon m'a notifié aujourd'hui par l'organe de son maire la réquisition pour faire les fonctions curiales, pendant l'absence du curé, soit jusqu'au remplacement d'icelui, et en conséquence, en acceptant cette

commission, je promets de faire tout ce qui dépendra de moi pour la desserte de la cure.

Sallanches, le 16 mars 1793, an 2<sup>m</sup> de la République.

Marin DUCREY (1). »

Inutile formalité. Deux arrêtés d'une rigueur extrême viennent coup sur coup, le 28 mars et le 10 avril, frapper les derniers prêtres restés dans les paroisses et exiger d'eux un serment immédiat.

Le serment ! Ce n'est pas au jeune vicaire de Cordon qu'on songera à le demander. « Il n'y a que les prévaricateurs qui le prêteront, » avait-il déclaré hautement, dès les premiers jours, sitôt que la formule en fut connue (2).

Il retardera, il est vrai, autant que possible, son départ. Nous le verrons, le 29 mars, assister passivement à l'inventaire des biens de l'église, et le 7 avril donner encore le saint baptême (3).

Mais son plan est tracé.

Dans son regard éclairé d'une flamme ardente se lit une résolution extraordinaire : Il s'en ira passer quelque temps, à Martigny, auprès de son père, qui s'était créé, en cette petite ville valaisanne, un atelier prospère d'horlogerie, et qui en ce moment était malade ; puis il reviendra en Savoie, secourir les fidèles, au péril de sa vie et de sa liberté.

(1) Archives communales de Cordon.

(2) Archives de M. Feige.

(3) Archives de Cordon.

## Premières années de Marin Ducrey.

1766-1797.

Il faut ici, avant de suivre le jeune prêtre à travers les dangers de l'apostolat, dire ce qu'il était.

Marin Ducrey vit le jour dans cette même vallée, une des plus belles des Alpes, où nous le trouvons au début de ce récit.

La vallée de Sallanches est assurément d'une beauté grandiose. Une suite continue de hautes montagnes boisées, d'énormes roches à pic, avec la masse neigeuse du Mont-Blanc, l'encerclent de toutes parts.

L'Arve, arrivant des glaciers, coule au bas, dans une plaine assez large. Et tout le long, en retrait, s'adossant au formidable circuit, des collines s'élèvent pittoresques, riches de pâturages et de cultures, parsemées d'arbres et d'habitations.

Or, sur une de ces collines, faisant partie du territoire de Saint-Roch, au nord-ouest de la ville de Sallanches, se trouve un groupe de maisons que le voyageur allant de Cluses à Chamonix peut voir, au sortir de Magland, perchées à mi-côte, au-dessus d'une touffe de bois, sur la limite d'une longue futaie rocailleuse.

C'est le Crey, hameau natal de notre abbé.

Sa famille, dont les ascendans avaient peuplé le petit village et bâti au milieu de leurs terres une chapelle, était de cette vieille race paysanne, pétrie de labeur, de simplicité et de foi. Des hommes de mérite, prêtres, notaires, commerçants, en étaient sortis, des prêtres surtout (1).

Issu d'une si belle tige, l'abbé Marin Ducrey naquit le 13 mai 1766 (2).

Jean-Claude, son père, qui devint plus tard bourgeois de Martigny, avait épousé Claudine Ducrey, sa parente. Ils eurent de leur mariage quatre fils : l'un des aînés fut prêtre, comme celui dont nous voulons redire la noble conduite.

Celui-ci, le dernier né de sa famille, se révéla assez vite comme un enfant à part. Quelques-uns des traits qui firent de lui une figure si

(1) Le plus ancien membre connu de la famille est Jacques Ballet, dit du Crey. Ses deux fils, Claude et François, reçurent leurs lettres d'affranchissement et de bourgeoisie, en 1531. Nous trouvons dans la lignée un notaire, vers 1500, et de nombreux chanoines de la Collégiale de Sallanches. Il nous a été permis de relever les noms d'une dizaine d'entre eux.

De tous les documents qui furent entre nos mains, une chose se dégage avant tout : l'esprit profondément chrétien de cette famille. En 1697, treize de ses membres, tous portant le nom de Ducrey et habitant le petit village, après avoir construit la chapelle, s'engageaient solidairement sur la totalité de leurs biens à l'entretenir, comme à fournir une pension annuelle de 18 florins de Savoie au prêtre qui en serait le recteur. (Documents communiqués par M<sup>e</sup> Abel Ducrey, avocat à la Cour d'appel de Chambéry.)

(2) ACTE DE NAISSANCE ET DE BAPTÊME. — L'an mil sept cent soixante-six et le treizième de mai est né et a été baptisé Marin Ducrey, fils de Jean-Claude Ducrey et de Claudine Ducrey, son épouse. Dont le parrain a été Marin Ducrey, et la marraine, Marie-Anne Ducrey, sa femme. Signé : Ducrey.

originale ressortaient déjà sous la rude écorce du petit garçon allant à l'école de son village. D'ordinaire un peu gauche d'allure, pas très ardent peut-être au travail, il devenait tout à coup alerte et prime-sautier, étonnant d'habileté corporelle et de finesse d'esprit.

Nous le retrouvons ainsi au cours élémentaire de latinité de Sallanches, et peu après, au collège chapuisien d'Annecy.

Ses succès en grammaire et en littérature ne furent pas des plus brillants, a-t-on dit (1). Son esprit, naturellement vif, ne se manifestait que par intervalles, comme une lumière qui aurait de la peine à sortir du brouillard. Mais voici que subitement la brume disparut. Son intelligence devint, avec l'étude de la philosophie, claire et perçante; elle saisissait la vérité, avec une grande sûreté de jugement, sans beaucoup d'efforts, comme par intuition.

De telles aptitudes allaient grandement lui servir en théologie. Au Grand Séminaire de Chambéry, où il en commença l'étude, de même qu'en celui d'Annecy, où il l'acheva, Marin Ducrey fut un élève d'élite. Le certificat de ses professeurs l'atteste : il sortit de ses cours, dit l'un d'eux, « *cum fructu feracissimo* » avec les fruits les plus abondants (2).

On raconte qu'un jour, à Chambéry, soutenant

(1) LAVANCHY : L. p. 360.

(2) Certificat de M. Chevalier, professeur au séminaire de Chambéry. L'original se trouve entre les mains de M. l'abbé Hilaire Feige.

une thèse publique, il fut si beau dans ses réponses que l'auditoire nombreux l'acclama enthousiasmé. Il était question de jansénisme, erreur qui se glissait encore dans bien des esprits. Le professeur qui le pressait de ses objections, quelque peu janséniste lui-même, mettait l'ardeur d'un adepte à soulever les difficultés; le jeune homme les renversa les unes après les autres avec une maîtrise sans pareille. La lutte fut si vive et le succès tel qu'on parla, l'an d'après, d'écarter le professeur de l'enseignement (1).

Or, ce logicien superbe n'avait rien d'un pédant. Simple et bon, gai comme pas un, aimé de tous, il se plaisait à jouer vis-à-vis de ses condisciples des tours amusants, prélude de ceux, autrement plus dangereux, qui allaient lui permettre d'échapper aux policiers jacobins (2).

Cette nature exubérante et comme sûre d'elle-même était contenue, réglée par une piété douce, une modestie vraie. Se défiant à l'excès de ses propres forces, le jeune homme avait hésité, ses classes de collège finies, avant d'entrer au séminaire. On le vit, dans la suite encore, trembler en face de la prêtrise et songer à rester diacre toute sa vie. Mais quand le souffle de la grâce eut chassé cette timidité touchante, son âme

(1) Fait souvent raconté par M. le chanoine Lamouille, ancien supérieur du Grand-Séminaire d'Annecy.

(2) M. Vuaria, son condisciple de séminaire et futur compagnon d'apostolat, disait que dans ses joutes plaisantes entre élèves, l'abbé Ducrey était le premier sans contredit.

naturellement active et brave l'entraînait vers les missions étrangères (1).

Il devait être missionnaire, certes. Les événements décidèrent qu'il le serait dans son pays même.

Le matin du 22 septembre 1792, M<sup>gr</sup> Paget Fordonnait prêtre et le nommait vicaire à Cordon. Le soir, l'évêque quittait le diocèse, et se retirait à Saint-Maurice en Valais, pour de là gagner Turin, cinq mois après.

Ce même jour, frappante coïncidence, le général Montesquiou entrait en Savoie avec l'armée française et la Révolution.

On était aux premiers jours de l'automne. Nous savons ce qui suivit. Dès la fin de l'hiver, février 1793, les prêtres savoyards étaient contraints de se cacher ou de fuir rapidement.

Marin Ducrey s'était réfugié, en avril, chez son père, à Martigny.

(1) Manuscrit de M. Baud; Archives de M. Feige.

#### IV.

### Les débuts du Missionnaire.

*juin-août 1793.*

Le jeune prêtre, depuis deux mois en Valais, ne pouvait plus comprimer l'élan généreux de son cœur qui le portait vers la Savoie. Il s'était rendu, en plus d'une circonstance, jusqu'à la frontière et l'avait franchie pour aller administrer des malades dans les premiers villages du Faucigny (1).

Mais c'était plus loin, en cette vallée même, où il était né, d'où il était parti, qu'il avait hâte de s'en retourner.

Il se mit en route, un jour de juin, sous un vêtement d'ouvrier, avec un passeport délivré par les autorités suisses. Il descendit par le col de Tête-Noire dans la vallée de Chamonix, dont il parcourut une à une toutes les paroisses ; et de village en village gagna le bassin de Salanches (2).

On ne peut dire son émotion à l'aspect de son pays natal. Une forte végétation couvrait cette longue plaine, qui du Mont-Blanc s'en va, entre

(1) Manuscrit de M. Baud.

(2) Archives de M. Feige.

de superbes coteaux, s'éteindre au loin, sous les roches brunes de Magland et d'Arâches.

On était au temps de la coupe des foins. La terre était pleine de vie. Et, cependant, toute gaieté humaine semblait s'être retirée de là. Les populations vivaient mornes, atterrées, en l'absence des prêtres.

Dépeignant ce nouvel état de choses en Savoie, Joseph de Maistre écrivait le mois précédent : « Le silence de l'abattement n'est interrompu que par les cris féroces et discordants de l'anarchie... Le changement des habitudes morales a fini par se peindre sur les visages, qui ne présentent plus à l'œil effrayé que l'empreinte de la tristesse et celle de la rage (1). »

Ah ! la rage ! chez les jacobins, elle allait croissant, contre les prêtres surtout. Une surveillance active et secrète s'exerçait pour empêcher leur retour au milieu des fidèles.

Aussi l'arrivée de Marin Ducrey fut-elle bientôt signalée au club de l'endroit. On ordonna de l'arrêter.

La police révolutionnaire se met à l'œuvre sans retard. Il est bon qu'elle commence vite ; car toutes les déceptions l'attendent. Cet homme se jouera d'elle avec une habileté et une présence d'esprit incroyables.

Il ne cherchera même pas à trop se cacher. Il fixe audacieusement son séjour ordinaire au village

(1) Lettre d'un Royaliste savoisien, le 5 mai 1793.

du Crey, sous le toit paternel. De là, il se porte dans les hameaux pour en visiter les familles, en voir les malades. Il va d'une paroisse à une autre tenir des réunions dans les granges, la nuit, dire la messe au fond des caves (1).

Rien ne le distingue au passage des autres paysans. C'est un homme, jeune, robuste, de taille au-dessus de la moyenne. Il parle sans gêne le patois du pays. Il affecte la démarche un peu lourde des travailleurs de la terre. Habillé comme eux, la mise négligée, les mains calleuses, une faux ou une bêche sur l'épaule selon les travaux du moment, ou bien encore, — variant à plaisir son costume et son genre d'occupation, — vêtu à la manière d'un horloger ambulante dont il sait et exerce le métier, il dépiste sans cesse les mouchards qui le recherchent et ne peuvent obtenir son signalement précis (2).

Son esprit inventif lui suggérait mille ruses à cette fin. Il en imagina une, entre autres, des plus simples, qu'il utilisa souvent. Lorsqu'il se rendait en un lieu désigné pour la célébration de la sainte Messe, il n'était pas rare que le rassemblement des fidèles n'éveillât des soupçons, n'attirât quelques patriotes mal intentionnés. Les malheureux qui voulaient ainsi le surprendre en étaient pour leur démarche inutile. Ils croyaient le reconnaître un instant avant la cérémonie ;

(1) Documents de M. Feige.

(2) Manuscrit de M. Baud ; France : *Histoire de l'Église de Genève*, III, p. 86.

mais, la messe terminée, alors qu'ils auraient désiré le suivre vers sa cachette ou le faire tomber dans une embuscade, ils ne le retrouvaient plus. L'insaisissable « calotin » avait simplement retourné son habit à double face, pour se mêler à la foule des assistants et disparaître inconnu au milieu d'elle.

Mais le danger surgissait quelquefois brusquement. Il envisageait alors la situation avec calme et trouvait de suite le moyen d'y faire face, comme en cette circonstance, où il fut interpellé par les gendarmes, au sortir de Salanches.

— Citoyen, lui dirent-ils, connais-tu la maison du calotin Ducroy, peux-tu nous y conduire ?

— Volontiers, mais à une condition.

— Laquelle ?

— Que je ne sois pas obligé de me laisser voir, je ne voudrais pas être reconnu.

— Qu'à cela ne tienne, répliquèrent les hommes de la force armée.

On se mit en marche, on gravit la colline. Arrivé à proximité de la maison, le malin conducteur en indiqua toutes les issues ; puis, laissant la maréchaussée prendre ses dispositions pour cerner le logis, y pénétrer selon toutes les règles, il s'en alla tranquillement, le cœur plein d'une bonne gaieté (1).

Les gendarmes l'intimidaient si peu, qu'un

(1) LAYACHEY : *Diocèse de Genève pendant la Révolution*, I, p. 305.

jour, dans un moment d'humeur joyeuse, il fit le pari de dîner avec eux. Et la chose eut lieu, pour comble de témérité, sous le toit paternel. A la suite d'une dénonciation convenue, deux gendarmes arrivent au Crey avec ordre de perquisitionner avec soin. Ils visitent la maison. Personne n'est là que la vieille mère du prêtre, qui, pour les calmer à la fin de vaines recherches, leur offre de partager son repas. A peine sont-ils à table que quelqu'un frappe à la porte. La pauvre femme, qui est allée ouvrir, amène avec elle un mendiant aux allures de crétin. Elle le fait asseoir et lui donne un peu de potage. La façon gloutonne dont il l'avale, ses gaucheries amusantes dérident totalement les gendarmes. Ils l'excitent à parler, provoquent ses répliques. Il répond drôlement ; et la plaisante conversation dure jusqu'au moment où, ayant vidé son écuelle de bois, le nouveau venu se lève pour repartir. Il sort, au milieu des rires, après avoir fait une gracieuse révérence à ses deux compères.

Une demi-heure après, ceux-ci ne riaient plus. Ils venaient d'apprendre le nom du rusé crétin, qui leur avait tenu si joyeusement compagnie (1).

Ah ! vraiment, il était de taille à se mesurer avec les difficultés les plus grandes, celui qui remplissait avec ce naturel des rôles si divers et si dangereux.

Cependant, l'âpreté qu'on mettait à sa pour-

(1) Archives de M. Feige.

suite, ce mode pénible d'exercer le ministère en secret lui faisaient sentir toute la froide dérision qu'il y avait dans le mot de liberté, alors lancé à tous les vents. On avait, avec ce mot aux lèvres et dans toutes les proclamations, enlevé au peuple le culte public qui lui était cher, jeté sur tous les chemins de l'exil des prêtres sans ressources. En ce même temps, les patriotes dansaient et chantaient autour de ces arbres dressés dans les communes et qu'on appelait *arbres de la liberté*.

Ce charlatanisme odieux indignait le jeune missionnaire. Il le stigmatisa un jour d'une manière hardie, osée sans doute.

L'arbre de la liberté s'élevait énorme sur la place publique de Sallanches. A la nuit close, il s'en vint le frotter au bas avec une matière ayant la propriété singulière d'attirer la race canine. Et voici que, la matinée durant, tous les chiens de la ville se succédèrent au pied de l'arbre, pour le saluer d'une patte et l'arroser longuement. Cet extraordinaire pèlerinage ne pouvait manquer de produire une certaine surprise. Des groupes de curieux s'avancèrent sur le pas des portes, se formèrent dans les rues; et les marques d'irrévérence susdites se poursuivirent au milieu des gais éclats de rire de la foule amusée (1).

Plein d'audace, le jeune abbé ne négligeait pourtant pas les élémentaires précautions. Il avait plus d'une cachette habilement préparée.

(1) *Diocèse de Genève pendant la Révolution*, I, p. 305.

On montra longtemps dans son village un chêne très gros, couvert d'un feuillage épais. Au milieu de cet arbre, à l'endroit le plus touffu, il avait fixé une petite table invisible d'en bas. Il s'installait là, aux heures mauvaises; il y travaillait des journées entières, assis sur une forte branche, montant à l'aide d'une longue ficelle les vivres qu'on lui apportait.

Cette singulière cachette n'était pas la seule. Une alerte venait-elle le surprendre chez lui, il avait un refuge à la portée de la main : Dans l'arrière-cuisine se trouvait un sombre enfoncement. Il soulevait une planche, au plafond de cette espèce d'alcôve, et filant en haut, il se blotissait au travers d'une tanière creusée dans le foin de la grange (1).

Depuis deux mois, il déjouait de la sorte les recherches multipliées des jacobins et prodiguait çà et là les secours de son ministère, lorsqu'un événement inattendu se produisit dans la vallée de Sallanches : Les troupes sardes y revinrent subitement, refoulant devant elles les forces de la Révolution.

(1) Documents de M. Feige.

## Les troupes sardes dans le Faucigny (1).

*Août-septembre 1793.*

Deux petites colonnes de 300 hommes chacune débouchant l'une sur Vallorcine et Chamonix, l'autre sur Flumet et Megève, avaient suffi pour rendre l'espoir aux religieuses populations du Haut-Faucigny. De la montagne à la plaine, ce fut comme un rapide courant électrique réveillant tout. Les paysannes accouraient sur le passage des soldats libérateurs, apportant du pain, du lait, les vivres qu'elles avaient. Elles s'agenouillaient avec leurs enfants aux bords des chemins pour remercier Dieu. Les hommes valides avaient pris leurs fusils de chasse et s'étaient résolument joints aux troupes de leur ancien roi. Toutes les cloches de la vallée sonnaient.

Indécises d'abord, les troupes républicaines se portèrent tout à coup en avant. Mais après avoir vainement tenté d'aucantir, au Fayet, la première de ces colonnes, commandée par le comte de Loche et le marquis Benoit-Maurice de Sales, elles se replièrent sur Sallanches et le

(1) Voir le remarquable ouvrage de M. le chanoine LAVOUREL : *Glaces et le Faucigny*, II, p. 44.

pont de Saint-Martin. Elles vinrent, fortes de 1,800 baïonnettes, se retrancher au bord de l'Arve, derrière une redoute défendue par cinq pièces de canon.

Les colonnes sardes convergèrent sur ce point, dans la journée du 21 août, et bien que ne comptant, les volontaires paysans compris, qu'un millier d'hommes, elles engagèrent le combat. Il fut de courte durée. Au bout de deux heures, les positions étaient enlevées, et les soldats français s'enfuyaient en pleine déroute vers Cluses, pour ne s'arrêter que bien au delà, au pont de Sierne, non loin de Genève.

Sans retard, le marquis de Sales reprenait la Savoie au nom de son ancien roi. De si glorieux débuts permettaient tout espoir, et les populations se levaient enthousiastes derrière les troupes, et les volontaires arrivaient en si grand nombre, que les armes manquèrent pour près de trois mille.

Hélas! on n'eut pas le génie d'utiliser un tel état d'âme. On ne sut pas imprimer une direction ferme et précise à cette campagne étonnante. Elle va finir par des désastres.

Un mois après, les troupes républicaines, considérablement renforcées, revenaient dans le Haut-Faucigny. Rejetées une première fois avec pertes sur Cluses, elles se concentrèrent pour un suprême effort; et le 28 septembre, pleines d'une rage accrue par tous les revers essuyés, elles se portèrent sur la redoute du rocher de

Miribel qui leur barrait le chemin, à trois kilomètres de Sallanches. L'attaque fut des plus violentes : la lutte se prolongea furieuse, désespérée de 6 heures du matin jusque dans la nuit. Il semblait que les formidables roches, qui dominent la vallée en cet endroit, allaient s'ébranler sous les continuelles vibrations produites par la fusillade et le canon. En même temps le tocsin sonnait à tous les clochers. Les paysans comprirent que l'heure était décisive. Ils arrivèrent de la montagne et des coteaux, de Megève surtout : et le lendemain, dès l'aube, le combat, qui n'avait presque pas cessé, reprit avec une nouvelle fureur.

On se battait avec l'énergie suprême de ceux qui veulent vaincre ou mourir, lorsqu'un détachement ennemi apparut dans la montagne, au-dessus des combattants. Un traître l'avait conduit là, du village de Luzier, par un sentier de chèvre. La position des nôtres, sous un feu plongeant, devint intenable. Vers midi, après une lutte de trente heures, les Sardes lâchaient pied, et commençaient leur retraite dans la direction de Saint-Gervais et des Contamines, pour de là passer en Tarentaise par le col du Bonhomme.

Nos braves paysans, abandonnés, restaient à la merci de leurs vainqueurs.

Alors que les derniers coups de fusils retentissaient autour du rocher de Miribel, un homme

était là, penché sur le sol ensanglanté, où ses compatriotes étaient venus hardiment se battre pour leur foi.

C'était Marin Ducrey (1).

Il relevait les blessés, passant de l'un à l'autre, épiant une légère respiration, recueillant quelques mots; puis le bras du prêtre discrètement s'étendait, en un signe de croix, pour une dernière absolution.

Oh! qu'il dut souffrir en ces pénibles instants!

Pendant un long mois, il avait eu la douce impression qu'on éprouve quand une dangereuse tempête s'éloigne. Il était sorti de sa cachette pour officier en plein jour. D'autres prêtres, comme le chanoine Pissard, son vénérable curé de Cordon, étaient revenus d'exil (2). Les fidèles se pressaient dans les églises. A Megève, ne disait-on pas jusqu'à trente messes chaque matin? (3) Fallait-il que ce beau retour vers les habitudes anciennes vint se briser au pied de ces rochers, dans cette lutte désespérée?

En parcourant ce coin de terre trempé de sang, la pensée du jeune prêtre s'en allait aussi de ceux qu'il voyait là expirants ou morts, vers ceux qui resteraient dans les villages, exposés à toutes

(1) LAVANCHY : 1, p. 364.

(2) Archives de Corzoc.

(3) Le clergé de la paroisse était rentré, et, de plus, une vingtaine de prêtres attendaient là que les révolutionnaires eussent disparu, pour se rendre à leurs postes. (*Mémoires de M. Reithet, chanoine de Megève.*)

les représailles : car la vengeance des jacobins était inévitable.

Dès le lendemain, 30 septembre, l'apostat Philibert Simond, qui représentait la France révolutionnaire auprès de l'armée des Alpes, écrivait à la Convention : « Nous tenons quelques émigrés, quelques révoltés, et tandis que la Commission militaire les juge, les prisonniers creusent leurs tombes. Les coupables payeront les sueurs de nos volontaires. »

Cinq jours après, dans une proclamation menaçante, il ajoutait : « Maintenant que l'armée du despote est repoussée, nous allons nous occuper de purger le pays des traîtres et des hostiles. »

Cet homme fera subir, avec âpreté, à ses compatriotes toutes les rigueurs du jacobinisme : poursuites, lourds impôts, envois de garnisaires, réquisitions répétées. Ce sera, pour lui, selon l'ironique expression d'un écrivain, une manière de « se souvenir que son père était maçon de Samoëns » (1).

Le Faucigny se trouvait à la merci de ce renégat. Le séjour des prêtres en ces régions devenait des plus dangereux. Marin Ducrey, signalé aux clubs et déjà poursuivi avant l'arrivée des Sardes, pouvait tout craindre de la violence

(1) CARDINAUX BUZZI : *Mémoires*.

Philibert Simond naquit en 1755, à Rumilly en Albanais. Ordonné prêtre sans vocation, il vola un jour 32.000 livres à son oncle, curé de Gruffy et s'enfuit à Strasbourg, où il se lia avec les jacobins de l'endroit et fut élu député à la Convention. Son père était de Samoëns.

nouvelle. Il crut bon de quitter le pays quelque temps. Qu'on n'aille pas supposer de la peur en cet homme, qui, la veille de son départ, avait fait route de Sallanches à Magland avec un détachement de soldats français. Mais la prudence lui conseillait cette détermination.

Il partit donc, en octobre, pour le Valais (1).

---

(1) Manuscrit de M. Baud.

## VI.

### Son exil, son retour.

*Octobre 1793—mars 1794*

Ce fut pendant ce séjour à Martigny que notre missionnaire eut une des émotions les plus fortes de sa vie.

Le jeune prêtre, qui venait de braver des persécuteurs en chair et en os, se vit un jour aux prises avec les êtres malfaisants de l'autre monde. Lui-même raconta l'extraordinaire histoire qui suit. Nous l'avons cueillie dans les *Mémoires* de M. le chanoine Baud, qui l'avait entendue de sa bouche.

De passage dans un hameau de montagne. — M. Baud n'a pas retenu le nom de ce village valaisan. — l'abbé Ducrey fut mis en présence d'une possédée du démon. C'était une jeune fille, depuis longtemps en ce lamentable état. Les malheureux parents supplièrent le prêtre de venir à leur aide et d'user des exorcismes que l'église emploie en pareille circonstance.

L'abbé ne pouvait sur l'heure répondre à leur désir. Il fallait pour cela se rendre compte de la réalité de la possession et demander les pouvoirs à l'évêque du diocèse. Mais il n'hésita pas à se mettre à la tâche.

Plusieurs fois on le vit revenir dans ce pauvre logis, et en repartir le cœur serré, après avoir eu sous les yeux des scènes très pénibles. Des objets religieux, chapelet ou médaille, étaient-ils approchés de la malheureuse, de suite elle frémissait de tout son corps. Une agitation impossible à décrire s'emparait d'elle. Le regard terrible, égaré, l'écume aux lèvres, elle poussait des rugissements de bête fauve. L'accès se produisait, que le prêtre tint les objets cachés ou non ; mais aussi, dès que les choses saintes étaient éloignées ou remplacées, même à son insu, par d'autres, elle redevenait aussitôt calme.

Un jour, ce qui se passa fut pire. L'abbé entra comme de coutume dans cette maison : à sa vue, la possédée, saisie d'une fureur soudaine, s'enfuit par dessus le foyer, et se mit à grimper rapidement dans la cheminée, avec des cris aigus, et tant que le prêtre fut là, — il avait sur lui le Saint-Sacrement dans une petite pyxide cachée, — rien ne put la faire redescendre ni la tranquilliser.

N'était-ce point un de ces cas de possession évidente, comme la sainte Écriture nous en cite des exemples ? L'abbé Ducrey le jugea tel, et dûment autorisé, après des jeûnes et des prières, il se décida à faire les exorcismes.

Ils eurent lieu dans un verger proche de l'habitation et durèrent trois heures. Oh ! les terribles heures pour le jeune missionnaire ! Il ne les oublia jamais. Il entendit la malheureuse enfant lui

répondre d'une manière vraiment diabolique. Cet effrayant colloque se poursuivit, coupé par les prières, quand tout à coup, il se fit un tel bruit que la maison en fut comme ébranlée, les vitres des fenêtres donnant de ce côté éclatèrent. En ce moment la pauvre jeune fille redevenait maîtresse d'elle-même.

Comme nous le voyons, l'abbé Ducrey ne restait pas inactif en Valais. Il venait en aide aux prêtres de la contrée, et son labeur avait parfois d'heureux résultats.

Mais quoi qu'il fût, le meilleur de sa pensée s'en allait ailleurs.

« Qu'on doit souffrir, se disait-il avec émotion, que de larmes sont versées par delà ces montagnes, dans mon Faucigny ! S'y trouve-t-il même un seul prêtre ? Puis-je rester ici, lorsque tant de braves gens, au pays, gémissent et nous appellent, que beaucoup meurent sans les secours de la religion ? »

Et ces réflexions tristes éveillaient chaque fois en son âme ardente la volonté de partir.

Cependant, il retardait toujours. Mais dès que l'hiver eut pris fin, que les vents plus chauds eurent balayé ou fondu les neiges des cols et des sommets, voyant devant lui le chemin de la Savoie rouvert, il le prit, un beau matin.

Le récit de son retour, tel que nous l'avons lu dans le *Manuscrit* du chanoine Baud, est vraiment dramatique.

Couvert d'une peau de chèvre, une hache de bûcheron sur l'épaule, il passe, sous une pluie battante, devant le poste militaire de la frontière. Il arrive par Châtel et descend, méconnaissable et d'un pas tranquille, vers la vallée d'Aulps, qu'il remonte ensuite, pour traverser le col des Gets.

Dans une halte qu'il fait sur Taninges, au village de Fry, il annonce aux habitants qu'il est prêtre et qu'il se propose de dire la sainte Messe. Discrètement la nouvelle circule aux alentours. Et des hameaux les plus voisins, on accourt au pieux rendez-vous. Mais à peine la messe, accompagnée de quelques paroles de bons conseils, est-elle finie, qu'on donne l'alerte. Les gendarmes débouchent du bois des Gets, à sa poursuite. Il s'enfuit, traverse le détroit d'Antar, monte précipitamment la colline qui forme l'envers de Micussy, passe les arêtes de Coux et redescend, toujours poursuivi, les coteaux de Marignier et de Thiez. Il chemine sur la route de Cluses, le corps brisé de fatigue.

A-t-on du moins perdu sa trace? Non. C'est une impitoyable chasse à l'homme. Et quand le fugitif, après une marche rapide et continue de plusieurs heures, à travers prés, ravins et broussailles, se trouve en vue de Magland, il est à bout de forces.

Il se résoud à chercher un refuge n'importe où. Un gros arbre, un sapin sans doute, se présente à l'écart du chemin. Il y grimpe et se blottit contre les branches.

Peu après, les gendarmes passent, explorant les abords de la route (1).

Ils s'éloignent.

Pendant qu'ils s'en vont plus loin porter leur déconvenue, l'abbé se rend dans une de ces vaillantes familles du pays, qui ne cesseront jamais dès ce jour, malgré toutes les menaces, de lui offrir l'hospitalité.

Magland deviendra le centre, en effet, de ses courses apostoliques. Du village de Gravin surtout, situé au midi, du côté de Sallanches, il va parcourir, une à une, les paroisses des hautes vallées de l'Arve, que le vicaire général Bigex, réfugié à Lausanne, venait de confier à sa garde (2).

(1) Manuscrit de M. Band.

(2) FUREUX : *Histoire de l'Église de Genève*, III, p. 87.

## VII.

### Les dangers terribles de l'apostolat.

*Printemps de 1794.*

Le retour de Marin Ducrey dans le Haut-Faucigny avait lieu, aux heures les plus mauvaises de la Révolution. Nul ne pouvait, à cette époque, aller d'un hameau à un autre sans un certificat de civisme; on ne pouvait sortir de chez soi, sans une cocarde au chapeau. La prison et l'amende guettaient les simples citoyens: pour les prêtres, c'était la mort. On se trouvait au début du printemps de 1794, l'année qui vit des prêtres savoyards tomber sous les balles.

Dès le 8 janvier, le Directoire du District de Cluses avait pris en style d'enfer, selon le mot juste d'un historien (1), l'arrêté suivant :

1<sup>o</sup> Tout individu qui saisira mort ou vif un prêtre réfractaire, dans ce district, aura 1.200 francs de récompense;

2<sup>o</sup> Toute maison où sera retiré un prêtre, au su du propriétaire, sera rasée;

3<sup>o</sup> Tout citoyen qui aura recélé un prêtre réfractaire ou aura employé son ministère sera emprisonné jusqu'à la paix;

(1) LAVOREL : *Cluses et le Faucigny*, II, p. 86.

1° Tous les parents des prêtres réfractaires, qui existent encore dans ce district, seront mis en état d'arrestation et leurs biens séquestrés ;

5° Les sociétés populaires, les comités de surveillance, les municipalités sont responsables de l'inexécution du présent arrêté ;

6° Tout citoyen qui dénoncera un particulier ou une municipalité aura 500 francs de récompense.

*Signé* : BALLALOU, président ; DUFRESNE, agent national ; MUFFAT-SAINT-AMOUR, secrétaire.

Au moment où le Directoire de Cluses affichait cet ordre sauvage, la Convention nationale nommait un autre représentant en notre pays. Simond, rappelé à Paris, où il devait le 5 avril, avec Danton, porter sa tête sous le couteau de la guillotine, était remplacé par Albitte, un des hommes les plus féroces de ce temps-là (1).

Albitte, qu'on a surnommé le démolisseur de clochers et qui passe, dit l'historien Fleury, pour en avoir abattu quatre cents dans le département de l'Ain et dans le nôtre, arrivait en Savoie avec son allure prétentieuse et farouche : une carmagnole de velours bleu et des manchettes, de larges pantalons blancs, un bonnet rouge,

(1) Né à Dieppe en 1760. Il venait d'entrer au barreau, lorsque la Révolution éclata. Élu député de la Seine-Inférieure, il se distingua dans l'Assemblée législative par les propositions les plus subversives. (FLEURY : *Eglise de Genève*, III, p. 73.)

deux pistolets passés dans une ceinture tricolore, telle était la mise de cet homme de 34 ans, qui, dans un théâtre de Paris, un jour, pendant que l'assistance applaudissait ces mots d'une pièce de Chénier : « Des lois et non du sang », se dressa nerveusement sur son siège, pour s'écrier avec frénésie : « Non, non, du sang et non des lois. »

Or, le 27 janvier, de Bourg-en-Bresse, avant même d'avoir mis le pied sur notre sol, Albitte porte un arrêté, en vertu duquel tous les biens, linges et objets, ayant servi au culte devront être vendus sans retard au profit de la nation, les cloches fondues et les clochers démolis.

En même temps, ce forcené exige que les prêtres jureurs du premier serment en prêtent un second, dont il trace lui-même l'horrible formule.

Chaque prêtre devra se rendre devant la municipalité de l'endroit, pour remettre ses lettres de prêtrise et proclamer sa déchéance, « déclarer qu'il renonce à jamais à son sacerdoce, qu'il regarde comme une imposture ses fonctions, et jure de ne plus les exercer sous peine d'être déclaré infâme et parjure. » La plume tremble, en retraçant l'abrégé de cette formule infernale de la *déprêtrisation*. On sent la cruauté de celui qui l'imposait.

Cet homme sera capable d'exécuter les volontés les plus dures de la Convention. Malheur aux bons et vaillants prêtres qui seront surpris ! Ils n'auront aucune pitié à attendre de leurs juges. On appliquera sur leur tête la loi du 18 mars,

ou le décret des 20 et 21 octobre 1793, portant que « tous les ecclésiastiques qui seront rentrés sur le territoire de la République seront jugés et mis à mort dans les 24 heures ».

Voilà à quoi se trouvait exposé l'abbé Ducrey, dès son arrivée dans le Faucigny.

Les agents du Directoire de Cluses allaient le traquer avec un acharnement implacable. Et si jamais il était saisi, comme au pieux abbé Jouguet, arrêté dans le district et fusillé à Cluses en cette même année 1794, on lui donnerait à choisir entre l'apostasie et la mort.

Certes, le jeune apôtre n'était pas rentré au pays, sans avoir songé à ce dénouement possible. L'hiver qu'il venait de passer à Martigny avait été comme une retraite, où il avait réfléchi à tout, sondé la vaillance de son cœur.

Il rapportait, avec son naturel jovial et bon, une âme retrempée dans la prière, toute pleine d'une charité ardente. La pensée de tomber sous un feu de peloton ne l'intimidait pas. Il avait fait, pour Dieu et ses semblables, le sacrifice de sa vie.

Que peut-on contre des hommes résolus à ce point ? De tout temps les persécuteurs se sont lassés à les poursuivre, et ont fini par abandonner la lutte, couverts de sang et de flétrissures.

Marin Ducrey allait de plus, par les bons tours qu'il devait leur jouer, couvrir les siens de ridicule.

---

## VIII.

### A Magland et aux alentours.

*Printemps de 1794.*

Nous avons vu que dans la riche nature du jeune missionnaire la hardiesse était grande, et l'on peut dire même qu'elle n'allait pas sans une sorte de témérité. Mais n'est-ce pas là peut-être l'habileté suprême de certains, dont la réussite nous étonne. Ils triomphent par des coups audacieux, alors qu'autour d'eux les prudents succombent.

Un autre que lui n'aurait sans doute pas fait de Magland et des environs son séjour habituel. Magland est à une trop faible distance de Cluses. On y vient de cette dernière localité par une route solitaire longeant l'Arve, aux pieds de hautes montagnes rocheuses. Le missionnaire se trouvait presque sous la main des autorités révolutionnaires. Il suffisait d'une lâche dénonciation, pour que les gendarmes, franchissant les gorges inhabitées, vissent le surprendre à l'improviste, avant que l'éveil fût donné.

Et ceci arriva plus d'une fois.

Une patrouille de nationaux se présenta subitement; un jour, au village de Gravin, alla droit

à la maison où il se trouvait. Fuir était impossible. Il n'avait même pas une cachette à sa portée. Que fit-il ? Voyant jeté sur un lit ou pendu à un clou tout un habillement de femme, il l'endossa à la hâte ; et, tant bien que mal accoutré d'une mauvaise jupe, la tête emprisonnée dans une méchante coiffe, il saisit un baquet d'eau et se mit, dans un coin un peu obscur de la cuisine, à laver la vaisselle.

Au moment où les nationaux pénétrèrent dans l'intérieur, ils trouvèrent la maîtresse du logis, M<sup>me</sup> Thévenet, en train de le rudoyer vertement, lui disant de mettre plus de soin et de propreté dans son service. La femme de peine qu'il était baissait la tête sous la réprimande, continuant à frotter et à rincer de son mieux, avec les gaucheries lamentables d'une pauvre idiote.

Les agents interrogèrent la patronne, parcoururent la maison ; et déçus lorsqu'ils se croyaient assurés de leur prise, ils repartirent pour Cluses, en maugréant (1).

Ils revinrent un autre jour, à la suite d'une nouvelle dénonciation. L'abbé était en ce moment chez ses amis, les Perrollaz. Surpris par cette arrivée soudaine, il n'eut que le temps de se glisser sous une garde-robe. La visite eut lieu. On fouilla tout, sauf sa cachette, au devant de

(1) Papiers de M<sup>re</sup> Magnin. Ce même fait nous a été raconté à nous-même par un bon vieillard du village, ancien maire de Maglud, M. François Perrollaz. C'est lui qui nous a appris que la chose s'était passée dans la maison Thévenet.

laquelle des linges et des souliers avaient été rapidement déposés. Le supposant en fuite, les policiers reprirent, pleins d'une rage croissante, le chemin du retour (1).

Mais les voici de nouveau, à Magland toujours.

C'est la nuit, cette fois, qu'ils veulent le surprendre. La maison suspecte est cernée de tous côtés par les soldats. Sommation est faite au propriétaire d'ouvrir. Celui-ci feint d'être troublé dans son sommeil, et répond avec dureté à ses visiteurs, tout en commandant à un des siens de se lever et de les assister dans l'accomplissement de l'odieuse besogne. Un homme se lève, en effet. C'est Marin Ducrey lui-même ; il promène les soldats de la cave à l'écurie, de l'écurie au grenier, leur ouvre toutes les portes, leur fait monter toutes les échelles, mettre le nez dans tous les réduits, sans leur en épargner un seul.

Quand une si minutieuse perquisition est achevée, il représente à la troupe ce qu'il y a de peu agréable, pour un travailleur comme lui, d'avoir été dérangé de cette façon en plein sommeil. Le chef, en qui reste le sentiment des convenances, lui remet une pièce de monnaie pour sa peine (2).

Un tel sang-froid, une maîtrise aussi complète des émotions les moins faciles à dominer permirent à notre missionnaire de remplir la charge périlleuse qu'il avait acceptée.

(1) Manuscrit du chanoine Baud.

(2) Papiers de M<sup>sr</sup> Magnan.

Pendant les premiers mois de 1794, — les plus terribles de tous en Savoie, — il put rester en contact avec les populations, qui, du reste, avaient tant besoin de la présence d'un prêtre.

Elles vivaient en un moment de suprême tristesse. La Révolution continuait ses démolitions sacrilèges, les autels étaient mis en pièces dans les églises; les clochers étaient rasés, parce que sans doute, de leur hauteur, ils dominaient les maisons voisines et manquaient à l'égalité républicaine.

Et d'une paroisse à une autre ces mutilations insensées se poursuivaient avec une sauvagerie qui achevait d'atterrer les fidèles. Ils craignaient la vengeance de Dieu. Seule la pensée d'avoir un prêtre au milieu d'eux pouvait les rassurer.

Marin Ducrey connaissait ce pénible état d'âme, et sans repos se rendait sur tous les points de la vallée.

Le plus souvent, il voyageait, la nuit; mais aussi, il n'hésitait pas à visiter les maisons en plein jour. Portant dans un petit sac les outils et tout ce dont un horloger ambulant a besoin, il s'en allait de village en village réparer montres et horloges. Il avait des aptitudes spéciales pour ce métier qu'exerçait son père (1).

Ainsi pouvait-il s'introduire partout, assister les malades, se renseigner sur les besoins religieux de chacun, et, selon les circonstances,

(1) FIEURY : *Histoire de l'Église de Genève*, III, p. 83.

faire un petit catéchisme, exhorter à la prière, à la vaillance chrétienne, confesser les bonnes gens qui venaient s'agenouiller à ses pieds, dans une pauvre chambre.

Son existence, si dure, lui semblait alors pleine de consolations et de douceur. Il pleurait de joie à voir ces hommes, ces femmes, ces jeunes gens demander avec un repentir touchant le pardon de leurs fautes. Une croyance émotionnée et vive, d'autant plus vive qu'on se sentait à la merci d'une férocité révolutionnaire et en danger de mourir sans prêtre, remuait l'âme du plus grand nombre (1).

Et son âme à lui, son cœur de prêtre en ressentait le délicieux contre-coup.

Il faut supposer aussi qu'entre ces populations et ce jeune missionnaire de leur pays, qui exposait si bravement sa vie pour elles, il s'était formé un lien d'amitié des plus forts. Oui, certes, Marin Ducrey avait de tels amis que si les jacobins étaient parvenus un jour à le saisir, on eût tenté en cette vallée de la Savoie ce que devaient faire plus tard les paysans du Chablais pour un autre hardi missionnaire de cette époque, l'Oncle Jacques, on eût sans doute, à coups de hache, brisé les portes de la prison de Cluses.

---

(1) Tels étaient en général, d'après divers *Mémoires* de l'époque, les sentiments du peuple à cette date.

## IX.

### Au plus fort de la tourmente.

*Fin du printemps de 1794.*

En mai 1794, les quelques prêtres restés ou revenus au pays arrivaient à l'heure la plus critique de leur rude apostolat. Le 15 de ce mois, l'abbé Morand était fusillé à Thonon. L'abbé Vernaz avait déjà subi le même sort, en cette ville, le 22 février (1).

Toutes les autorités étaient en éveil sous l'œil impitoyable d'Albitte. De lâches dénonciateurs, tels que le malheureux Giguet, de Magland, se glissaient de village en village, comme des reptiles, et, pour une vile rançon, épiaient sans répit les actes des missionnaires.

Ceux-ci avaient bien des motifs de trembler. Le bruit leur parvenait encore qu'un autre instrument de mort, l'horrible guillotine, était en préparation. Déjà elle fonctionnait à Chambéry, elle était commandée pour Annecy, et en projet d'établissement à Carouge, à Thonon, et à Cluses.

(1) L'abbé Morand était du Bial et l'abbé Vernaz, de Chevênoz. Lire le beau livre de M. le chanoine LAYOZZI : *Les Martyrs de la Savoie pendant la Révolution française*, qui raconte leur vie et leur sainte mort.

Il y avait là des apprêts capables d'intimider les plus intrépides. Marin Ducrey ne parut pas s'en émouvoir outre mesure. Il continuait avec une vigilance plus grande peut-être, mais avec non moins d'empressement, à parcourir toute la région. Sauver une âme, en sauver une autre et d'autres encore, telle était la pensée qui absorbait sa vie.

Quel rôle émouvant ! C'est le rôle du sauveur qui s'élance coup sur coup à travers les flammes crépitantes d'un incendie, pour en retirer quelques malheureux allant périr. Chacune de ses courses pouvait lui être fatale ; et maintes fois il lui arriva de faire de très dangereuses rencontres.

Il cheminait un matin, à la pointe du jour, sur la route de Sallanches à Magland, une pioche sur l'épaule. Deux gendarmes arrivaient en sens inverse.

— Citoyen, connais-tu Marin Ducrey ? demandèrent-ils, en passant.

— Oui, citoyens, je le connais bien un peu.

— Sais-tu où il se trouve en ce moment ?

— Je crois, répondit-il sans sourciller, qu'il n'est pas loin d'ici, et qu'en allant vite, vous pourrez le trouver.

Sur ces mots, on se sépara pour continuer la route en sens opposé (1).

Quand on songe qu'il eût suffi d'un instant de

(1) Cardinal BULLET : *Mémoires*, p. 274.

défaillance et dé trouble à ces heures-là, pour amener une arrestation, et que l'arrestation c'était la mort, le plus simple de ces tours revêt une grandeur tragique.

Et notre héros se voyait obligé de les renouveler constamment. Toute la police était à sa recherche. Même lorsqu'elle fouillait les maisons et les bois, pour arrêter les jeunes gens réfractaires au service des armes, ou qu'elle se transportait dans les communes pour un autre motif, elle pensait à lui, à le surprendre par ricochet, ce qui le forçait à jouer d'audace, à varier plus que jamais son genre de vie et son attitude.

Cette facilité surprenante de changer d'emploi et de physionomie était sa grande ressource, qui plus d'une fois le sauva.

Un jour, entre autres, les gendarmes, mis sur ses traces, arrivèrent à l'improviste dans la maison indiquée, et ne trouvèrent qu'un pauvre idiot, assis nonchalamment près du foyer. L'innocente créature avait l'aspect le plus grotesque avec son bonnet rouge et sa veste blanche de *tirtaine*. Les hommes de la force armée s'arrêtèrent comme des enfants devant ce spectacle lamentable. La pensée ne pouvait guère leur venir que c'était lui, tant il mettait de naturel dans ses manières. De peur, cependant, que le danger ne se prolongeât trop, le fils de la maison, qui se tenait accroupi sur le seuil de la porte, demanda un charbon pour allumer sa pipe. L'habile crétin se leva avec un gros tison et le

porta d'un air si étrange qu'il y eut une explosion de rires. Il s'en alla ensuite comme un homme choqué d'être le jouet des autres (1).

Pour remplir son apostolat, il condamnait sa noble nature à de tels déguisements. « Que ne ferait-on pas, disait-il plus tard, pour sauver une âme ! »

Il fit plus.

Voulant réchauffer la foi de ses fidèles par une grande manifestation, il osa leur donner rendez-vous, un jour, dans la montagne, au pied de la Pointe-Percée.

Une foule immense accourut à son appel, heureuse, après avoir usé de tant de cachettes, de pouvoir entendre la sainte Messe en plein air, sous le ciel libre et bleu des sommets (2).

Mais voici qu'à force de déconvenues les autorités locales en arrivèrent à prendre une mesure atroce, aveugle.

Dans leur rage de le savoir toujours là et toujours insaisissable, elles donnèrent l'ordre de tirer sur lui n'importe où, de s'en débarrasser n'importe comment. Les tigres voulaient leur proie (3).

Cette cruauté venait en partie de la peur.

Les révolutionnaires redoutaient, vers ce temps, un retour des Sardes cantonnés dans le Val d'Aoste, ainsi qu'une nouvelle insurrection

(1) LAVAGNINI : *Décade de Genève pendant la Révolution*, I, p. 363.

(2) *Id.*, I, p. 317.

(3) *Id.*, p. 364.

du Faucigny. De continuelles correspondances étaient échangées entre le Directoire de Cluses et le Directoire central.

On parlait comme d'une chose alarmante, de « l'irruption présumée sur le territoire du département, — c'était le langage employé, — de plusieurs émissaires des soi-disant grands vicaires du ci-devant diocèse ». On recommandait de Chambéry une surveillance « active, infatigable, sévère », à l'égard des prêtres. Et pour stimuler le zèle des clubs, on ajoutait que l'administration départementale avait reçu « par une voie sûre, l'avis que les émigrés répandus dans la Suisse », se flattaient qu'il y aurait sous peu « un mouvement en leur faveur... , particulièrement à Cluses (1) ».

Il en fallait moins pour mettre hors d'elles les autorités du district. Elles réclamèrent des renforts à la Convention ; et vis-à-vis des prêtres, alors qu'on les engageait à être sévères, elles devinrent impitoyables.

L'abbé Ducrey sentit se resserrer peu à peu autour de lui le cercle des bêtes fauves. Il vit l'instant où, malgré les inépuisables ressources de son esprit, il ne pourrait plus tenir dans cette région.

Il songea à fixer son séjour ailleurs, à s'en aller momentanément du côté de Genève.

(1) LAMOUREL : *Cluses et le Faucigny*. — Archives départementales.

## Marin Ducrey aux portes de Genève.

*Été de 1794.*

Marin Ducrey, en quittant le Haut-Faucigny, ne sortit pas du territoire dangereux. Il s'en vint simplement du district de Cluses en celui de Carouge, où sévissait la même fureur jacobine, la même rage sanguinaire contre les prêtres, mais où sa présence pouvait être, quelque temps du moins, ignorée des comités.

Le bassin inférieur de l'Arve, qu'il assigna de la sorte à son zèle est un magnifique pays qui s'élargit du Salève aux Voirons, pour s'étendre vers Genève en une belle plaine un peu vallonnée sur la gauche et parsemée de larges touffes de bois. L'Arve y coule en serpentant.

Quel vaste champ à parcourir ! A peu près toutes les paroisses de cette contrée étaient privées de prêtre, en ce moment.

L'abbé se mit à l'œuvre, sans considérer le travail qui se présentait devant lui, et bientôt nous le trouvons çà et là, à Carouge, à Monnetier, à Veyrier-sous-Salève, où son nom, dit l'historien Fleury, est resté en grande vénération dans les

familles qu'il a visitées en cette terrible année 1794 (1).

Pour rayonner ainsi dans toutes les directions, il s'était choisi un nouveau centre, d'où il s'élançait constamment et vers lequel il revenait après chaque course apostolique. C'était la petite paroisse d'Arthaz, si bien située dans un gai paysage, au-dessus d'un soubresaut de terrain, que l'Arve baigne de ses eaux troubles et froides, entre la région d'Annemasse et cette grande vallée qui descend de la Roche-sur-Foron vers Reignier.

Il connaissait en ce pays une noble dame, Eugénie Foncet de Montailleur, veuve depuis un an du comte de Baudry ; elle était mère d'un tout jeune homme, qui devait plus tard être prêtre et faire belle figure dans le sacerdoce (2).

Cette femme, à la suite de l'arrêt du 13 mars 1794 pris contre les nobles, fut incarcérée vers cette époque dans les prisons de Carouge, où elle se trouvait encore au mois de septembre. Avant son arrestation, l'abbé Ducroy lui avait demandé la faveur de loger chez elle comme éducateur de son fils, alors âgé de quinze ans. La vaillante chrétienne avait agréé le pieux prétexte et, luttant d'héroïsme, offert au mission-

(1) FLEURY : *Histoire de l'Église de Genève*, III, p. 90. Le témoignage de M. Fleury, qui fut nommé curé de Veyrier en 1841, est ici d'une grande autorité.

(2) L'abbé de Baudry, né en 1779, fut vicaire général du diocèse. Il est mort en 1854.

naire une franche et large hospitalité, malgré le danger (1).

Sa maison, qui existe encore et porte l'empreinte des constructions anciennes, est sise à une faible distance de la grand'route d'Annemasse à Cluses. Au temps de la Révolution, l'église d'Arthaz était toute proche. Sur l'emplacement de cette église, depuis de longues années démolie, on a élevé une modeste chapelle; à côté, dans le soi du vieux cimetière, le passant peut voir deux marbres funéraires plantés en terre, celui de l'abbé de Baudry, l'élève de Marin Ducrey, et celui de sa sœur, comtesse de la Fléchère (2).

Le missionnaire du Haut-Faucigny, en choisissant ce séjour, se trouvait non seulement chez des gens de cœur, mais en un lieu propice pour diriger ses courses en tous sens, comme pour s'enfuir au besoin et se cacher. A quelques pas de l'habitation s'étend du côté de la Menoge une vaste forêt de chênes, où il n'avait qu'à se glisser furtivement pour disparaître.

Quels que fussent les avantages de ce logis, il était loin d'être sûr; car la maison se trouvait accablée de logements militaires.

Mais ceci n'effrayait pas trop, semble-t-il, notre abbé. A peine avait-il modifié légèrement son

(1) LAVANUUX : *Diocèse de Genève pendant la Révolution*, 1, p. 366.

(2) Des notes sur la famille de Baudry ainsi que d'autres renseignements nous ont été gracieusement communiqués par M. François Guillard, héssier à Reignier, qui a fait de sérieuses recherches historiques dans cette région.

nom. Lui, qui s'appelait en réalité Marin Ducrey-Roux vivait là sous le nom de Marin Roux. Son séjour en cette demeure n'était du reste que de courtes haltes. Il voyageait presque incessamment. Il allait dans toutes les directions, parfois dénoncé et poursuivi, toujours contraint de se cacher pour dire la messe.

Il dressait rapidement un autel au hasard de ses courses, comme les autres missionnaires, ici dans une chambre, là dans une aire de grange, ailleurs contre le mur extérieur d'une maison, donnant sur un jardin clos ou sur un bois. C'était en pleine forêt, souvent (1).

On sait de quelles précautions nombreuses les prêtres devaient s'entourer, au cours de cette période effrayante.

Dans une lettre datée du 10 juillet, le grand vicaire de Thiollaz leur donnait ces conseils : « Soyez très prudents ; très peu de messes, et marchez la nuit. » Il leur disait encore : « Point de bréviaire en route, la charité est par dessus tout (2). »

(1) Ainsi faisaient les deux prêtres, les seuls qu'à cette époque nous retrouvions avec lui dans toute cette région de Bonne à Genève. Ces deux vaillants qui tièrent ferme et restèrent au poste dans les plus sombres jours de 1794, sont les abbés Vuargnier, de Vinz, vicaire à Micussy, qui vint se fixer à Lucinges, et Andrevon, d'École-en-Bauges, vicaire à Arthaz. Ils vivaient en partie dans les bois, y disaient la messe. L'abbé Andrevon célébrait d'ordinaire sous un gros chêne, en un lieu qui permettait aux assistants de fuir à la première alerte. Les trois missionnaires durent évidemment se ménager quelques rencontres en des maisons sûres, pour se confesser et se concerter.

(2) CHADOINE ALBERT : *Histoire de Mgr C.-F. de Thiollaz*, I, p. 173.

Pour écarter toute surprise, au moment où ils remplissaient quelque fonction sainte, des veilleurs au loin étaient postés en sentinelles. Si quelque chose de suspect se produisait, un signal était rapidement donné et transmis. Il y avait de même entre les fidèles des mots de passe, des signes convenus pour indiquer l'arrivée ou la présence du prêtre : une pierre était retournée en tel endroit, une branche d'arbre pendait cassée aux abords d'un village, petites choses mystérieuses qui font songer à la dure existence des premiers chrétiens.

Marin Ducrey vivait cette vie pénible et dangereuse ; et par de tels moyens ou d'autres de son invention, se mettait en contact avec les habitants des hameaux qu'il visitait.

Son ministère l'entraînait sans cesse d'une localité dans une autre, le conduisait parfois jusqu'au chef-lieu du district.

Ce fut là, à Carouge même, qu'il joua un de ses bons tours.

Il devait administrer dans cette ville un malade. La chose était connue. Surveillé de près par la police en éveil, que fit-il ? Il s'habilla en mendiant et, vêtu de guenilles, il s'en vint aux abords de la maison, jetant devant lui de petits cailloux, avec le rire niais d'un faible d'esprit. Il pénétra de la sorte dans le logis du mourant, qui reçut les derniers secours de la religion. Personne ne soupçonna que les allures de ce pauvre idiot dissimulaient la courageuse action

d'un prêtre exposant sa vie pour sauver une âme (1).

La présence à Carouge des autorités révolutionnaires ne le détournait pas. Il s'aventurait bravement jusque chez les pires jacobins.

Un d'entre eux, non des moins notables, ni des moins farouches, le citoyen Fontanel, avait fini par céder aux instances de sa femme malade, qui désirait recevoir les derniers sacrements. Mais quel prêtre appeler? Lequel oserait se trouver en face d'un homme réputé si hostile, se confier à sa loyauté? Marin Ducrey eut connaissance du vœu de la pieuse dame. N'écoutant que son cœur et le devoir, il se présenta devant le citoyen Fontanel, lui offrit son ministère, qui fut accepté avec gratitude (2).

Ainsi, le missionnaire, par la variété des moyens que lui fournissait une intelligence souple et hardie, atteignait presque toujours son noble but.

Ce n'était pas sans peines physiques, cependant, et sans privations.

Certes les familles chrétiennes du pays, comme la famille Vidonne, de Monnetier, étaient heureuses de lui venir en aide et de l'accueillir chez elles, en dépit des graves arrêtés qui menaçaient quiconque donnait abri à un prêtre. Mais lui s'était fait une règle d'exposer le moins possible les catholiques aux représailles des clubs.

(1) Manuscrit de M. Baud.

(2) Archives de M. Feige.

Pour tout gîte, souvent, il se contentait d'une grange ou d'une remise. A Veyrier-sous-Salève, on montrait encore, vers 1850, les ruines d'un four banal qui lui servait de refuge (1).

Si le récit que nous écrivons avait été fait plus tôt, que de localités nous auraient parlé de lui, en cette région ! Les témoignages seraient sortis, nous en sommes sûrs, d'une multitude de foyers pour nous redire sa charité intrépide et les bonnes farces dont il marquait chacune de ses étapes.

Ce que nous savons nous montre assez déjà quel apôtre plein de ressources et de vaillance était cet homme, que rien ne décourageait.

Nous allons le voir remonter dans le Haut-Faucigny, où, assurément, il avait dû faire quelques rapides et secrètes excursions pendant son séjour aux environs de Genève. Il n'oubliera pas les paroisses qu'il va quitter. Il y reviendra plus tard exercer encore le saint ministère.

---

(1) FLEURY : *Histoire de l'Eglise de Genève*, III, p. 90.

**Marin Ducrey regagne le Haut-Faucigny.***Septembre-Octobre 1794.*

Quand il repassa, vers la fin de l'été, à Cluses, le sol de cette ville se trouvait rougi du sang d'un prêtre. Les révolutionnaires avaient fusillé là, le 13 du mois d'août, le noble abbé Joguet. Le souvenir du martyr dut émouvoir notre missionnaire, et, malgré son courage, lui faire envisager le sort qui avait risqué vingt fois d'être le sien (1).

Au moment où nous arrivons, peut-être courrait-il un danger moindre ; car, il y avait quelque chose de changé en France. Robespierre était mort, guillotiné. Et, dès ce jour, 28 juillet, une accalmie s'était produite. Les convois de condamnés à mort dirigés sur Paris avaient rebroussé chemin.

Une cinquantaine de ces malheureux emmenés

(1) L'abbé Joguet, natif de Crest-Voland, était vicaire à Chêne, quand la Révolution pénétra dans notre pays. Ayant émigré en Italie, après avoir refusé le serment, il retourna au printemps de 1794, avec l'abbé Neyre, vicaire à Ugines, son ami. Ils furent l'un et l'autre arrêtés au Crest-Voland, pendant la nuit, et dirigés sur Cluses. L'abbé Neyre s'échappa en cours de route. (Voir les *Martyrs de la Savoie pendant la Révolution*, par M. le chanoine Lavouré.)

d'Annecy, pêle-mêle sur des charrettes découvertes, comme un bétail de boucherie, étaient allés jusqu'aux portes de la capitale. Parvenus là, ils virent galoper vers eux, à toute bride, un courrier, qui de loin leur cria, en agitant un mouchoir : « Vous êtes sauvés, Robespierre est tombé. » C'était l'annonce de jours moins sombres (1).

Peu à peu, la France, abreuvée de sang et de larmes, se mettait à respirer plus librement.

La Savoie sentait, de son côté, adoucir le cruel régime qu'elle subissait. Délivrée d'Albiste, au mois d'août, elle se trouvait, à cette heure, administrée par un homme d'une certaine modération, le représentant Gauthier, qui faisait rouvrir les cachots et rendre la liberté au plus grand nombre des incarcérés civils, nobles, suspects et parents d'émigrés (2).

Pour les prêtres, cependant, rien ne semblait venir améliorer leur sort. Quelques rares vieillards infirmes, jurés du premier serment, emprisonnés pour n'avoir pas voulu apostasier en prêtant le second, purent seuls rentrer dans leurs familles, mais avec la rigoureuse défense, sous peine de déportation, d'exercer le saint ministère.

En réalité, c'était tout. Il fallait compter encore avec ce qu'on a vulgairement appelé la *queue de*

(1) Aimé Bugeat : *Palais de l'Isle*, p. 74.

(2) Dans son Rapport au citoyen Gauthier, l'administration du district de Carouge émettait un avis favorable pour la libération de plusieurs nobles détenus dans les prisons, mais le refusait pour Mme de Baudry. Elle ne fut pas mise en liberté en ce moment. (Rapport du 30 septembre 1794.)

*Robespierre*, c'est-à-dire, avec la bande des derniers *terroristes*, qui s'efforçaient de ramener à eux le pouvoir et poussaient à la violence.

C'était dans ces conditions toujours dures que Marin Ducrey revenait au milieu de ses compatriotes. Mais il avait l'habitude maintenant de ce genre d'existence. A la fin d'une période de sang, son âme héroïque devait même trouver douces les formes nouvelles que prenait la Révolution. Autour de lui, la rage devenant moins farouche, les poursuites perdant de leur ancienne brutalité, il pouvait s'illusionner jusqu'à ne plus croire au danger.

Ses courses reprirent, de jour et de nuit, à travers la plaine et les coteaux, de Cluses au Fayet.

Le 16 octobre, dans une lettre au grand vicaire Besson, réfugié à Lausanne, il donnait une idée du milieu où il se mouvait et de son mode d'évangélisation (1).

« Le calme se rétablit, écrivait-il, quoiqu'il y ait encore de fausses alertes et quelquefois même de vraies. On dit que j'aurai ce soir une visite ; on m'en a déjà annoncé plusieurs ; il pourrait se faire que ce fût la dernière.

« Comme qu'il en soit, nous n'avons pas officié publiquement jusqu'à ce jour. L'interruption des messes a fait comprendre au peuple que les promesses de liberté du culte n'étaient que chi-

(1) L'original de cette lettre et de deux autres dont nous allons citer quelques passages se trouve aux archives du Clergé de Genève : *Documents de M. Vuarin sur la Persécution*.

mériques; et il est sorti de cette tranquillité qu'il possédait trop.

« Nous avons commencé par de petites assemblées; elles se tiennent avec assez d'édification, les dimanches; tout le monde y assiste et goûte bien les nouvelles pratiques, d'autant plus que les messes ont été interrompues. On se réunit en plusieurs endroits de la même paroisse, soit parce qu'on n'a pas un local assez grand pour contenir tous les fidèles, soit parce qu'ils ne peuvent pas se transporter tous dans un même lieu, surtout les dimanches, après-midi. »

Ces lignes simplement écrites dans une pauvre maison de village, entre deux courses, disent tout, montrent combien était relatif ce répit d'un instant laissé par la Révolution et combien lourde était la charge du missionnaire.

Pour être moins seul à la porter, sur l'étendue de plusieurs paroisses, il demanda aide aux meilleurs de ses fidèles, qu'il groupa en association. La société des *Bons Amis* se forma de la sorte, autour de lui, et s'étendit rapidement, au point que, dans cette lettre du 16 octobre, il disait au grand vicaire : « Il y a déjà deux sections de notre société établies à Magland, deux sur la paroisse de Sallanches et une à Cardon. »

Un pareil élan, sous l'impulsion d'un tel homme n'étonne pas. Ils font d'utiles choses ceux qui vont au peuple décidément, comme lui, à la façon des apôtres, sans arrière-pensée humaine et sans compter les sacrifices.

Aux réunions générales, tenues de divers côtés, il arrivait invariablement, y parlait de prière, d'édification mutuelle, des moyens à prendre pour raviver l'esprit de foi et l'instruction religieuse.

Chaque réunion commençait et finissait par d'ardentes prières. Lui-même en avait composé de fort touchantes (1). Sans doute aussi renouvelait-on chaque fois l'engagement d'être à Dieu, à la vie, à la mort. L'Oncle Jacques le faisait dans le Chablais, au début des assemblées du Saint-Zèle, qui étaient sous un autre nom, une société semblable, recommandée aux missionnaires par les chefs du diocèse. On s'engageait de cette manière : En traçant avec le pouce une croix sur le front, on disait : « Mon divin Sauveur, je vous serai fidèle, jusqu'à la mort » ; sur la bouche : « Je vous confesserai toujours » ; enfin sur la poitrine, on ajoutait : « Je veux vivre et mourir dans votre divin amour (2) ».

Les réunions se tenaient, en secret, à l'écart, suivant le mode des premiers chrétiens.

Electrisés par leur chef, les *Bons Amis* devenaient à leur tour des apôtres par la parole et par l'exemple. Ils s'efforçaient d'atteindre le but de leur Association.

Ce but, que le missionnaire précisa dans une communication à ses Supérieurs, était de ranimer la foi languissante, par l'usage des Sacrements,

(1) FLEURY : *Histoire de l'Église de Genève*, III, p. 98.

(2) CHANOINE MENCHER : *Vie de M. Bourcel, dit l'Oncle Jacques*, p. 58.

l'éducation de la jeunesse et la sanctification du dimanche (1).

Les membres devaient à cette fin, en l'absence du prêtre, se réunir tous les dimanches et réunir les autres fidèles : le matin pour prier et méditer en commun ; l'après-midi, pour dire les Vêpres, le chapelet, et faire une lecture pieuse. La réunion du soir achevée, un d'entre eux restait pour catéchiser les enfants. Les associés devaient encore s'enquérir des personnes malades, leur faire visite, préparer auprès d'elles la venue du prêtre. Lorsqu'ils se trouvaient en présence de malades pauvres, il leur fallait quêter pour eux comme aussi pour les indigents que secourait le clergé avant son exil.

Afin de pouvoir remplir ce rôle magnifique, les *Bons Amis* se confessaient au moins tous les deux mois et tâchaient de vivre les uns envers les autres dans une parfaite union de cœur.

Une semblable organisation, malgré la prudence de ses membres, ne pouvait guère cacher la main énergique autant qu'habile qui la mettait en mouvement. On cherchait obstinément à surprendre celui qui en était l'âme, mais en vain. Les patrouilles recommençaient la série de leurs déconvenues.

---

(1) Documents de M. Vaarin sur la Persécution.

### La situation s'aggrave de nouveau.

*Novembre 1794.*

Dès son retour dans le Haut-Faucigny, le missionnaire avait, comme au printemps de cette année même, fixé à Magland, le centre de son apostolat.

Cette localité, nous l'avons dit, offrait un grand danger du côté de Cluses ; mais en sens opposé, — il faut le dire aussi, — elle donnait par les cotteaux boisés et les montagnes, une certaine facilité de s'enfuir à celui qui avait l'habitude du pays.

Or, notre abbé en connaissait à merveille les sentiers et toutes les cachettes.

Se trouvait-il menacé dans le village de Graviu, qu'il habitait de préférence à Magland, il montait à travers un petit bois au village de Mournoux, gagnait, quand la neige ne l'en empêchait pas, les arêtes du Montferrend et les chalets de Doran, ou bien encore il traversait cette large forêt de hêtres tout imprégnée d'une forte odeur de buis, qui touche aux premières maisons de Saint-Roch. En moins d'une heure, il arrivait au Crey, sous le toit paternel, ou s'enfuyait au-delà.

Pas une maison, dans ces parages, qui ne fût un refuge sûr. Il paraît toutefois s'être plus spécialement caché, non loin de son hameau natal, à la Provence, chez le frère du général Montfort, où l'on a retrouvé quelques-uns de ses livres (1).

Magland était donc redevenu le point de départ de ses courses. De là, il se portait sans répit sur tous les points de la vallée, et c'était là qu'il revenait toujours dès le samedi soir, pour la messe du lendemain.

Cette venue régulière était une de ses audaces. Un office invariablement célébré dans la même localité, le même jour, ne pouvait passer inaperçu. La chose fut effectivement ébruitée ; et un samedi soir, il faillit être pris.

Il a raconté lui-même les péripéties de cette infernale tentative, dans une nouvelle lettre au vicaire général, datée du 12 novembre (2).

La maison où il devait se trouver sans une absence providentielle, fut cernée et fouillée avec rage. En même temps que de Sallanches, des soldats étaient venus de Cluses, conduits par le fameux dénonciateur Giguet et le gendarme Delaplague (3). Toutes les indications étaient fournies, toutes les précautions étaient prises, pour que la capture eût lieu.

(1) Le général du génie Montfort, naquit à Sallanches, en 1770. Valantaire de 1792, nommé chef de bataillon par Masséna, en 1799, au lendemain de la bataille de Zurich, il devint dans la suite général de brigade et baron de l'Empire, il est mort en 1824.

(2) Documents de M. Vuarin sur la Persécution.

(3) Notes de M. Falconnet, ancien curé de Magland.

Or la police révolutionnaire aidée de la surveillance échoua, cette fois encore.

L'abbé s'était rendu à Sallanches, auprès d'un malade. Il put même voir, sur la place de cette ville, la troupe de soldats se mettre en marche, dans la direction de Cluses, pour aller le saisir. « Ils vont bien loin, pensa-t-il, et je gage qu'ils ne me prendront pas. » Il passa la nuit où il était. Le lendemain matin, croyant la patrouille de retour, il se mit tranquillement en route du côté de Magland, pour le pieux rendez-vous habituel.

Au sortir de Saint-Martin, nous apprend-il, je rencontraï des soldats qui me crièrent : « Arrêtez, n'allez pas plus loin, la messe est dite. »

— Oh ! répliquai-je, il y aura bien encore quelque chose, ce ne sera pas tout fini.

— C'est fini, dirent-ils, nous avons votre curé.

— Vous l'avez ?

— Oui, nous l'avons.

— Où est-il donc ?

— Il est là.

— Oh ! le pauvre curé ! Il est donc pris !

A quoi les soldats faisaient-ils allusion, de qui voulaient-ils parler, l'abbé ne le sut point ; mais après avoir jeté cette naïve riposte au passage, il poursuivit son chemin, et la messe put se dire, ce dimanche, comme de coutume.

Lui-même a tu le nom de ses lâches dénonciateurs ; mais il ajoutait, dans sa lettre : « Ceux qui ont voulu me faire prendre sont de Magland ;

don. Je ne le pourrai guère, si les choses s'aggravent : il y aurait des paroisses privées de secours pour les malades, Cluses, Magland, la ville de Sallanches, etc.

« Pour les autres, il leur est plus difficile de se cacher (1). Malgré qu'ils aient mon signalement, tous les huit jours, qu'ils se disent dans l'impossibilité de ne pas me reconnaître avec le portrait qu'ils ont de moi, je suis obligé d'être souvent parmi les soldats. Ils ne m'ont pas encore saisi. Mais je suis bien sorti à temps d'une maison de la ville, ces jours derniers, pour me rendre dans une autre. À peine étais-je dehors, sans me douter de rien, que les soldats y pénétraient, croyant m'y trouver encore. »

Si périlleuse que fût la situation, le missionnaire ne se troublait point. Il achevait sa lettre avec le plus grand calme :

« Cependant, dit-il, dans peu, je verrai si les choses deviennent plus mauvaises. On parle de changer les soldats, ce qui serait un soulagement : ceux que nous avons sont des pires qu'il y ait. En attendant je m'occupe d'étendre notre Association, et surtout de perfectionner les sections établies. Elles sont déjà bien édifiantes. Les réunions de certaines d'entre elles, le dimanche après-midi, durent jusqu'à des deux heures. Je ne leur limite point le temps. »

Cette lettre brièvement signée D. v. de C.

(1) Deux ou trois prêtres étaient revenus secrètement dans le pays.

le monde les connaît; ils sont bien mal vus. Ce qui les retient un peu, c'est qu'ils craignent pour leur vie. Ils cherchent pourtant de nouveaux pièges que je devine d'avance. »

Toujours sur le qui-vive et toujours à l'œuvre avec une activité impressionnante, il développait, pendant même qu'on était à sa poursuite, cette admirable société des *Bons Amis*, qui suscitait partout un véritable réveil.

« La Société prend de nouveaux accroissements, disait-il dans cette même lettre du 12 novembre. Elle est organisée déjà dans quatre paroisses. A Sallanches, elle est bientôt sur tous les points. Il y a des endroits, où il est nécessaire de s'opposer à l'empressement des fidèles. Tout le monde voudrait en être; mais si tout le monde en était, ce ne serait plus rien... »

Cependant, on se trouvait à la veille de mesures graves.

Le 15 novembre, les peines de bannissement et de mort, édictées au plus fort de la Terreur contre les prêtres, étaient renouvelées par décret.

Le 19, le missionnaire écrivait : « Par suite des décrets concernant les ecclésiastiques, ces lieux deviennent dangereux et le deviendront encore davantage; on croit et on dit que de nouvelles troupes seront disséminées dans toutes les paroisses; alors notre ministère sera difficile; mais cela est encore incertain. Si les temps ne deviennent pas mauvais, je me rendrai avec plaisir à mon ancien poste de Cor-

(Ducrey, vicaire de Cordon), donne en *post-scriptum*, cette nouvelle inattendue :

« Quelle agréable surprise ! je viens d'embrasser M. Dubouloz, dans un temps où je le croyais bien loin d'ici (1). »

Le chanoine Dubouloz, vicaire général du diocèse, était rentré en Savoie et visitait les postes confiés au courage des confesseurs de la foi. Depuis quelque temps déjà, l'abbé Ducrey, — ses lettres nous l'apprennent, — entretenait des correspondances avec lui. Mais il ne s'attendait pas à recevoir sa visite en de pareilles circonstances.

Cette démarche, qui n'était point sans péril de la part de son supérieur, le toucha vivement. Il comprit tout ce que l'autorité ecclésiastique attendait encore de lui. Il n'en devint que plus déterminé et plus actif.

Rien ne put l'éloigner du Haut-Faucigny, pendant tout l'hiver de 1794 à 1795.

(1) Documents de M. Vassia sur la Persécution.

### XIII.

#### Le missionnaire se Pre à Cordon.

*Décembre 1794 — avril 1795.*

A la fin de sa dernière lettre au grand vicaire Besson, l'abbé Ducrey annonçait encore que, selon les circonstances, il pourrait se rendre à son ancien poste, « dans la quinzaine ou les trois semaines » ; qu'il y retournerait, quoi qu'il advienne, si telle était la volonté de ses Supérieurs (1).

En reçut-il l'ordre ou se décida-t-il de lui-même, nous ne pouvons le dire ; mais il vint, les premiers jours de décembre, s'établir à Cordon, d'où il veilla sur toute la vallée (2).

Nous avons pu, à l'aide des Archives locales, suivre presque d'une semaine à l'autre, ses étapes et son œuvre bienfaisante, pendant tout l'hiver, sous la rude température des régions voisines du Mont-Blanc et le froid plus vif que de coutume de cette année-là.

Il s'en allait sans repos, administrant les malades, baptisant les nouveaux-nés. Nous le voyons vers la fin de cette période, du 3 février au 18 avril, bénir vingt-et-un mariages. Les mariés étaient de Magland, Sallanches, Cordon, Com-

(1) Documents de M. Vuarin sur la Persécution.

(2) Archives de Cordon.

bloux, Megève, Passy et Saint-Gervais; ils représentaient à peu près toutes les paroisses de la contrée, détails précieux, qui donnent une idée du labeur que ce vaillant avait devant lui (1).

Un ministère si actif l'exposait nécessairement à bien des dangers.

Un jour, surpris à Cordon par l'arrivée inattendue de la police, il eut réellement peur. Son visage, dont il modifia l'expression aussitôt, pour lui donner une apparence un peu niaise, devint extrêmement pâle. Cette grande pâleur le sauva. Les policiers crurent que ce pauvre homme, par faiblesse d'esprit, craignait la prison. L'intelligente ménagère se hâta de les confirmer dans cette idée. Tout en causant avec eux, elle dit à l'abbé comme à un enfant : « Allons, dépêche-toi, *Daudo*, de faire ton ouvrage, autrement je te fais prendre par les gendarmes. » Il simula une telle frayeur que les gendarmes s'en amusèrent beaucoup. Ils repartirent fort égayés sans doute; mais en ce moment ils n'étaient plus seuls à rire de l'aventure (2).

Sans cesse joués, les gens de la police ne se décourageaient pas. Rentrant la tête basse au quartier, ils repartaient à la première indication, pour voir de nouveau l'habile missionnaire filer entre leurs mains.

Un matin de la belle saison, l'abbé avait gravi la pénible montée qui mène, à travers les grandes

(1) Archives de Cordon.

(2) Documents de M. Feige.

forêts et les bruyères, au col de Jaillet. Il s'était rendu jusqu'à La Giétaz pour une fonction du saint ministère.

Le soir, ayant franchi les gorges étroites et dangereuses de Bellevarde, il revenait d'un autre côté, par Plumet et Megève. Il cheminait, en costume de paysan et d'un pas fatigué, sur la route de Sallanches, quand tout à coup deux gendarmes et quelques patriotes l'atteignirent. Pas un pli de son visage ne révéla de la surprise ou de l'inquiétude. La conversation s'engagea le plus naturellement du monde. Les gendarmes lui demandèrent s'il pouvait leur dire où se trouvait le calotin Ducrey : « Mieux que cela, répondit-il avec une assurance inconcevable, je l'ai vu gravir, ce matin, le col de Jaillet. »

A cette nouvelle, on jugea la poursuite inutile. Jamais on ne parviendrait à le saisir dans ce pays de montagnes et de rochers, d'où il pourrait si facilement passer au milieu de ces indomptables paysans de la vallée de Thônes, qui ne laissaient guère toucher aux prêtres.

Les hommes de la force armée rebroussèrent chemin et firent route avec lui jusqu'à Sallanches, où, selon le mot du document qui relate ce fait, ils voulurent lui payer une bouteille. L'abbé s'excusa et prit congé de ses compagnons, qui rentrèrent dans un restaurant. Peu après, il leur faisait tenir un billet signé de son nom, les remerciant de leur bonne compagnie (1).

(1) Documents de M. Feige.

De telles imprudences, certes, n'auraient pas été excusables chez un autre. Mais, pour lui, ces tours semblaient des jeux d'enfants, sans péril. Avec sa promptitude de coup d'œil, il avait de suite jugé une situation. S'il y avait du danger, il le sentait d'instinct et l'écartait promptement, avec un de ces mille moyens dont il possédait le secret.

Lorsqu'on est trompé de la sorte, il est permis d'oser beaucoup sans être téméraire. D'ailleurs, sait-on s'il ne faut pas à ces âmes héroïques de tels passe-temps. Peut-être ont-elles un besoin instinctif de se jouer avec le péril ?

S'il en est ainsi, l'abbé Ducrey se trouvait servi à souhait. Alertes fréquentes, rencontres suspectes et parfois même brutalités imprévues, tout lui arrivait dans ses longues courses de jour et de nuit.

Ne se vit-il pas souffleté, à Cordon, par un forcené que son apostolat affolait (1) ?

En temps d'orage, on voit les plus vilaines bêtes sortir de terre. Il en est de même aux époques de révolution et de troubles, les pires instincts montent à la surface ; et ce n'est pas surprenant que dans les meilleurs pays apparaissent quelques pauvres hères, dont la raison est incapable de s'élever au-dessus des injures et des coups.

Devant des êtres à ce degré intelligents, notre missionnaire, au cœur si bon, à l'esprit si fin, était gagné par la pitié et passait sans amertume.

(1) Documents de M. Faige.

Mais si les événements et les hommes ne parvenaient pas à ébranler l'énergie de son âme, un autre cœur tremblait constamment : celui de sa bonne et vieille mère, si vaillante qu'elle fût.

A la faible distance où il était de son village natal, il pouvait lui rendre quelques visites.

Un jour, on le vit-elle pas se promener dans le verger voisin de la maison avec un officier de gendarmerie. Elle frissonnait de tout son corps, lorsque le militaire disparut dans les bois, et l'abbé rentra en disant : « Ma pauvre mère, tu n'avais rien à craindre, ce brave officier se confessait (1). »

Ainsi d'une mauvaise à une bonne rencontre, il continuait son laborieux ministère.

Ce fut, selon toute vraisemblance, cette année-là, qu'il voulut célébrer, à Cordon, la fête de Pâques. Il y avait au milieu d'un champ, au lieu dit La Pusaz, un énorme bloc granitique. Il y fit dresser et magnifiquement orner un autel. Près de quatre mille personnes accoururent de Sallanches, de Saint-Roch et des alentours, pour entendre la sainte Messe qui fut dite, sous la garde d'hommes résolus, placés en sentinelles dans toutes les directions. La police ne dut pas intervenir (2).

D'ailleurs, vers ce temps, une nouvelle phase de la Révolution commençait. Les prêtres émigrés rentraient en grand nombre, à la suite du décret trompeur du 21 février 1795.

(1) Tradition conservée au village du Grey.

(2) Papiers de M<sup>r</sup> Magnin.

## XIV.

### Rentrée en Savoie d'une partie du Clergé.

Mars-novembre 1795.

La disparition de Robespierre et de ses principaux satellites, entraînant dans leur chute la Commune de Paris, avait, malgré tout, profondément modifié le régime.

« Avec eux, dit Taine, tombe le socialisme autoritaire. Désormais, l'édifice jacobin s'effondre par grandes lézardes (1). » La Convention, sous l'effort d'une majorité relativement modérée, s'épure peu à peu, rejetant de son sein les derniers *terroristes*.

Mais cette épuration ne rend pas la sympathie à cette assemblée de proscripteurs et de bourreaux qui a « autorisé et sanctionné tant de crimes ».

Telle qu'elle est, vers cette époque, elle fait dire au grand historien de la Révolution : « Le mépris et l'horreur sont universellement déversés sur les députés, à pleines mains. Si l'on suppose encore ces malfaiteurs infidèles, c'est parce que l'on compte les voir bientôt dehors. A la

(1) TAINÉ : *Les Origines de la France contemporaine*, VIII, p. 281.

nouvelle prématurée que la Convention va se dissoudre, les passants s'abordent dans la rue, en s'écriant : « Nous en voilà quittes, ils s'en vont les brigands (1). »

Les brigands ne s'en allèrent pas encore ; mais pour la première fois, il sembla, un jour, qu'à l'égard des catholiques et des prêtres un souffle d'humanité passait sur eux.

C'était le 3 ventôse, an III, c'est-à-dire en langage populaire et chrétien, le 21 février 1795. La Convention porta, sous le titre de *Loi sur l'exercice du culte*, un décret, dont voici les articles essentiels :

Art. I. — L'exercice d'aucun culte ne peut être troublé.

Art. 4. — Les cérémonies de tout culte sont interdites, hors de l'enceinte choisie pour leur exercice.

Art. 10. — Quiconque troublerait par la violence les cérémonies d'un culte quelconque ou en outragerait les objets sera puni suivant la loi...

Pris à la lettre, ce décret permettait assurément aux fidèles de se réunir pour prier et pour assister aux cérémonies de leur religion, dans un lieu de leur choix ; indirectement, il donnait aux prêtres, à peu près tous en exil, le droit de rentrer ; car l'exercice du culte sans prêtres eût été chose impossible.

Ainsi le comprirent, avec leur bon sens habi-

(1) *TRUMP*, VIII, p. 337.

tuel, nos paysans. Et quelques-uns écrivirent à leur curé de revenir.

Et les exilés, comme leurs paroissiens, dès qu'ils eurent connaissance du décret, l'interprétèrent dans ce même sens naturel. A la pensée de leur pays qu'ils reverraient bientôt, ils étaient tout à la joie. Il leur tardait de reprendre leur vie pastorale et de réparer les ruines faites. Précédemment déjà, beaucoup d'entre eux avaient demandé la permission de rentrer; mais l'autorité ecclésiastique avait dû répondre par un refus, à cause du péril. Cette fois, l'évêque, croyant à la loyauté des législateurs, accorda avec empressement l'autorisation sollicitée.

Les prêtres arrivèrent donc nombreux dans le diocèse, dès la fin de mars. Ils rejoignirent résolument leurs anciens postes.

Hélas! ils n'avaient pas encore répondu à l'accueil enthousiaste et affectueux des fidèles, que la police courait à leur recherche. La liberté du culte, si hautement proclamée par décret, était un leurre, un piège diabolique.

C'est là ce que M. Masson, curé de La Muraz, arrêté dès les premiers jours, jeta à la face de ses juges, en un dilemme méprisant : « Le décret du 21 février, leur dit-il, permet l'exercice catholique, puisqu'il les permet tous. Or, point de culte catholique sans ministre catholique. Donc, ou la Convention trompe le peuple par un décret illusoire, ou elle a consenti à notre rappel. » L'accusateur public ne sut que répondre, tout en

concluant à la peine de mort. Les juges décidèrent toutefois de renvoyer la cause à Paris, au Comité de législation. On en reçut cette réponse « que le décret du 21 février ne devait pas s'entendre d'une vraie liberté pour le culte catholique (1). »

C'était clair. Les prêtres fidèles restaient hors la loi.

Pas un, cependant, ne reprit le chemin de l'exil. Tous voulaient rester au milieu de leurs fidèles.

Pour utiliser un tel dévouement et mieux le diriger, l'évêque et ses vicaires généraux résolurent, au mois d'août, de diviser le diocèse en missions. A la tête de chaque mission, comprenant l'étendue de plusieurs paroisses, on mit un chef, qu'assistaient d'autres missionnaires.

Beaucoup de ces vaillants allaient être cueillis un à un par la police révolutionnaire et traînés de cachot en cachot.

Mais, avant leur arrestation, ils devaient semer le bien à plein cœur, rendre la paix à nombre de consciences, mettre un peu d'ordre dans les paroisses bouleversées.

Les rares prêtres qui avaient osé affronter, en Savoie, toute la durée de la tourmente, avaient salué ce retour de leurs confrères comme un soulagement.

(1) Archives du Clergé de Genève : *Documents de M. Vuarin sur la Persécution.*

Marie Ducrey y fut sensible plus que tout autre. Après un labeur long et sans répit, ce fut une joie pour lui de voir revenir dans sa vallée plusieurs membres du clergé de Sallanches ; parmi eux se trouvaient son frère, l'abbé Jacques Ducrey, ainsi que son curé de Cordon et compatriote le chanoine Marin-Joseph Pissard, qui rentra le 12 avril (1).

Celui-ci, pendant deux longues années, jusqu'au jour où la force armée vint le saisir à l'autel, ne quitta plus ses ouailles. Caché dans une maison isolée, au lieu dit La Béricoux, à l'entrée d'une immense forêt qui touche aux montagnes de Saint-Roch, M. Pissard veilla sur sa paroisse. A certaines heures plus inquiétantes, il se réfugiait plus haut, dans les chalets de Cœur, au pied de la Pointe-Percée (2).

L'arrivée de ces prêtres courageux permettait, semble-t-il, à notre missionnaire, de prendre un peu de repos, d'aller passer quelques jours dans la maison de son père, à Martigny. Il en avait grand besoin assurément ; les tempéraments les plus durs sont vite à bout d'énergie avec un surmenage physique et moral tel qu'avait été le sien, pendant treize longs mois de courses continues et d'extrêmes dangers. Mais de repos il n'en voulait pas. Il mit de suite son zèle et son expérience de la situation au service des autres pré-

(1) Archives de Cordon.

(2) Tradition locale et lettre de M. Pissard à ses paroissiens, écrite des montagnes de Cœur.

tres. Il les aida à secourir, à grouper leurs fidèles, comme à braver les gens de la police.

Les indications de celui qui n'avait pas quitté le champ de lutte devaient être précieuses aux nouveaux confesseurs de la foi. Les avis de ce prêtre, si jeune qu'il fût, étaient reçus avec respect par les anciens mêmes du sacerdoce. Une sympathie irrésistible incline tout le monde devant le réel mérite, surtout lorsqu'il s'aurole de modestie ; et, dans les heures graves, les regards se tournent d'eux-mêmes vers les plus expérimentés.

Quelques huit mois se passèrent ainsi, pendant lesquels notre abbé ne dut pas faire de longues absences en dehors de sa vallée (1). Puis, il jugea que ce coin du diocèse était bien gardé ; il se porta sur un autre théâtre, où nous allons le retrouver.

---

(1) Nous avons pu, à l'aide des Archives Incales, constater sa présence, à Cordon, à Sallanches, à Magland, presque d'un mois à l'autre de cette période (avril-décembre 1793).

## Aux alentours d'Annecy. Son arrestation.

*Décembre 1795 - Mars 1796.*

Dans les premiers jours de décembre 1795, Marin Ducrey vint du côté d'Annecy (1).

Déjà, au printemps, il y avait fait un court voyage, dans le but de convertir le malheureux curé d'Annecy-le-Vieux, Balthazard Morand, qui avait apostasié. Il avait eu le bonheur de voir ce prêtre trop faible rétracter son erreur devant lui et devant tout son peuple assemblé (2).

Or, quand le missionnaire revint dans cette région, au commencement de l'hiver 1795, la fureur révolutionnaire semblait reprendre vie, comme aux plus mauvais jours.

Dès le 6 septembre, la Convention décrétait « que les prêtres rentrés seraient bannis à perpétuité ». Le 25 octobre, l'Assemblée mentant au peuple, mentant à elle-même, rétablissait la veille même de sa dissolution, toutes les lois sanglantes de 1792 et de 1793 contre le clergé.

Pour exécuter les ordres de Paris, il se trouvait en Savoie un de ces pauvres fonctionnaires que

(1) Voir plus loin son interrogatoire.

(2) LAVANCKY : I, p. 317.

les gouvernements tyranniques rendent pires qu'ils ne sont dans l'intime d'eux-mêmes. C'était le citoyen Carelli, qui plus tard, à son lit de mort, devait pleurer son odieuse conduite et dire repentant à son fils : « J'ai eu le malheur de donner des scandales : Aie soin de ne pas m'imiter ; sois fidèle à Dieu et à ses commandements (1). »

Ce malheureux avait au début propagé avec frénésie la Révolution dans toute la Savoie. Il était en ce temps commissaire du Directoire exécutif près de l'Administration de Chambéry.

Il écrivit, le 15 janvier, à ses sous-ordres près des municipalités : « J'ai des notes et des renseignements sur l'existence d'une foule de prêtres réfractaires dans plusieurs communes du département... Je vous déclare, que si dans un délai très court, je ne suis pas assuré que ces réfractaires sont saisis ou qu'ils ont fui du territoire de la République, je vous dénoncerai nominativement au Directoire exécutif, et j'appliquerai sur vous toute la sévérité des lois. » Le 2 février, nouvelle circulaire de Carelli, contenant cette phrase d'une rage folle : « Prêtres fanatiques et réfractaires, aristocrates, royalistes, égorgés de patriotes, je vous le déclare, vous me trouverez partout sur vos pas, je vous déclare une guerre à mort. »

Comme cette rage et ces ordres impérieux

(1) FLEURY : *Histoire de l'Église de Genève*, III, p. 255.

n'émouvaient pas trop les municipalités. Le pouvoir central lança la troupe dans toutes les directions. Des colonnes mobiles de soldats fouillèrent les vallées. Les prêtres se cachèrent, pendant l'hiver, comme ils purent. Au printemps, ils gagnèrent les forêts et les montagnes. Les arrestations commencèrent.

L'abbé Ducrey, lui, parcourait en ce moment les environs d'Annecy ; il s'en allait jusque dans les Hautes-Bornes, où il semble avoir consacré son ministère assez longtemps aux paroisses de Mentonnex et de Groisy (1).

C'est à cette époque, croyons-nous, qu'un de ses plus beaux traits doit trouver place.

Il s'agissait d'administrer les derniers sacrements, dans Annecy même, à la femme du farouche procureur-syndic Burnod, l'assassin de M. de la Fléchère.

Cette femme, en danger de mort, désirait vivement et réclamait à grands cris les secours de la religion. Son mari avait déclaré féroce ment qu'il n'y consentirait jamais et prit des mesures exceptionnelles de surveillance, autour de sa demeure. L'abbé Ducrey, informé de ce qui se passait, concerta un plan à sa façon avec la fille de service. Et le voilà, en plein jour, sous les fenêtres de la maison Burnod, habillé en paysan de Veyrier, avec insignes révolutionnaires, bonnet

(1) Archives de M. Feige.

rouge et cocarde tricolore, Il criait, en regardant en haut : « *Dama, ô dama, voli-vo acheta d'vin d' Veyri ?* »

— Non, non, répondit la domestique, assez brusquement.

— Et lui de crier à tue-tête : « *Acheta d'vin d' Veyri, al è bon.* »

Alors comme pour mettre fin aux clameurs de cet homme qui n'écoutait rien, la domestique avec un air de mécontentement lui ouvrit la porte et lui dit de monter.

Peu de temps après, le faux paysan de Veyrier quittait la maison, laissant la femme du terrible jacobin munie des sacrements de l'Église (1).

Ces tours habiles et courageux avec les bonnes actions dont ils sont le voile, donnent à la vie du missionnaire une beauté originale. La prison allait y ajouter l'aurole du malheur; car, d'ordinaire, il arrive un instant où les plus résolus et les plus habiles succombent eux-mêmes.

Il se trouvait, le jour du Vendredi-Saint, 25 mars 1796, à la Blanchisserie, dans la banlieue d'Annecy. Il était neuf heures environ du matin. Le missionnaire lisait en plein air le récit de la Passion, se disant à lui-même : « Voilà plusieurs années que je désire souffrir le Vendredi-Saint ! N'y aura-t-il encore rien pour moi, cette année ? (2) »

L'âme humaine dans ses profondeurs mysté-

(1) Manuscrit de M. Baud.

(2) Documents de M. Vuurin sur la Persécution.

rieuses a parfois d'incroyables avertissements. En faisant cette réflexion, il voyait deux hommes qui paraissaient à la recherche de quelqu'un, venir dans le lointain ; mais il ne se croyait pas personnellement en danger.

Quelques minutes après, ces deux individus arrivaient d'un air indifférent. A l'improviste, ils se jetèrent brutalement sur lui, le garrotèrent et le conduisirent devant la municipalité.

Le bruit de son arrestation se propagea de suite, et des attroupements se formèrent sur son passage. Les fidèles pleuraient : « Ne vous attristez pas sur mon sort, leur dit-il : ceci est pour moi un bonheur. »

Devant le Corps municipal, il ne répondit à aucune question ; mais avec une fermeté rare, qui déconcerta ceux qui l'interrogeaient, il se déclara heureux de souffrir pour ses croyances, « heureux de marcher sur les traces de son divin Maître ». « En cela, je bénis mon Dieu, dit-il. Verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour une si sainte cause, ce n'est point perdre la vie, mais la retrouver. Si je vais à la mort, c'est pour la gloire de Dieu. Si on me condamne à la déportation, j'irai avec le même courage prêcher l'Évangile aux nations. Il me semble que Dieu me destine à ce ministère (1). »

Enfermé dans la prison d'Annecy, il y reçut le soir même, une communication des habitants de

(1) Documents de M. Vuarin.

Groisy et de Menthonnex, demandant « s'il voulait leur permettre de venir en nombre le délivrer ». Le confesseur de la foi refusa l'offre de ces vaillantes populations, redoutant pour elles quelques représailles, et se mit tout entier entre les mains de la divine Providence (1).

(1) Documents de M. Feige.

## XVI.

### A Chambéry. — Premier interrogatoire.

27 mars 1796.

Comme si l'on eût redouté un coup de main des catholiques, le prisonnier ne fit pas un long séjour à Annecy. Son transfert dans les prisons de Chambéry fut ordonné. Là, deux interrogatoires lui furent infligés coup sur coup.

Le premier eut lieu le 27 mars, le jour même de Pâques. Il comparut, le visage calme, l'œil attentif, devant la Commission révolutionnaire. Tout son esprit était en éveil, prévoyant une embûche. Ses réponses jaillirent brèves et promptes, avec un brin de légère malice (1).

Le président lui posa ces questions :

— Comment vous appelez-vous ?

— Ducrey Marin. —

(1) Nous avons de ses interrogatoires deux copies. L'une est un bulletin remis par l'abbé Ducrey lui-même et publié par M. Vuarin dans son livre : *Les Quatre Confesseurs de la foi*. L'autre est une pièce manuscrite, qui se trouve à Genève, dans la collection des documents relatifs à la Révolution. Elle porte ce titre : *Copie des deux interrogatoires qu'a subis à Chambéry Marin Ducrey, prêtre, confesseur de la foi*. Ces deux copies sont conformes quant au fond. La forme seule de la première semble légèrement retouchée en certains endroits. Quelques détails aussi, de peu d'importance, ne s'y trouvent pas. La seconde, qui est icédite, a gardé le langage sobre et simple de l'audience. Elle est complète d'autre part. Nous avons cru devoir reproduire cette dernière.

— D'où êtes-vous ?

— De Sallanches.

— Pourquoi avez-vous pris le nom de Marin Roux ?

— Parce que mon père s'appelle Ducrey-Roux.

— Êtes-vous prêtre ?

— Oui, je suis prêtre catholique.

— Vous avez déclaré être sorti et rentré deux fois sur le territoire de la République ?

— Oui, c'est vrai, mais cela exige des explications.

— Quelles explications donnez-vous ?

— Les voici : Quelques jours avant la mesure qui exigeait de tous les prêtres de la Savoie, sous peine de déportation en pays étrangers, le serment de fidélité aux lois de la République et à la Constitution civile du clergé, je demandais un passeport. Il me fut délivré, conçu en ces termes : « *Laissez passer librement Marin Ducrey, pour aller voir son père, bourgeois de Martigny et marchand, qui est malade ; laissez-le revenir, lui donnant aide et secours.* »

— Qui vous donna ce passeport ?

— M. Crotet qui, à cette époque, était dans les autorités.

— Votre père est donc né en Valais. Et vous ?

— Mon père et moi sommes nés tous deux à Sallanches ; mon père seul est naturalisé à Martigny.

— Êtes-vous rentré de suite ?

— Environ deux mois et demi après.

— Comment êtes-vous rentré ?

— Comme sujet suisse, ayant obtenu un passeport pour voyager en Suisse et surtout pour me rendre en Savoie.

— Pour quel motif êtes-vous rentré ?

— Pour exercer mon talent.

— Quel talent avez-vous ?

— Je suis horloger.

— Savez-vous cette profession ?

— Oui. Vous n'avez qu'à me donner de l'ouvrage, et vous verrez, si je sais m'en tirer. Apportez-moi des montres et des instruments.

— Quand êtes-vous sorti ?

— Je suis sorti avec les habitants de Sallanches, qui craignaient le feu et le pillage, lorsque les Piémontais se replièrent ; et je suis sorti pour aller passer le temps des vendanges chez nous, en Valais. J'y vais presque tous les ans pour cela.

— Votre père y a-t-il des terres et des vignes ?

— Oui, il y a des terres et des vignes.

— Quand êtes-vous rentré ?

— Vers le printemps ; mais toujours en qualité de Suisse, avec un passeport des autorités de Martigny.

— Pourquoi êtes-vous rentré ?

— Toujours pour chercher de l'ouvrage.

— Où êtes-vous allé, les deux fois ?

— A Sallanches, aux environs.

— Avez-vous prêté quelque serment ?

— Aucun.

— N'avez-vous pas exercé les fonctions de prêtre ?

— Oui, tout le temps que j'ai été en Savoie.

— N'avez-vous pas reçu une mission particulière pour venir en Savoie, et de qui, de vos supérieurs ?

— Mes supérieurs ne m'ont pas envoyé dans ce temps ; mais, avant que de sortir, j'étais déjà pourvu de toute mission et autorité nécessaires pour le diocèse.

— Mais vos supérieurs ne vous ont-ils pas donné une mission, depuis que vous êtes sur le territoire de la République ?

— Ils n'ont fait que me confirmer celle que j'avais déjà.

— Depuis combien de temps étiez-vous à Annecy et parcouriez les environs ?

— Depuis avant Noël, c'est-à-dire depuis le commencement de décembre dernier.

— Pourquoi y étiez-vous venu ?

— Toujours pour les mêmes fins.

— Chez qui avez-vous exercé vos fonctions de prêtre ?

— Chez les catholiques, mes amis.

— Voulez-vous les nommer ?

— Non, je ne les nommerai pas, parce que je ne suis pas ici pour accuser les autres.

— Ne connaissez-vous pas les deux passeports qu'on a trouvés sur vous ?

— Oui, je les connais.

— Qui vous les a donnés ?

— C'est un ami qui me les a envoyés ; mais je les ai comparés au bon passeport d'un citoyen,

et j'ai reconnu qu'ils étaient faux : aussi je ne les ai point signés, comme vous voyez.

— Comment appelez-vous cet ami ?

— Je le connais sous le nom de Gibouille.

— Ne le connaissez-vous point sous d'autres noms ?

— Ce nom suffit.

— C'est un de votre état ?

— Non, il est laïc.

— Quelle profession a-t-il ?

— Celle de commerçant.

— Quel commerce ?

— Je n'entre pas dans les affaires particulières.

— Où est-il ?

— Il est çà et là.

— On vous a pris à la Blanchisserie ; et vous vouliez vous cacher ?

— Je ne pensais pas à me cacher.

— Le procès-verbal de votre arrestation porte que vous avez assisté à la rétractation du citoyen Morand, curé d'Annecy-le-Vieux.

— Oui, et j'ai même ajouté que si c'était à refaire, j'y serais tout disposé. Que ne ferait-on pas pour sauver une âme !

L'interrogatoire prit fin, ce jour-là, sur cette belle réponse.

La Commission examina quelques papiers trouvés sur lui. On les jugea de nulle valeur : « Ce ne sont que prières et chiffons, » dit le président. La séance fut suspendue, et la suite des débats renvoyée au lendemain.

## XVII.

### Deuxième interrogatoire du prisonnier.

*28 mars 1796.*

Le jour suivant, lundi de Pâques, le prisonnier fut de nouveau amené devant ses juges.

Ceux-ci ne savaient que décider. Avaient-ils, au pied de leur tribunal, un de ces prêtres rentrés après émigration, que la loi frappait sans merci, ou bien un de ceux, moins coupables à leur sens, qui n'avaient jamais émigré ? Ils ne pouvaient le dire encore, mis à l'épreuve par les habiles réponses de l'accusé.

Aussi le président commença-t-il le nouvel interrogatoire par cette observation :

— Hier, vous ne nous avez répondu que par des subtilités. On vous invite à particulariser davantage votre sortie de Savoie ?

— Je l'ai assez particularisée. Je suis sorti pour aller chez mes parents.

— Toutes vos subtilités ne vous serviront de rien à l'égard de la loi. On vous serez regardé comme déporté ou traité comme émigré. Si vous ne précisez pas davantage, on sera obligé de vous mettre au rang des émigrés. Combien de temps, avant l'obligation du serment, êtes-vous sorti ?

— Quelques jours auparavant, La municipalité de Cordon m'avait prié, par devant Bonnefoy, notaire, de rester jusqu'à ce que le serment me fût demandé; et je lui répondis : Je resterai jusqu'à ce qu'on ne veuille plus de moi. Mais on ne me parlera pas de serment; on n'aura qu'à me surveiller.

— La municipalité de Cordon vous disait de rester, sans qu'on vous demandât le serment?

— La municipalité de Cordon ne s'est point compromise en cela; car c'était avant l'obligation pour moi du serment qu'elle me le disait.

— Si le serment ne vous eût pas été demandé, seriez-vous parti?

— Pas pour lors.

— Pourquoi êtes-vous revenu?

— Pour sauver les âmes.

— Vous n'êtes qu'un fanatique; quel mal y a-t-il à prêter le serment? Il faut obéir aux lois.

— Citoyen, ajoutez : aux lois de Dieu plutôt qu'à celles des hommes.

— Dieu ne commande-t-il pas la soumission aux puissances?

— Oui, quand leurs lois sont justes. Dieu a dit : Vous serez haïs, méprisés, trainés devant les juges de la terre. Pourquoi cela? Parce qu'on ne pourra pas toujours se soumettre à leurs lois. Mais le Seigneur ajoute : Lorsque vous serez trainés devant les juges de la terre, réjouissez-vous, parce que votre récompense sera grande dans le ciel. Notre-Seigneur, les Apôtres et les

martyrs ont été mis à mort, parce qu'ils n'ont pas obéi aux lois injustes des empereurs.

Cette dernière question souleva une scène véhémente, qui n'est pas mentionnée dans la copie de l'interrogatoire que nous reproduisons. Elle a été supprimée peut-être, comme de nos jours on retranche du *Journal officiel* certaines paroles désagréables qui résonnent à la Chambre des députés.

La riposte que nous venons de donner fut autrement vive, sous les menaces du tribunal. Voici, en effet, l'incident tel qu'il est noté dans le bulletin de l'interrogatoire publié par M. Vuarin.

A cette aigre observation du président : « Dieu ne commande-t-il pas la soumission aux puissances ? » il répondit :

— Oui, sans doute, quand les dépositaires du pouvoir n'en abusent pas pour provoquer le mépris et la transgression des lois de Dieu.

— Nous saurons bien vous contraindre à la soumission et à l'obéissance aux lois de la République.

— Je vous en défie ; on peut bien lier les pieds et les mains à un homme, mais on ne peut pas forcer sa volonté. La conscience de l'honnête homme et du chrétien est un rempart inaccessible aux baïonnettes et aux boulets de canon.

— Vous faites le rodomont ?

— Pas du tout. Je réponds à vos menaces, et je ne fais qu'user de mon droit ; vous avez beau

élever la voix, une voix plus puissante que la vôtre nous avertit de ne pas nous troubler, lorsque nous sommes traduits devant les juges de la terre. Notre-Seigneur Jésus-Christ, les Apôtres et les martyrs ont subi la mort plutôt que d'obéir aux lois impies des empereurs (1).

A cette énergique déclaration, les membres du tribunal se regardèrent décontenancés et se dirent : Il est inutile de lui faire de nouvelles interrogations. Ce citoyen est un fanatique.

L'abbé répliqua :

— *Lux in tenebris lucet, et tenebræ eam non comprehenderunt*, c'est-à-dire, « la lumière luit dans les ténèbres et les ténèbres ne l'ont point comprise » ; vous me regardez comme un fanatique ; et moi, je crois que vous êtes les ténèbres.

— Vous êtes donc la lumière ?

— Nous la portons la lumière, en prêchant.

— Citoyen, nous ne sommes pas ici pour une discussion théologique ; ainsi finissez cela.

— Pourquoi m'attaque-t-on ? Si l'on continue, je défendrai ma religion jusqu'à la dernière goutte de mon sang. Est-ce aux brebis à instruire le pasteur ?

— Vous nous regardez comme des brebis ?

— Jésus-Christ a dit à ses Apôtres : « Paissez mes brebis » ; mais à présent l'orgueil élève les brebis au-dessus des pasteurs.

(1) Ici finit l'incident, qui constitue la seule divergence notable existant entre les deux copies.

— Allons ! qu'on se taise.

— Si l'on finit, je finirai.

— N'est-ce pas celui-là qui a assisté à la rétractation du citoyen Morand ?

— Oui, et bien content que je suis d'avoir fait rentrer une brebis dans le sein de l'Eglise.

— Vous avez fait une belle merveille, ô folie !

— Folie, selon vous, citoyen, mais sagesse selon Dieu. Dieu nous a dit, par saint Paul, que l'humilité de la croix paraîtrait folie aux nations ; mais aussi Dieu regarde comme folie la sagesse de ce monde.

— Nous voulons vous demander encore chez qui vous avez été.

— Chez les bons chrétiens, catholiques, apostoliques et romains.

— Il faut les nommer ?

— Je ne le ferai pas. Le peuple saura que nous lui sommes fidèlement attachés et que ses prêtres ne sont pas assez lâches pour le compromettre.

— Êtes-vous allé en Piémont ?

— Jamais.

— N'aviez-vous pas quelques commissions ?

— Aucune.

— Pourquoi venez-vous exposer le peuple par votre présence ?

— Citoyen, nous sommes venus pour sauver les âmes. Puis, ce peuple, vous l'appellez souverain. Ignorez-vous donc que ce peuple souverain le veut ainsi et nous appelle par tous ses vœux ?

— C'est un entêté, s'écrie le président. Il faut le laisser dans ses sentiments ; qu'on l'emmène.

— Eh bien ! bonsoir, citoyens ! A vous revoir, quand cela vous conviendra.

La Commission chargée de le juger demeura interdite devant le courage et la ferme logique de cet homme. Elle leva la séance plus embarrassée que la veille. Le jugement fut ajourné.

## XVIII.

### Le cachot. — L'évasion.

*Avril 1796—avril 1797.*

Marin Ducrey, sous une allure décidée d'enfant terrible, avait une piété profonde. Son esprit naturellement vif et hardi pouvait se résoudre en saillies audacieuses, le conduire aux limites extrêmes de la prudence, qu'il franchissait quelquefois peut-être; mais toujours, qu'il fût en sûreté ou en péril grave, sa pensée montait vers Dieu.

Aussi, retrempa-t-il longuement, sous les verrous, sa belle âme dans la prière. Il envisagea toute chose aux clartés de la foi et se mit à même de tout subir.

C'est bien ainsi que les témoignages, arrivés jusqu'à nous, le dépeignent pendant cette rude épreuve. La conscience tranquille et sans être préoccupé autrement de son sort, il restait calme et gai. Sa belle humeur soutenait les autres détenus; car il n'était pas enfermé seul (1).

(1) Trois des principales sources, d'où nous avons tiré nos renseignements: *Documents et écrits de M. Vuarin*, *Manuscrit de M. Baud*, *Archives de M. Feige*, se réunissent ici pour apporter chacune quelques détails, une précision plus grande.

Dans le même local, une chambre haute qui touchait au galetas de la prison, se trouvaient encore quatre voleurs ainsi que d'autres prêtres : les abbés Humbert Rey, du clergé de Chambéry, et Maurice Chenal, que la Révolution avait chassé de Passy, où il était vicaire; celui-ci venait d'être arrêté sur le territoire de Mâres, au moment où il portait le saint Viatique à un malade. On leur adjoignit plus tard l'abbé Hocquiné, natif de Saint-Jeoire, curé de Montcel, saisi dans cette dernière localité, une nuit qu'il entendait les confessions.

Ces prêtres attendaient tous la décision du tribunal révolutionnaire. Attente longue et pénible. Marin Ducrey s'ingéniait à l'adoucir de son mieux, mettant à contribution jusqu'à son talent de comédien et de caricaturiste. On le voyait délayer la poussière rouge des briques du cachot pour obtenir de la couleur, et jeter ensuite sur les murs des peintures fort réjouissantes.

La journée des prisonniers était par là fréquemment coupée par des minutes de joie folle, qui gagnait, au moment de leur visite, les surveillants eux-mêmes.

Mais, pendant qu'il amusait les autres, le cerveau inventif de notre abbé trouvait un moyen d'évasion.

Il avait remarqué qu'une ouverture faite au plafond de la cellule donnerait accès dans le galetas, d'où il serait possible de fuir par les toits. Son plan fut exécuté avec une patiente

habileté. Une petite lime lui arriva du dehors, on ne sait comment, dans un pain de munition. Il lima le ressort de sa montre, en fit une scie minuscule, avec laquelle il attaqua lentement, dans un coin, le plafond très bas de la chambre.

Difficile opération : on ne pouvait travailler que le matin et le soir, entre jour et nuit, dans une demi-lumière ; il fallait cacher dans les paillasses ou dissimuler en dessous le plâtras et les autres débris qui tombaient ; il fallait aussi détourner l'attention des geôliers et masquer le travail accompli. A cet effet, l'abbé employait une planche qui s'adaptait à merveille en cet endroit de la chambre. Sur cette planche était représenté un policier poursuivant à perdre haleine un prêtre qu'il ne pouvait atteindre, retenu qu'il était par un diable à longue queue éperdument accroché aux pans de son habit. Le tableau était d'un comique d'expression tel, que les surveillants, pas sectaires du reste, en riaient de bon cœur, sans soupçonner la terrible surprise que le malin caricaturiste leur dissimulait là-dessous.

Mais voici qu'un soir la boiserie est sciée. Une petite poussée et la brèche sera ouverte. Le moment est venu de jouer la partie suprême. Il n'y a pas une minute à perdre ; car les prêtres condamnés à la déportation doivent quitter Chambéry bientôt, le lendemain, a-t-on même dit (1).

(1) Manuscrit de M. Baud.

L'abbé Ducroy réunit silencieusement ses compagnons autour de lui, trace en quelques mots brefs et précis la marche à suivre, plonge son regard résolu dans les yeux de chacun, en assignant les places : « C'est moi qui ai conçu le projet et qui m'expose, dit-il aux malfaiteurs enfermés dans la même chambre, il me semble juste de poser une condition : c'est que les prêtres sortiront les premiers, vous nous suivrez. »

L'ordre est compris. L'un des prêtres connaissant la ville franchit la brèche, et, en tête de file, gagne le galetas et la toiture. Notre abbé, dans sa noble vaillance, marche le dernier. On se glisse doucement jusqu'à l'escalier d'une maison contiguë, pour disparaître dans une ruelle voisine de la place Saint-Léger.

Mais un peu de bruit a donné l'éveil ; les malfaiteurs qui marchaient à la suite sont arrêtés par les surveillants accourus. Si courte que soit leur résistance, elle donne le temps aux prêtres de s'éloigner ; et les gardes, en toute hâte, se précipitent aux portes de la ville.

Pendant que la gendarmerie s'élance au loin pour couper la retraite et battre les avenues, les fugitifs, qui avaient eu la précaution de se disperser rapidement, cherchent l'abri le plus proche. L'abbé Rey se dirige vers l'établissement des Orphelins, où il est connu ; Marin Ducroy avait dit très calme à l'un de ses compagnons : « Suivez-moi », et s'était mêlé tranquillement à

la foule des promeneurs nombreux. ce soir-là, sur la place Saint-Léger.

C'était un dimanche, au commencement d'avril 1797. L'emprisonnement avait duré une année entière.

Libre et tout de même joyeux de n'être plus entre quatre murs sombres, le missionnaire remonta par les vallées de Montmélian et d'Albertville vers le Haut-Faucigny.

Il allait reprendre simplement sa place au poste où l'on se dévouait (1).

(1) Le cardinal Billiet, dans ses *Mémoires*, p. 276, opine, sans l'affirmer, que la sortie du prisonnier eut lieu après six mois de détention, soit en août ou septembre 1796.

Mais nous avons cru devoir suivre ici M. Vuarin qui place l'évasion en avril 1797 (*Lettre au Vénérable Clergé sur quatre Confesseurs de la foi*, p. 75) : 1<sup>o</sup> parce que M. Vuarin exerça le ministère, vers cette époque, sur les mêmes lieux que l'abbé Ducrey et dut ainsi connaître le moment de son retour; 2<sup>o</sup> parce que la *Monographie de Montvel* nous apprend que l'abbé Hocquiné, un des compagnons du prisonnier, avant été averti un jour qu'il y avait beaucoup de neige, ne fut détenu que 40 jours; cela n'est possible que dans le cas où l'évasion aurait eu lieu en avril.

D'autre part, nous n'avons pu découvrir aucune trace de l'abbé Ducrey pendant l'hiver de 1796 à 1797, ce qui permet de supposer qu'il le passa en prison.

## XIX.

### Après l'évasion.

*Avril-septembre 1797.*

Marin Ducrey arriva dans la vallée de Sallanches peu de jours avant un douloureux événement, qui lui causa une peine profonde (1).

On n'ignore pas qu'à cette époque une accalmie trompeuse s'était produite, au milieu de la persécution.

C'était l'époque du *Modérantisme*.

Le Directoire qui, le 27 octobre 1795, avait remplacé la Convention à la tête du pays, était bien composé au début de cinq membres, tous sectaires, tous impitoyables pour le clergé ; mais ils devaient compter avec les nouveaux députés, que le peuple venait d'élire, d'opinion modérée pour la plupart. Ceux-ci avaient fait pénétrer dans le Corps législatif l'idée de paix religieuse ; et leur modération, contenant les passions jacobines du Directoire exécutif, avait amené un peu de calme, dont les effets devinrent appréciables, surtout dans les premiers mois de l'année 1797.

(1) Archives de Cordon.

En ce temps, les prêtres en grand nombre étaient sortis de leurs cachettes et se mettaient à officier d'une manière assez régulière dans les églises rouvertes.

Or, le digne curé de Cordon, M. Pissard, que rien n'avait pu éloigner de ses paroissiens depuis deux ans, voulut, lui aussi, le 16 avril, célébrer dans son église la fête de Pâques. Ce fut l'occasion d'une scène sauvage. Pendant qu'il disait la messe, il fut arraché de l'autel par six gendarmes qu'une trentaine de soldats soutenaient, baïonnette au canon.

Ce coup de force se produisit sous le regard de braves gens qui n'avaient jamais applaudi les orateurs révolutionnaires de passage et demeuraient inconsolables au milieu de la guerre faite à leur religion. Une lutte sanglante faillit s'engager : quatre soldats, dès le premier instant, furent désarmés sur le seuil de l'église (1).

Que serait-il arrivé sans les exhortations du prêtre, qu'on emmena non sans peine à Sallanches ? La triste escorte fut suivie par la population menaçante, hommes et femmes ; les femmes hors d'elles, ayant rempli de cailloux leur tablier de soie mis pour la grande fête, assaillirent la troupe, à coups de pierre, durant un bon quart d'heure de chemin. Ces vaillantes gens ne se retirèrent qu'à la prière instante de leur curé qui leur dit :  
« Mes amis, vous voyez que vous me faites mal-

(1) Papiers de M<sup>r</sup> Maguac.

traiter ; rentrez dans vos maisons. Que Dieu vous garde. Au revoir. »

Seul, le courageux maire de Cordon, Marin-Joseph Baz, continua sa route et fut laissé demimort sous les coups, en faisant à Sallanches une dernière tentative pour sauver le prisonnier.

Celui-ci fut sans retard éloigné de ses paroissiens, qu'on redoutait, et dirigé sur la maison d'arrêt de Chambéry (1).

La paroisse de Cordon devait, semble-t-il, retomber à la charge de l'abbé Ducrey, son ancien vicaire. Il n'en fut pas ainsi. La vallée possédait à cette date plusieurs missionnaires très actifs, parmi lesquels était le frère de notre héros. Ils veillèrent sur le poste, tandis que lui reprenait ailleurs ses courses (2).

Nous perdons sa trace pendant quelque temps. Nos recherches pour la découvrir ont été vaines.

Il nous paraît probable qu'après le coup de force de Cordon, notre abbé, surveillé entre tous, s'en alla sur un autre point, du côté d'Annemasse

(1) L'arrière-grand'mère de l'auteur, qui fut du nombre de ces chrétiennes indignées, outragées dans leur foi, a souvent raconté le fait à ses petits-enfants. Nous le trouvons d'ailleurs dans l'ouvrage de M. LAVANCHY : *Diocèse de Genève*, I, p. 567. Quant à la date de l'arrestation, c'est bien, d'après documents, celle que nous avons écrite plus haut.

(2) L'abbé Jacques Ducrey, réfugié chez son père à Martigny, pendant la Première Terreur, était revenu en 1795, à Sallanches, où il était précédemment vicaire et bénéficiaire de la Collégiale. Luttant de courage avec son frère, il ne quitta plus le pays, jusqu'à la fin de l'orage. Nommé en 1803 curé des Contamines-sur-Saint-Gervais, il y mourut en 1825 d'une piqûre d'abeille. (M. LAVANCHY.)

peut-être, où nous le reverrons bientôt. Sa présence à Sallanches eût exaspéré les clubs de l'endroit, qui ne pouvaient oublier les déboires des années précédentes. Son ministère avait été mortel à leurs idées dans cette région, où son œuvre restait vivante. Devant cette association des *Bons Amis*, qu'il avait fortement organisée, les menaces antireligieuses échouaient maintenant. Les populations conscientes de leur force, osaient relever la tête, comme à Cordon, pour regarder bien au visage ceux qui essayaient encore de les terroriser.

On ne lui pardonnait pas ces choses. On eût éprouvé une joie féroce de le surprendre une seconde fois et de se venger. Il allait déconcerter la police par ses brusques déplacements, et, pendant trois ans, se transporter d'une extrémité à l'autre du bassin de l'Arve, avec une grande mobilité, mais non sans courir plus d'une aventure.

Il lui en survint une, vers ce temps, des plus mémorables (1).

Il descendait de Vinz-en-Sallaz sur Genève. Reconnu par un capitaine de gendarmerie, accompagné d'un de ses hommes, il est arrêté sur le territoire de Bonne et conduit à la mairie.

Là, on lui demande ses papiers, qu'il dépose sur la table. Pendant qu'on s'absorbe à les déchiffrer, au meilleur moment, il gagne lestement

(1) Ce trait est raconté par M. Vuarin dans son livre : *Les Quatre Confesseurs de la foi*, et par M. Baud dans son *Manuscrit*.

la porte, la referme derrière lui, tourne la clef qu'il savait être restée à la serrure, emprisonne d'un tour de poignet maire et gendarme, et disparaît.

Impossible de le poursuivre. La porte est solide, la salle est à l'étage supérieur. Les gendarmes ne peuvent sauter par les fenêtres sans se rompre le cou. Ils se mettent à crier : Au voleur. Ruse inutile. Les agriculteurs qui sont dans les champs ont compris le drame qui se joue et continuent sans broncher leur travail.

D'ailleurs, le fugitif est loin déjà. Il court à travers les petits vallonnements, ces gracieuses prairies que nous voyons aujourd'hui plantées de larges carrés de vigne, au-dessus de la Menoge ; il se dirige vers un gué, qui existait en ce temps, à 25 minutes en amont du bourg.

Mais avant de traverser la rivière, il remet une pièce de monnaie à un petit garçon qu'il rencontre, en lui disant de reporter aux gendarmes la clef de la mairie, avec ces mots : « Ce n'est pas à un voleur que vous avez eu affaire, mais à un prêtre catholique, respectueux du bien d'autrui. Daignez agréer son meilleur salut. »

Ce devoir de joyeuse politesse rempli, il s'enfonce dans les bois de la rive gauche. A la nuit tombante, il arrive dans la petite paroisse de Loëx, où il cherche un gîte. Mais avec sa longue barbe et sa mise étrange, il a tant l'aspect d'un rôdeur peu rassurant, que l'honnête famille, chez laquelle il se présente, ne s'empresse pas de le recevoir. Par bonheur, elle abrite, ce soir-là, un

autre ecclésiastique, le jeune abbé Vuarin, qui reconnaît son intrépide ami.

Notre abbé égaya la maison par le récit de son aventure, nous apprend M. Vuarin. Il raconta comment les citoyens gendarmes, heureux de leur capture, s'étaient insolemment frotté les mains à sa barbe. Et chacun de se figurer le dépit de ces malheureux, qui s'étaient vu mettre en état d'arrestation par le calotin, leur prisonnier (1).

Dans cette journée inoubliable, le missionnaire avait cependant fait une perte qui lui était fort sensible : une partie de son bréviaire, que pour plus de commodité il avait partagé en deux, était restée entre les mains des gendarmes. Quelques années plus tard ces pages précieuses lui furent rendues munies du sceau républicain. Elles passèrent à sa mort aux mains de M. le chanoine Lamouille.

Pendant qu'il échappait ainsi aux poursuites

(1) M. Vuarin, né à Collanges-sous-Salève en 1760, était élève au Grand-Séminaire d'Annecy, à la veille de la Révolution. Il fut promu au diaconat, le 22 septembre 1792, le jour où l'abbé Ducroy fut ordonné prêtre. Comme il n'était pas obligé au serment, n'étant que diacre à cette époque, il aurait pu rester tranquillement chez lui ; mais le repos ne convenait pas à sa nature ardente. Il se fit pendant la Terreur le messager des grands vicaires. Il portait leurs instructions aux prêtres restés au pays, sillonnant ainsi pendant cinq ans les diverses localités du Chablais et du Faucigny.

L'évêque de Lausanne pardonna prêtre à Fribourg, en juin 1797. Pendant les dernières années de la Révolution, il devint un des missionnaires infatigables de Genève et du voisinage. Nommé curé de cette ville en 1800, il y mourut, après une existence pleine d'œuvres et de mérites, en 1844. Sa *Vie* a été écrite par M. Fleury, 2 vol.

de ses ennemis, une bonne nouvelle circulait de chaumière en chaumière dans sa vallée natale, et lui parvenait : Son curé, M. le chanoine Pissard, était hors de prison. Il venait de s'évader providentiellement avec d'autres prêtres, à l'aide d'une échelle que le vaillant maire de Cordon, accouru jusqu'à Chambéry, avait fait dresser contre les murs du cachot (1).

Il était temps.

La Seconde Terreur commençait. Les convois de prêtres déportés allaient s'acheminer douloureux vers la mer.

---

(1) Papiers de M<sup>re</sup> Magnon. Ces documents nous disent que Marin-Joseph Baz était maire de Cordon à cette époque. Cela doit être. Il nous a été impossible cependant de le contrôler. Mais nous savons sûrement qu'il était maire en 1808.

## La seconde Terreur. — Ses débuts.

*Fin de 1793.*

En ces temps, à dix jours d'intervalle, le Directoire passait des mesures les plus clémentes au plus violent coup de force.

Le 24 août, en effet, une loi de liberté était promulguée, détruisant l'affreuse législation précédente : les prêtres « rentraient dans tous leurs droits de citoyens français ». Puis, brusquement la journée du 18 fructidor changea tout.

Les élections qui venaient d'avoir lieu étaient royalistes. Sentant que le pouvoir leur échappait, que le peuple ne voulait plus d'eux, les révolutionnaires du Directoire lancèrent les troupes contre le Corps législatif. Les députés modérés furent mis en état d'arrestation. Barbé-Marbois, président du Conseil des anciens, — l'une des deux Chambres, — ayant demandé en vertu de quelle loi on l'arrêtait, un officier lui répondit : « La loi, c'est le sabre (1). »

On prévoit quel régime allait recommencer.

A partir de ce jour, 4 septembre, était remis

[1] IADRE : *Les Origines de la France contemporaine*, VIII, p. 374.

en vigueur tout ce que la Révolution avait imaginé de plus dur pour le clergé ; les prêtres n'ayant pas soixante ans d'âge devaient s'expatrier dans un délai de quinze jours, sous peine de déportation. Les sexagénaires étaient soumis chez eux à une surveillance sans pitié (1).

On revenait au temps d'Albitte et de Robespierre. La peine seule était changée, de nom du moins : « Plus de guillotine, écrit Taine, elle a trop décrié ses fournisseurs, on voit le flot rouge de trop près. Mieux vaut la mort à distance, lente, spontanée, sans effusion de sang humain, ce sera l'internement dans les marais de Rochefort ; mieux encore, la déportation parmi les fièvres de la Guyane. Entre le procédé de la Convention et le procédé du Directoire, il n'y a de distance que celle qui sépare *tuer* de *faire mourir* (2). »

Telle fut la seconde Terreur, qui dura deux ans et deux mois, du 18 fructidor au 18 brumaire, de septembre 1797 en novembre 1799.

Au cours de cette période, on allait diriger sur la Guyane ou l'île de Rhé dix convois de prêtres savoyards déportés. Les plus tristes jours renaissaient pour le clergé.

Une nouvelle administration, farouche autant qu'on peut l'être, venait de s'installer à Chambéry. Elle fit dresser dans toutes les communes la liste des prêtres qu'on savait y résider. Cela

(1) Loi du 19 fructidor (5 septembre 1797).

(2) TAINÉ : *Les Origines de la France contemporaine*, VIII, p. 382.

fait, le signal fut donné d'une chasse impitoyable, partout à la fois (1).

L'intensité des poursuites fut telle que, vers la fin d'octobre, les populations crurent revivre les heures effrayantes de la première Terreur. Policiers, dénonciateurs, espions, toute la lie jacobine s'était répandue sur les chemins; gendarmes et soldats multipliaient sans relâche leurs visites domiciliaires. De Carouge, le général Pouget lançait dans toutes les directions ses colonnes mobiles. Le commissaire du département lui écrivait entre autres, le 1<sup>er</sup> novembre : « Les cantons du Faucigny sont infestés de prêtres, je vous prie d'envoyer une compagnie à Sallanches (2). »

Vers cette date, l'abbé Ducrey était dans son pays. Il demandait refuge à une famille de Magland, qui l'avait abrité bien souvent déjà, et qui, durant toute la période révolutionnaire, avait fait preuve d'un grand héroïsme, la famille Thévenet, dont le nom restera inséparablement uni à celui de notre missionnaire.

Elle habitait, sur la rive gauche de l'Arve, au village de Gravin, une de ces maisons qui s'étagent au pied de la montagne, en se pressant autour d'une petite chapelle, vieille aujourd'hui de plus de deux siècles.

La maîtresse de cette maison, Marie-Françoise Cartier, épouse de Pierre-Joseph Thévenet, en

(1) LAVANCHY : *Dixième de Genève pendant la Révolution*, I, p. 645.

(2) Clovis GROSSET : *Histoire de Megève pend. la Révol.*, p. 250.

était l'âme. C'était une femme intrépide, de la race des premières chrétiennes, « Jamais, disait d'elle l'abbé Ducrey, je n'ai trouvé une présence d'esprit, une force d'âme pareilles à celles de cette femme. »

Il en eut une nouvelle preuve, à cette époque, dans une circonstance spécialement grave (1).

La veille de la Saint-André, à la tombée du jour, étant arrivé chez elle avec d'autres prêtres, il fut suivi de près par le dénonciateur local Giguët.

Le triste personnage entra d'un air triomphant et railleur.

— Où est le calotin ? cria-t-il, impérieux.

Françoise Thévenet préparait en ce moment le souper de ses hôtes. Levant avec colère la poêle à frire qu'elle tenait sur le feu :

— Voyons, qu'entends-tu par calotin ? répliqua-t-elle. Si tu ne sors d'ici, je te jette ce beurre fondu à la figure.

Giguët se retira ; mais vers minuit, la force armée cernait la maison, au cri répété : « À mort le calotin. » La vaillante femme, couchée avec sa mère, se leva, demandant le temps nécessaire pour s'habiller ; puis, allant à la porte d'entrée, que la troupe essayait de forcer :

(1) Le trait qui suit est tiré des *Notes manuscrites* de M. Falconnet, ancien curé de Magland. Il est confirmé en tous points par les souvenirs que nous a communiqués M<sup>me</sup> veuve Bestlod, de La Fraise, petite-fille de Françoise Thévenet.

— Je ne vous ouvrirai, dit-elle avec énergie, que si un municipal vous accompagne.

Pendant que les forcenés insistaient, elle vint se concerter avec l'abbé Ducrey, le seul prêtre qui eût osé passer la nuit dans le logis menacé. Celui-ci, au timbre de voix de la visiteuse, comprit qu'elle était sous l'empire de la crainte.

— N'ayez pas peur, lui dit-il à voix basse.

— Je n'ai pas peur; mais c'est ma mère qui peut tout compromettre.

— Dites simplement à la mère de se taire.

Et il s'étendit sous la garde-robe, contre laquelle M<sup>me</sup> Thévenet poussa quelques sacs de blé.

Elle s'en alla ensuite rassurer sa vieille mère. Puis elle ouvrit.

Aux reproches qu'on lui fit d'avoir tant tardé :  
« Ne fallait-il pas m'habiller, répondit-elle avec vivacité. »

Les sbires ne répliquèrent pas; mais voyant sur une chaise un chapeau d'homme.

— Voilà son chapeau, crièrent-ils en ricanant. Où est le calotin ?

— Ce chapeau appartient à mes hommes; nous avons des peigneurs de chanvre à la grange.

Arrivés dans la chambre où était l'abbé, ils touchèrent le lit.

— Il n'est pas loin, dirent-ils, son lit est encore chaud.

Mais la courageuse femme les interloqua par une simple réflexion :

— Et alors, où est mon lit à moi, je coucherais sur le toit, sans doute !

On fouilla la paillasse, on renversa les sacs pour ouvrir la garde-robe. Cette opération ne servit qu'à rendre la cachette du prêtre plus dissimulée. Mais voici que dans l'armoire on a découvert des ornements sacerdotaux. Les bras sont déjà tendus pour les enlever, quand M<sup>me</sup> Thévenet arrêta d'un geste les policiers et leur dit sèchement.

— N'y touchez pas, ceci m'appartient.

On n'osa pas lui résister.

La visite continua par la cave, où l'on bouleversa les pommes de terre entassées, par les écuries et la grange, où un malheureux poigneur de chanvre, en les voyant, devint fou de peur et se mit à courir à travers le village.

Les policiers étant revenus dans les appartements, découvrirent en un coin obscur du rez-de-chaussée un escalier conduisant à une chambre de retrait. Là, une petite table en noyer renfermait une pyxide avec des hosties consacrées. Quelques-uns de la bande essayèrent de monter : mais ils se virent obligés de rebrousser chemin sous une poussée mystérieuse. Ceux qui étaient en bas leur reprochèrent de n'être pas allés jusqu'au bout et gravirent les marches. Ils furent repoussés à leur tour comme par une main invisible. « J'ai toujours vu là un miracle », disait dans la suite la vieille mère Thévenet.

Au sortir de cette nuit inoubliable, avant

L'aube, le missionnaire se glissa dans le bois qui domine le village de Gravin et se rendit plus haut, à la maison Saillet, de Mournoux, où il dit, le matin de la Saint-André, une messe d'action de grâces (1).

Fréquemment, au cours de la Révolution, l'abbé Ducrey célébra les Saints Mystères sous le toit de cette pieuse famille, qui était celle d'un prêtre fort remarquable par son intelligence, vivant à cette époque, l'abbé Saillet, ancien aumônier des Ursulines de Sallanches (2).

Nous avons un jour visité cette maison et vu l'autel même où Marin Ducrey offrait le Saint-Sacrifice. Une vive émotion nous a saisi devant ce muet témoin de tant de foi et de vaillance.

L'ensemble de l'autel, qui reste dans son état primitif, forme un modeste oratoire. La table, que domine un très vieux tableau du Bon Pasteur, fort petite, ne mesure que 1 mètre 10 de long sur 40 centimètres de large. Cela est très simple d'aspect, mais si beau par les souvenirs rappelés ! On conserve en bas, à la chapelle de Gravin, les

(1) Le malheureux Gignel se convertit pendant sa dernière maladie. Il demanda publiquement pardon de ses fautes. (Témoignage de M<sup>me</sup> Berthod.)

(2) L'abbé Saillet, dont la famille était originaire de Cordon, retourna à Magland après la première Terreur; il ne paraît pas, dès lors, s'être éloigné de son pays. Il avait dressé chez lui un petit autel, qui existe encore. Après la Révolution M. Saillet fut précepteur en Piémont d'un membre de la Maison régnante de Savoie. Il mourut en 1819. La famille est totalement éteinte à cette heure-ci. Sa maison est devenue la propriété de la famille Fontaine.

ornements et le calice qui servaient au confesseur de la foi.

On pourrait voir aussi une œuvre de ses mains chez les descendants de Françoise Thévenet : c'est une petite table ovale, portant incrusté dans son bois le monogramme de Jésus Sauveur des hommes. Cette table est peut-être celle qui renfermait les Saintes Hosties, lors de la fouille rageuse que nous venons de décrire.

Quoi qu'il en soit de ce détail, ajoutons que jamais l'abbé Ducrey ne traversait Magland, la Révolution finie, sans passer par Gravin et rendre visite aux généreuses familles qui l'avaient abrité dans les mauvais jours (1).

(1) Notes de M. Falconnet.

## Les nouvelles violences de la Révolution.

*Année 1798.*

La Seconde Terreur était donc déchainée. Elle devait se poursuivre avec des violences inouïes.

« Jamais temps ne fut plus triste, écrit un témoin oculaire, Joseph Dunand, d'Étaux, jamais personne n'a vu des hommes aussi enragés (1). »  
 « On n'a pas été quinze jours sans alertes, ajoute l'abbé Blanc, curé à cette époque de La Clusaz ; les prêtres refluent d'un lieu à l'autre, fuyant l'orage, et tombent trop souvent dans le piège qu'ils voulaient éviter (2). »

« Aucune habitation, dit à son tour l'abbé Lacombe, missionnaire de Sévrier, dont la tête a été mise à prix, aucun antre n'était à l'abri des recherches. Oh ! combien de nuits j'ai passées, tantôt au milieu d'un champ, tantôt sous un arbre, sur un tas de pierres (3). »

Toutes les ruses déloyales étaient de mise, pour amener une arrestation. On voyait, dit le cardinal Billiet, des émissaires travestis, des clu-

(1) Mémoires de Joseph Dunand.

(2) Mémoires de M. Blanc.

(3) Archives de Sévrier.

bistes émérites qui contrefaisaient les dévots, se présenter dans les familles religieuses, en disant sous le secret qu'ils avaient besoin d'un prêtre pour se confesser, pour se marier ou pour baptiser un enfant ; et dès qu'ils avaient pu obtenir quelques renseignements, ils se hâtaient d'aller faire leur rapport (1). »

Prêtre de ces temps difficiles, Jean-Marie Berthet, chantre de Megève, conclut : « Près de dix-huit mois se sont écoulés dans cette situation, au milieu des alarmes et des réquisitions (2). »

L'abbé Ducrey avait de suite compris que c'était la grande lutte qui recommençait, que les secours religieux dans plus d'une paroisse allaient devenir, comme en 1794, chose rare et périlleuse. Il se porta de tous côtés, le long de l'Arve, jusqu'à Genève, courant à la hâte, où le manque de prêtres se faisait sentir, où d'autres n'osaient s'aventurer.

Dieu seul connaît les âmes qu'il a sauvées, les esprits qu'il a rassurés, durant ces longs mois.

On ne peut dire non plus les dangers qu'il a courus. Il dut, pour s'y soustraire, prendre de nouveau toutes les physionomies, mettre en jeu toutes les ressources de sa fertile imagination.

Ce fut vers ce temps, croyons-nous, qu'on lui fit cette chasse impitoyable, à travers la plaine de Sallanches, où il faillit être blessé. Il n'eut que le temps de s'introduire lestement dans une

(1) Cardinal BILLIET : *Mémoires*, p. 287.

(2) *Mémoires de M. Berthet.*

grange perdue au milieu des broussailles et de s'enfoncer au travers du foin qui la remplissait. Peu après les policiers arrivèrent avec un petit chien, qui se mit à aboyer tout autour du refuge. On chercha, on sonda le foin à coups de baïonnette. La pointe frôla une fois ses vêtements ; mais la divine Providence veillait sur son bon serviteur, et le réservait pour d'autres œuvres (1).

La rage qu'on mettait à sa poursuite, l'obligeait, comme aux plus sombres jours de la première Terreur, à changer continuellement d'habit et de métier.

Un jour, ne travaillait-il pas à Cluses, comme maître plâtrier au recrépissage d'une maison ?

Les gendarmes, en tenue de campagne, vinrent à passer et lui demandèrent s'il n'avait pas quelque renseignement sur le fameux calotin Marin Ducrey. Il leur fit comprendre qu'il avait bien peu de loisir pour s'en occuper. Comme les gendarmes insistaient et que les ouvriers avaient suspendu leur travail pour écouter, il se fâcha et coupa court à l'entretien avec la brusquerie d'un travailleur qu'on importune, en disant qu'une telle conversation faisait perdre le temps à ses hommes (2).

Les policiers s'en allèrent.

(1) *Tradition locale, conservée*, entre autres, au village de Grey. D'après les uns, sa cachette aurait été une meule de foin, ce qui nous paraît moins probable. — Les Archives de Sallanches nous révèlent sa présence dans la localité, en août 1798.

(2) M. LAVANCHE : I. p. 364.

Mais voici un des tours les plus admirables de sa vie.

De passage à Bonneville, il fut informé qu'une femme, en danger de mort, désirait recevoir les secours de la religion. Le mari, révolutionnaire forcené, s'y opposait avec une cruelle énergie ; et de peur que la chose n'eût lieu, à son insu, cet homme faisait garder jour et nuit l'entrée de sa maison par une sentinelle. L'abbé Ducrey déjoua toute vigilance par un truc audacieux. Ayant guetté une absence de l'intraitable jacobin, il va droit au logis en uniforme d'officier, se présente devant la porte, la main sur la garde de son épée, et demande au soldat de faction, qui lui rend le salut militaire, si nul calotin n'a passé par là. Comme pour s'en assurer, il pénètre dans l'intérieur et administre tranquillement la malade.

Le lendemain, on ne parlait dans la ville que de ce coup hardi. « Lorsque, plus tard, dit le chanoine Baud, on lui rappelait ce tour, le félicitant d'avoir en cette circonstance reçu les honneurs des armes, il répondait : « Cadi, je portais le bon Dieu sur moi, n'avais-je pas le droit au salut (1) ? »

Il s'en allait ainsi devant lui, avec la belle crânerie d'un soldat, dont il avait revêtu l'uniforme un instant. Il s'élançait jusqu'au milieu de ses ennemis pour sauver une âme, comme d'autres

(1) Mémoires de M. Baud.

s'en vont au plus fort d'une mêlée sauver un drapeau. Ce sont de tels hommes, enthousiastes, insoucians d'eux-mêmes, dévoués, qui font circuler la vie dans une société, qui peuvent relever un peuple que l'égoïsme des uns et l'indifférence de tant d'autres laissent mourir.

Un tel résultat ne s'obtient pas sans peine, sans des risques et des sacrifices.

Notre missionnaire, évadé une première fois de prison, avait tout à craindre en agissant comme il le faisait. Mais regardant son noble but, par dessus les considérations humaines, il allait toujours, en un temps où ses confrères tombaient nombreux dans les filets de la police.

L'année 1798 fut très dure, en effet, pour les prêtres, en Savoie.

Huit d'entre eux, arrêtés dès les premiers mois de la nouvelle Terreur, se virent embarqués pour les terres meurtrières de la Guyane, où la fièvre les tua tous, sauf un, au bout de quelques semaines.

Ces victimes, — dont on ne saurait trop écrire les noms, — furent les abbés Jacques Lachenal, Dominique Songeon et Pierre Tournafol, d'Annecy ; Humbert Darmand et François Gerdil, de Samoëns ; Pierre-François Berthod, de Saint-Sigismond ; Joseph Gallay, de La Forclaz ; Pierre-Louis Gurliat, de Boège. Ce dernier seul résista aux premières attaques de l'impitoyable fièvre, mais ne revint pas quand même. Il mourut en 1801, à Sinamary, avant d'être rapatrié.

D'autres convois suivirent, emportant d'autres prisonniers.

Ceux-ci n'eurent pas, il est vrai, à subir le mortel climat des alentours de Cayenne. Leur sort ne fut pas cependant sans cruauté. On les conduisit à travers une dizaine de départements, enchaînés comme des malfaiteurs sur de petites charrettes cahotantes, pour les reléguer dans l'île de Rhé, où la sombre citadelle de Saint-Martin leur servit de prison.

---

## Nouvel apostolat dans les environs de Genève

1708-1799.

Pendant la seconde Terreur, l'abbé Ducrey semble avoir porté son zèle surtout dans la région d'Annemasse et de Genève, où nous l'avons déjà vu descendre, aux plus tristes jours de 1794.

L'historien Fleury, parlant de l'apostolat du jeune abbé Vuarin, en ces mêmes lieux, à cette même époque, nous dit : « Il eut alors pour compagnons assidus de ses travaux, MM. Perréard, Neyre et Ducrey, ces intrépides apôtres des paroisses voisines de Genève, dont le nom est encore répété aujourd'hui par quelques vieillards attardés, survivants d'un autre âge (1). »

Les prêtres trouvaient un refuge généreusement ouvert, chez M<sup>me</sup> de Baudry, à Arthaz. Cette grande chrétienne une fois hors des prisons de Carouge, avait continué à prêter aux missionnaires sa demeure et tout son appui. L'abbé Ducrey était revenu sous son toit, et probablement entre deux courses donnait-il quelques leçons à son jeune fils, le futur abbé de Baudry.

(1) FLEURY : *Histoire de M. Vuarin*, I, p. 55.

L'habitation offrait cependant bien des dangers. Elle était requise fréquemment pour loger des militaires. Que de fois la noble dame eut peur, — elle en fit elle-même l'aveu, — en voyant le prêtre coude à coude à sa table avec des officiers. Les tranches étaient d'autant plus vives que notre abbé avait apporté là les témérités déconcertantes de sa nature audacieuse.

Il semblait fort peu se soucier du pouvoir redoutable des agents de la nation. Il leur tenait tête avec hardiesse, au besoin.

Le commandant du poste eut un jour le soupçon que la maison abritait quelque prêtre. « Je veux m'assurer, dit-il, qu'il n'y a pas ici de calottin caché. » Il demanda la clé de la cave. Marin Ducrey toisa froidement l'officier, comme si une telle supposition eût été offensante pour la famille, et, frappant violemment la table du poing, il dit : « Non, non, citoyen, cette clé, tu ne l'auras pas (1). »

À la longue, pourtant, il fut obligé de se mettre en garde contre lui-même. Son activité religieuse ne passait pas inaperçue. Il était prudent pour lui de ne pas trop se montrer aux officiers de passage, qui pouvaient avoir son signalement.

Mais voici que certain jour il n'y tint plus. Il voulut dîner avec l'un d'eux.

— Vous êtes fou, lui dit M<sup>me</sup> de Baudry.

— Point du tout, Madame ; dites seulement à ce militaire quo dans le pays les fermiers, qui

(1) LAVANCHY : *Diocèse de Genève pendant la Révolution*, I, p. 307.

apportent le prix du fermage, dînent avec leur maître.

— Je le dirai bien, mais encore une fois, vous êtes fou.

— Laissez-moi faire, répondit-il.

Et s'étant frotté les mains avec de la terre, il dîna tranquillement au côté de l'officier, qu'il amusa par une discussion des plus folles sur la géographie, où toutes les contrées se trouvaient confondues. Il mettait l'Angleterre en Amérique, Constantinople en France, prononçait les noms d'une manière fort bizarre. L'officier, qui se croyait en compagnie d'un bon villageois dépourvu d'instruction, prolongeait la plaisanterie, que l'abbé, sans laisser paraître son jeu, finit par tourner malicieusement à la confusion de son interlocuteur (1).

C'était, — nous l'avons tant de fois vu, — sa manière de se délasser, d'éclairer d'un peu de soleil ses journées, quand les temps se faisaient sombres.

Il poursuivait son apostolat avec cette bonne humeur vaillante, portant aide à ses confrères trop occupés. L'autorité ecclésiastique paraît d'ailleurs avoir confié à sa longue expérience ce ministère spécial, qui l'obligeait, non sans dangers, à courir d'un point à un autre de la contrée.

Un jour, il entre dans un restaurant de Ge-

(1) LAVANCHY : *Disc. de Gen. pend. la Revol.*, I, p. 368.

nève, en costume de gendarme, et se met à lire la gazette déposée sur la table. Pendant qu'il s'absorbe dans la lecture, curieux de savoir les événements du jour, voici que deux autres gendarmes arrivent dans l'établissement et viennent, — la chose est toute naturelle, — s'attabler à côté de leur camarade. La conversation s'engage en termes fort gais. Ce ne sont, de la part de notre héros, que spirituelles histoires et incessantes boutades. On parle de tout, même du calotin Ducrey, à la poursuite duquel, la police est lancée; car on vient d'apprendre sa venue à Genève. Après ce charmant colloque, terminé par une chaude poignée de mains, on se sépare en vieux amis.

L'abbé est parti depuis quelques instants, lorsqu'une personne de l'établissement s'approche des gendarmes et les félicite d'être en si bons termes avec le calotin Ducrey.

— Que dites-vous, s'écrient ceux-ci, décontenancés?

— Mais, votre camarade de tout à l'heure, c'est lui.

Les pauvres gendarmes confus d'avoir été joués de cette façon, sortent à la hâte, et, se renseignant de leur mieux, finissent par trouver la piste de l'audacieux sur la route de Carouge.

Ils s'y précipitent à toute la vitesse de leurs chevaux. L'abbé dont la tenue est déjà modifiée, entend venir sur ses pas un galop, dans le lointain. Poussé par sa merveilleuse intuition du danger,

il se cache derrière une haie qui borde la route. Au bout de quelques minutes, le galop s'arrête net, près de lui ; et les gendarmes demandent à des paysans qui travaillent, à une faible distance du chemin, s'ils n'ont pas vu passer quelqu'un. À un geste de l'homme blotti en face d'eux, dans les buissons, et montrant un livre, un bréviaire de prêtre, les cultivateurs ont immédiatement tout compris, et répondent qu'en effet ils ont vu fuir, il y a peu d'instant, un individu qui ne doit pas être très loin. Sans attendre d'autres explications, les policiers reprennent leur course effrénée.

Au sortir de sa cachette, l'abbé remercia les villageois dont l'intelligence l'avait sauvé (1).

(1) Manuscrit de M. Band.

## XVIII.

### Fin de la seconde Terreur.

*Année 1799.*

La Révolution, en ce temps, ressemblait à une monstrueuse bête qui expire. Sa vie se manifestait par des accès, des soubresauts d'une incroyable violence.

De nouvelles charrettes de déportés allaient partir encore. Le pape Pie VI lui-même, auguste vieillard de 80 ans, était traîné captif en France, où sa mort couvrait de deuil le monde catholique (1).

Devant ces brutalités sacrilèges, les prêtres étaient contraints d'agir avec une prudence extrême. L'autorité ecclésiastique du reste leur en avait fait un devoir. Du lieu de son exil, le grand vicaire Bigex les avait exhortés, par une lettre du 17 juin 1798, « non seulement à cesser tout éclat qui semblerait provoquer la persécution, mais à circonscrire leur zèle dans les bornes de la prudence la plus sévère ».

Dans les églises rouvertes, que le gouvernement n'avait pas cru devoir refermer, on ne les voyait guère s'aventurer; mais les fidèles y ve-

(1) Pie VI mourut à Valence, le 29 du mois d'août 1799.

naient prier et souvent, les dimanches, entendre de la bouche d'un laïque plus instruit, quelques lectures édifiantes. C'était une chose permise alors par les lois sous certaines conditions.

Les prêtres, de leurs cachettes, éveillaient, activaient ce pieux élan. Ils s'efforçaient d'établir partout, — comme l'abbé Ducrey dans la vallée de Sallanches, en 1794, — l'*Association du zèle*, dont les supérieurs ecclésiastiques avaient eux-mêmes dressé les statuts. La Société devait se composer d'un nombre restreint de fidèles sûrs, trois au moins, dix au plus, dans les paroisses d'environ cinq cents âmes. Les membres faisaient le serment de garder le secret. Réunis à l'écart par les missionnaires, ces petits groupes s'en allaient ensuite, porteurs de bons conseils, dans les églises et les maisons.

Il fallait toute l'énergie des confesseurs de la foi pour sauver ce qui restait de religion dans les paroisses : car le mal était grand. Un si long bouleversement de la société avait, à une certaine profondeur, troublé les âmes, l'âme de la jeunesse surtout. Les vices dominaient en partie la génération nouvelle, mal instruite en l'absence du clergé.

Écoutons deux témoins de ces temps douloureux : « Le plus grand mal que les Français aient fait, dit le jeune Dunand, d'Eteaux, dans ses *Mémoires*, ce fut la perte de la jeunesse. » M. Berthet, chantre de Megève, ajoute : « Cette époque (1797-1799) a fait à la religion et aux

mœurs la plus profonde plaie... Quoique les principes de la foi n'aient pas été absolument altérés dans le fond, ils l'ont été infiniment dans la pratique, malgré toutes les démarches que le zèle a pu inspirer aux missionnaires. »

Si tristes que fussent les défaillances signalées par les chroniqueurs de l'époque, on peut dire cependant que, sous l'action généreuse des prêtres, la foi restait assez intacte, sinon très agissante, dans l'âme du plus grand nombre (1). Nous la verrons d'ailleurs se ranimer bientôt, au premier souffle de la liberté religieuse. En bien des endroits déjà les populations, excédées de souffrances, se soulevaient dans un magnifique élan de résolutions fortes. Les paysans du Chablais, à la nouvelle que leur missionnaire est sous les verrous, s'écrièrent, à la fin de 1799 : « Enfants, l'Oncle Jacques est en prison, à nous de le délivrer de suite, *hardi!* » — Et le flot d'une foule irrésistible arriva devant la maison d'arrêt de Thonon, en brisa les portes (2). Vingt fois, à Sallanches, les vaillants missionnaires de la vallée eussent été saisis sans l'attitude menaçante des fidèles (3).

(1) Mémoires de M. Berthet, chantre de Megève.

(2) M. Bouvet, dit l'Oncle Jacques, est né au Biot, en 1751. Il ne quitta pas la Savoie pendant toute la persécution. Missionnaire du Chablais, il joua là, avec un égal sang-froid et une vaillance pareille, le même rôle que Marin Ducrey, dans le Faucigny. Nommé en 1803 curé de Saint-Maurice d'Annecy, il mourut à ce poste important en 1829. Sa Vie a été écrite par M. le chanoine Mercier.

(3) LAVANCHY : *Diocèse de Genève pendant la Révol.*, II, p. 609.

Est-il besoin de dire que l'abbé Ducrey s'aïda grandement à préparer ce réveil des consciences en Savoie.

Homme de toutes les initiatives, il avait ouvert, dès ce temps, une école de latinité, dans son pays. Puis ayant confié cette œuvre urgente à d'anciens séminaristes, il était revenu à la frontière genevoise travailler à côté d'autres prêtres.

Notre abbé mettait là, au service de ses confrères, son incomparable habileté. Il dut les sauver dans plus d'une circonstance, comme cette fois, à Arthaz, où un peloton de soldats s'abattit autour de l'habitation de M<sup>me</sup> de Baudry, à l'improviste (1).

L'abbé Vuarin, d'autres ecclésiastiques et lui se trouvaient réunis dans cette maison, qui fut cernée en un instant.

— Tout est perdu, s'écrièrent les prêtres.

— Ne craignez rien, leur dit l'abbé Ducrey.

Il tira une ceinture de municipal de sa poche, la passa autour de son corps, puis avec l'air de dignité qui convient à la fonction, il se présenta devant les soldats et, les interpellant :

— Où allez-vous, citoyens? leur dit-il froidement.

— Nous venons chez cette b...ougresse.

— Avez-vous des ordres pour cela? Au nom de la loi, veuillez me les montrer.

— Citoyen municipal, on nous a dit que...

(1) LAVANCHY, I, p. 367.

— Au nom de la loi, vous dis-je, faites-moi voir vos ordres, sinon je vais à l'instant même jusqu'à Bonne vous dénoncer. Et se tournant vers les gens de la maison :

— Vite, qu'on me donne un cheval.

Sous les yeux de la troupe atterrée, il s'élançait au galop sur la route, du côté de la Menoge. Pris de peur, les soldats s'enfuirent.

A peine la troupe avait-elle disparu à l'horizon, que l'abbé Ducrey revenait souriant rejoindre ses amis...

Mais voici l'heure que toute la France, à bout de résignation, désire.

Le 18 brumaire, Napoléon Bonaparte, jeune général de 30 ans, couvert des lauriers de la victoire, apparaît. Ses grenadiers entrent baïonnette au fusil, dans la Chambre des députés, et la balayent. Tous les déplorables faiseurs de lois, devant la pointe du fer, évacuent précipitamment par les fenêtres aussi bien que par les portes, la salle de leurs séances.

La seconde Terreur finissait dans ce coup de théâtre du 9 novembre 1799. Le monstre révolutionnaire se calmait sous la botte du soldat.

Surpris en cours de route par cet événement, le dixième convoi de prêtres déportés s'arrêta et revint en arrière.

La joie renaissait partout.

---

## XXIV.

### Fin de la tourmente.

1800-1807.

Après le 18 brumaire, liberté immédiate ne fut cependant pas rendue au clergé.

Il est vrai que, selon la remarque du cardinal Mathieu dans son *Étude sur le Concordat*, « le rétablissement de la religion apparaissait au Premier Consul comme la condition essentielle de la paix religieuse ». Bonaparte, dont le génie comprenait qu'un peuple sans croyances ne peut pas être gouverné, aurait sans doute entamé des négociations avec Rome; mais il n'était pas seul à la tête du gouvernement. Il lui fallait compter encore avec les sectaires de la Révolution qui l'entouraient.

Les anciennes lois restaient donc en vigueur. Il était dangereux toujours de célébrer le culte en public. Mais il y avait tout de même une accalmie de bon augure. Les prêtres, au lieu d'errer d'un refuge à l'autre, commençaient à dire la messe au même endroit, à se choisir une demeure fixe (1).

1) Mémoires de M. Blanc, curé de la Closerie à cette époque.

L'abbé Ducrey, lui, continuait tranquillement son ministère du côté de Genève et d'Annemasse, où nous le retrouvons encore au printemps de l'année 1800. Nous le voyons à Monnetier, entre autres, baptiser deux enfants dans les premiers et derniers jours d'avril (1). La famille Vidonne, de cette paroisse, au foyer de laquelle il avait coutume de s'asseoir, a gardé un souvenir attendri de ses venues. Il arrivait au village plein de bonhomie, en costume d'horloger. Les enfants accouraient joyeux pour faire sonner sur son habit ses grosses chaînes de montre (2).

À cette époque, cependant, on n'était pas sans angoisses. Une loi du 11 janvier 1800 avait exigé des prêtres comme de tous les fonctionnaires la promesse de fidélité à la *Constitution de l'an VIII*. La situation redevenait critique pour le clergé, et l'année 1800 vit de nouvelles arrestations, comme celle de l'abbé Rassiât, à Cluses, arrêté le 8 décembre, en chaire, par deux gendarmes qui arrivèrent en coup de vent dans l'église, le pistolet d'une main et le sabre nu de l'autre (3).

Nous rappelons ce brutal coup de main, parce

(1) Archives de Monnetier.

(2) Petits détails communiqués par M. Vidonne, curé de la Balme-de-Sillingy.

(3) Documents de M. Vuarin sur la persécution. Transféré à l'hôpital de Genève après 45 jours de prison, M. Rassiât y mourut, le 25 janvier, à l'âge d'environ 35 ans, et fut inhumé, le lendemain, au cimetière d'Annemasse. (Note de M. le chanoine Gonthier.)

que celui qui en fut la victime dut souvent se rencontrer avec l'abbé Ducrey, sur le territoire de Cluses, qu'ils parcouraient l'un et l'autre. Cet épisode montre en outre à quelles brusques surprises se trouvaient encore exposés les prêtres vers la fin de 1800.

Malgré ces accès d'ancienne folie, rares d'ailleurs, on sentait venir des temps nouveaux, on respirait dans une atmosphère meilleure.

C'est que, dès le mois de novembre, Bonaparte avait posé les bases du Concordat avec M<sup>r</sup> Spina, l'envoyé spécial de Pie VII. Missionnaires et fidèles se reprenaient à espérer.

L'abbé Ducrey, toujours à l'avant-garde du bataillon sacerdotal, ne se gênait plus. Rentré dans son pays pour y établir son séjour, il surveillait son petit collège naissant et célébrait publiquement le service divin dans les granges, aux alentours de Sallanches. Peu à peu, il s'approcha de la ville, disant la sainte Messe aux hameaux des Rosey, des Rapilles, chez Grenuz, où sa prédication finit par devenir régulière et publique, tous les dimanches et jours de fête (1).

Enfin, l'ère de poursuites contre les prêtres fut à peu près close en février 1801. Le 15 juillet suivant, le Concordat était signé. Quand le Pape en eut ratifié la signature, que les dernières formalités furent remplies, les Vicaires généraux

(1) Manuscrit de M. Jacquier, ancien curé de Sallanches.

du diocèse, par une circulaire au Clergé du 10 octobre, firent connaître d'une manière officielle le grand événement.

A Sallanches déjà, l'annonce avait été portée dans le bourg et les campagnes environnantes, que, le dimanche 11 octobre, les Saints Mystères seraient solennellement célébrés dans l'église paroissiale (1).

Une explosion de joie intense avait répondu de toutes parts à cette nouvelle. On attendit avec une fiévreuse impatience le dimanche béni.

Quand ce jour fut venu, dès les premières heures du matin, la vaste place de l'église devint noire de monde. La foule débordait dans les rues adjacentes.

La grande église de Sallanches était devant les yeux, mutilée, ayant la belle flèche de son clocher abattue, tous ses autels détruits. Son magnifique carillon avait cessé depuis longtemps de répandre au loin la pieuse harmonie de ses notes. Des huit cloches qui le composaient, les vandales en avaient brisé sept. Seul le gros bourdon restait. Il lançait en cette journée mémorable, à volée libre, ses appels longs et puissants.

La foule grossissait toujours.

Matin Ducrey, entouré de prêtres nombreux, s'avança alors sur la place. Des éclairs de joie

(1) Le manuscrit de M. Jacquier nous a conservé l'historique de cette journée.

passaient dans son regard, illuminaient son front d'apôtre. Il tenait dans sa main droite une grosse clé qu'il élevait en l'air et qu'il montrait au peuple, en disant d'une voix vibrante d'émotion : « Mes amis, voilà la clé du paradis, suivez-moi. »

Nos églises ne sont-elles pas en effet le vestibule du ciel pour les chrétiens fidèles aux rendez-vous qui s'y donnent. Ceux que la Révolution avait cruellement écartés de ces Lieux sacrés en pouvaient, par une longue privation, mieux connaître encore la valeur inappréciable.

Le peuple suivit vers le sanctuaire le prêtre héroïque, dont il ne pouvait plus perdre le souvenir. Des sanglots de joie partaient de plus d'un groupe de cette multitude en mouvement.

La cérémonie se déroula émouvante. De nombreuses messes furent entendues, au pied d'un autel qu'on avait provisoirement dressé.

C'étaient des actions de grâce sans fin, un long merci qui montait vers Dieu, vers Celui qui dit :

Au mal comme à la mer ! Tu n'iras pas plus loin (1).

(1) Jean-Pierre Veyrat.

## ÉPILOGUE

---

### Marin Ducrey fondateur de collège.

1800-1834.

Notre récit, tel que nous en avons conçu le plan, est achevé.

Nous avons pris à tâche de raconter la vie admirable d'un de nos prêtres pendant la Révolution. C'est fait, autant du moins que notre plume en a été capable.

Sans doute, l'abbé Marin Ducrey, que nous laissons dans toute la force de ses 35 ans, n'a pas terminé son rôle sur terre. Mais les belles choses dont il fut encore l'artisan n'entrent pas dans le cadre de ce petit livre.

Cependant, l'esprit de nos lecteurs serait-il bien satisfait, si nous finissions là brusquement, sans laisser un aperçu de ce qu'il fit encore ? Il est en nous une curiosité naturelle qui désire tout savoir d'une *Vie*, dont certaines circonstances nous ont émotionnés.

Pour répondre à ce besoin instinctif, nous

avons cru bon de retracer ici, à traits rapides, l'existence du vaillant missionnaire, au sortir de la grande tourmente (1).

Avant même que les églises fussent rouvertes au culte et toute fureur apaisée, l'abbé Ducrey s'était résolument tourné vers l'avenir. Il vit que pour relever les paroisses de dessous tant de ruines, les prêtres n'étaient plus en nombre suffisant. La phalange sacerdotale venait d'être décimée de toute façon, pendant une si rude période, il fallait la reconstituer.

Ce fut vers cette œuvre pressante qu'il se décida à porter sans retard les réserves de son intelligence et de son cœur.

La police le pourchassait encore le long de l'Arve, qu'il avait déjà réuni quelques jeunes garçons dans une ferme proche de son village natal. Il leur donnait, ou plutôt, comme ses courses apostoliques ne se ralentissaient pas, il leur faisait donner les premières leçons de latin. — nous l'avons dit plus haut, — par deux jeunes gens, anciens élèves de théologie (2).

Or, le nombre des écoliers s'était mis à grossir au point de rendre trop étroit l'abri champêtre

(1) Ceux qui voudront en connaître tous les détails n'auront qu'à parcourir la seconde partie, actuellement en préparation, de l'*Histoire de Mélan*, œuvre intéressante de M. l'abbé Hilaire Feige. Nos documents sont ici, avec les communications de M. Feige, la Lettre de M. Vuarin sur *Quatre Confesseurs de la foi* et le Manuscrit de M. Daud.

(2) MM. Monfort, de Sallanches, et Dunand, de Vallorcine.

qui les réunissait. Il fallut bientôt changer de local.

L'abbé Ducrey conduisit sa petite troupe, durant l'automne de 1800, plus près de Sallanches, à la Tour des Onches, modeste château, offert gracieusement par M. le docteur Boëjat, son propriétaire.

Et voici que de nouvelles recrues arrivent de la vallée et de plus loin. Le collège prend une allure pleine d'espérance. On y enseigne la quatrième; les élèves sont une quarantaine. Pour leur entretien, qui est devenu une question sérieuse, le missionnaire s'en remet avec foi à la garde de la Providence. Les parents apportent quelques denrées, les samedis, en se rendant au marché. La sympathie des habitants de Saint-Roch pour notre abbé, qui est leur compatriote, supplée généreusement au reste. Les familles de cette localité, jouissant d'une certaine aisance, prennent même à leur charge et logent chez elles un certain nombre d'élèves.

Mais une année ne s'est pas écoulée, qu'on se trouve de nouveau à l'étroit dans la demeure choisie. Il faut chercher un refuge ailleurs. « Décidément, s'écrie l'abbé Ducrey, j'ai fondé un collège ambulante. »

Il songe pour l'année scolaire 1801-1802 à venir installer son *Académie*, — comme il appelle avec un sourire son école, — au couvent des Capucins, dans le bourg même de Sallanches.

Il a, pour seconder ses vues, des élèves si actifs, si enthousiastes qu'ils aménagent eux-mêmes la maison. Ils descendent de leurs coteaux le bois nécessaire pour les réparations, l'ameublement et l'affouage. Au printemps, ils quêteront les graines et cultiveront le clos et le jardin.

Ainsi le vieux cloître se transforme sous leurs mains et s'adapte très vite à sa destination nouvelle.

À la rentrée, il ouvrait ses portes à 50 élèves internes. La pension était régularisée dès lors à un prix très bas.

C'était le moment où l'on restaurait partout le culte dans les églises.

Notre missionnaire, libre cette fois, se donna tout entier à son œuvre d'éducation. Il se fit lui-même professeur de grammaire.

Doué d'une rare intelligence de l'enseignement, il imprima un tel élan à son collège, qu'il pouvait tout en espérer, quand un obstacle se dressa tout à coup devant lui, en 1803.

« Les administrations de Sallanches, dit M. Vuarin, poussées par une main étrangère et égarées par des conseils perfides, lui suscitérent des difficultés sur le bail du couvent. »

Son expérience des hommes et des choses lui fit entrevoir pour l'avenir d'autres tracasseries plus graves. Il n'hésita pas. Si pénible que ce fût de quitter sa vallée natale, où les populations le vénéraient, reconnaissantes de son magnifique dévouement pour elles dans les mauvais

jours, il se mit de suite à chercher plus loin une autre habitation.

Il trouva l'antique chartreuse de Mélan, que la Révolution avait vidée de ses religieuses. Il s'en rendit propriétaire et revint annoncer à ses chers enfants, qu'à la rentrée prochaine leur collège s'ouvrirait dans la vallée de Taninges (1).

Pendant les vacances, les élèves et leurs parents charrièrent bravement les provisions et le matériel sur la route de Cluses et par le col de Châtillon. Ils renouvelèrent ce qu'ils avaient fait pour le couvent des Capucins ; et bientôt la célèbre chartreuse que les jacobins avaient transformée en caserne et saccagée, apparut en bon état entre ses murs de clôture relevés.

Le collège de Mélan s'ouvrait, en 1803, sous le regard sympathique des habitants de la région.

Son fondateur le rendit vite prospère avec sa foi en Dieu et le bon vouloir de ses collégiens ardents au travail et faisant tout pour lui témoigner leur sincère attachement. Il les voyait, comme à Sallanches, cultiver le jardin, aux heures des récréations, et s'efforcer d'adoucir, par mille industries, la lourde charge de celui qui était pour eux un père, et que plus tard ils devaient appeler familièrement et cordialement le *quinque Marin* (2).

(1) Le nombre des pensionnaires alors, d'après M. Veauriz, dépassait 80.

(2) Le mot *quinque* en patois veut dire oncle.

Cependant l'ère des grandes difficultés n'est pas close pour notre abbé. Des obstacles de toutes sortes et des peines cruelles l'attendent encore le long du chemin.

C'est d'abord l'Université impériale qui menace son collège de fermeture. Il se hâte de conquérir un diplôme de bachelier, démontre aux autorités que son établissement, par le lieu où il est situé et le programme d'études qu'on s'est tracé, remplit toutes les conditions exigées par l'Etat. Il parvient à le faire classer au rang d'école secondaire.

C'est plus tard une autre épreuve terrible. La maison de Mélan est en partie consumée par un violent incendie : « Le diable se fâche, s'écrie dans sa foi vive l'homme de Dieu, c'est bonne marque, c'est une preuve que je réussirai. » Sans attendre, il parcourt en quêtant les paroisses de la vallée du Giffre et quelques-unes du Haut-Chablais ; et de toutes parts ces chrétiennes populations apportent du linge, amènent des planches, du gros bois et des ardoises.

Une toiture provisoire est faite, et moins de trois semaines après le désastre, les classes reprennent dans la partie incendiée, qui sera même exhaussée d'un étage.

Treize ans se passent encore, treize ans de labeur et d'heureux succès et nous arrivons à la plus douloureuse de ses peines. Il semble que rien ne lui fut épargné de ce qui fait souffrir. Ce

nouveau coup va toucher son cœur aux fibres les plus délicates.

L'autorité diocésaine paraît presque l'abandonner un jour, lui et son œuvre.

Laissons sur ce point parler M. le chanoine Baud, dont le témoignage est appuyé de celui de M. Vuarin : « Quoique, dit-il, M<sup>sr</sup> Claude-François de Thiollaz appréciât plus que tout autre les qualités éminentes de M. Ducrey et le bien immense qu'il opérerait, cependant, soit dans des vues administratives que je ne suis pas à même de pouvoir apprécier, soit aussi dans l'intérêt du Petit-Séminaire qu'il venait de fonder à La Roche, ce grand évêque, cet habile administrateur ne fit rien ou presque rien pour le collège de Mélan, bien que cette maison fournit chaque année au Grand-Séminaire les sujets les plus pieux et les plus capables (1). »

Sans doute, M<sup>sr</sup> de Thiollaz, qui fut élu évêque d'Annecy, lors de la restauration du diocèse en 1822, avait besoin d'hommes de valeur pour diverses charges importantes. Il faut chercher là, nous semble-t-il, la cause vraie de ses pénibles décisions à l'égard de Mélan, d'où il retira successivement d'une année à l'autre quatre profes-

(1) Dans la suite, le Collège de La Roche-sur-Foron est devenu un des établissements les plus estimés de l'enseignement secondaire. Il continue sa belle histoire sous la direction d'un chef, M. le chanoine Gavard, dont la haute intelligence du professorat secondée par le talent de ses professeurs, a conduit les élèves à tous les succès. Cette Maison, après la violente fermeture des collèges de Mélan et d'Evian, reste aujourd'hui, avec le vaillant petit collège de Thônes, l'unique ressource de notre diocèse.

seurs d'un beau talent, les abbés Lamouille, Bocard, Challamel et Magnin.

Le départ de cette élite causa un grand vide dans l'établissement.

Ce ne fut pas tout.

« Dès lors, ajoute le chanoine Baud, M. Ducrey eut bien de la peine à obtenir des professeurs pour le seconder. Il fut réduit, pendant plusieurs années, à n'avoir d'autres prêtres que M. Georges Greffier, depuis curé de Sixt, et le vieux M. Marchand, ancien chartreux, qui enseignait tant bien que mal la septième. Il fut obligé d'avoir recours à de jeunes laïques ou à de jeunes séminaristes qui n'avaient encore rien de bien arrêté sur leur vocation. »

Cet isolement, où il paraissait abandonné, aurait peut-être brisé l'énergie d'une nature moins humble et moins résistante que celle du rude missionnaire de la vallée de l'Arve. Mais lui, comme aux heures inquiétantes de la Révolution, il faisait de son côté tout ce qui était humainement possible ; pour le reste, *Deus providet*, « Dieu y pourvoira », disait-il fréquemment avec une tranquille résignation.

Agé déjà, sa soixantième année sonnant, il assumait à lui seul, pour suppléer au manque de professeurs, un travail considérable : surveillance générale de la maison, gestion du temporel, professorat : « Il ne craignit pas de reprendre, dit M. Baud, sa classe de philosophie rationnelle, d'enseigner en même temps la physique, et de

donner, chaque jour, des leçons particulières de géométrie. »

Ainsi, à force de labeur uni à beaucoup de prières, il conservait à Mélan son bon renom. Il voyait le nombre de ses élèves osciller encore entre 160 et 190.

Mais le Fondateur vieillissait. L'heure était venue pour lui de réaliser une pensée conçue dès longtemps. L'avenir de sa Maison l'avait toujours préoccupé. Dès 1820, il avait songé à la remettre entre les mains des Jésuites. Même certaines démarches eurent lieu, à cette date, qui n'aboutirent pas.

Il s'adressa, cette fois, à la Propagande, car le noble rêve de sa vie fut de créer un établissement qui devint une pépinière de prêtres pour les missions étrangères. Après la visite d'un prélat romain, en 1832, la Congrégation de la Propagande exprimait son regret, vu la distance de Rome et les difficultés de communication, de ne pouvoir répondre aux avances qui lui étaient faites.

Les Jésuites, l'année suivante, acceptaient l'offre, et le 10 octobre 1833, prenaient possession de l'établissement.

Dans l'acte de transmission, il fut stipulé que le collège de Mélan serait destiné spécialement à former les élèves pour l'état ecclésiastique et les missions étrangères; que si la Compagnie de Jésus se voyait éloigner de l'enseignement,

les meubles et les immeubles du collège appartiendraient de suite à l'Évêque du diocèse; que si les circonstances obligeaient l'évêque diocésain à transporter l'enseignement ailleurs, dans ce cas les revenus de tous les biens abandonnés devraient être employés en faveur de l'établissement où il y aurait un plus grand nombre d'élèves se destinant à l'état ecclésiastique (1).

Mis en possession du collège, les Pères Jésuites l'adaptèrent à leur conception propre, y taillèrent largement pour le transformer à leur usage.

L'abbé Ducrey, qui gardait son logement dans la maison, vit ainsi les arbres de la cour plantés par lui s'abattre, ses dortoirs devenir des salles et des corridors; son petit cabinet d'histoire naturelle fut relégué dans un coin. Il dut lui-même céder sa chambre au Père Directeur et prendre une autre cellule de l'établissement.

Doux philosophe et vrai chrétien, il souriait joyeusement à toutes ces choses qui devaient lui faire saigner le cœur. Il rendait un hommage sincère au zèle des nouveaux maîtres. « J'eus l'honneur, dit M. Baud, de lui faire visite sur la fin d'octobre, dans son nouvel appartement. Voyant ma surprise et mon émotion au sujet de ce changement, il me dit : « Mais, mon ami, c'est qu'on me gâte, qu'on veut absolument que je fasse du feu; puis, mon ancienne chambre va mieux pour la direction générale de la Maison. »

(1) Acte de transmission passé devant M<sup>e</sup> Louis Tissot, notaire à Anancy.

Jusque-là, en effet, M. Ducrey n'avait jamais eu de feu chez lui. En hiver, il s'enveloppait dans une grande pelisse blanche qu'il ne portait que dans sa chambre.

Le vénérable confesseur de la foi ne devait pas survivre longtemps à tant d'abnégations héroïques. En février 1834, M<sup>sr</sup> Rey étant venu consacrer l'église de Taninges, il voulut prendre part à la cérémonie et contracta, en cette froide saison, une fluxion de poitrine.

La maladie était grave; elle fut courte. Pendant les dix jours qu'elle dura, le mourant garda tout son calme et sa bonne humeur charmante. « Il édifia par sa patience, sa gaieté et sa résignation, dit M. Vuarin, ceux de ses anciens professeurs qui se trouvaient à Mélan et les RR. PP. Jésuites qui tous de concert et à l'envi lui prodiguèrent les soins les plus empressés et les plus tendres.

« Il sentit bientôt sa fin approcher, ajoute M. Baud, et demanda lui-même les secours de la religion, qu'il reçut avec une foi et une piété extraordinaires. Puis il rendit sa belle âme à son Créateur, le 1<sup>er</sup> mars 1834, à 3 heures du matin. »

C'est en ces termes simples et touchants que les deux contemporains, qui nous ont le plus laissé de souvenirs de sa vie, nous parlent de sa mort.

Le lendemain, il fut, suivant son pieux désir, inhumé dans la chapelle de la sainte Vierge, où sur une modeste pierre on grava une inscription

latine, qui rodit brièvement ce qu'il a été. Ces trois mots la terminent :

*Defunctus adhuc loquitur.*  
(Le défunt parle encore.)

Mots des saintes Écritures, ils expriment et condensent la pensée que nous voulons laisser aussi, à la dernière page de ce livre.

Nous serions heureux, en effet, si dans quelques âmes cette *Vie* faisait passer une étincelle, les électrisant pour les nobles causes qui absorbèrent toute l'existence du vénéré Marin Ducrey.

Lui ne songea qu'à la gloire de Dieu et au salut des autres. Il vécut constamment de ces deux aspirations, allant partout où sa foi le menait, sans jamais se soucier de lui-même, sans peur ni découragement.

Si quelqu'un, pourtant, dut agir en des jours tristes, sur un terrain difficile et dangereux, à travers des obstacles continus, ce fut ce prêtre. Quand la peine de mort eut cessé d'être menaçante pour lui au cours de la Révolution, les rigueurs de la déportation le devinrent ; et quand la tourmente eut pris fin, son œuvre d'éducation fut soumise à toutes les vicissitudes.

Mais, humble et hardi, plein de confiance en Dieu surtout, il n'abandonna pas la tâche commencée, si pénible qu'elle devint à certaines heures.

Aussi les résultats furent-ils des plus beaux.

Bien peu, a-t-on dit, moururent sans les der-

niers secours de la religion dans les paroisses qu'il parcourut comme missionnaire; et que l'on compte maintenant le nombre de prêtres sortis de son collège; à sa mort, on parlait de 250 déjà, en dehors même de ceux que l'établissement avait donnés aux missions étrangères (1).

C'est la part de travail, cela, d'un laborieux et loyal serviteur.

Pour passer ainsi, en faisant le bien, il faut comme lui, on le sait, vivre saintement; mais il est des époques très dures, où comme lui encore, selon le mot d'un écrivain fameux, il faut *vivre dangereusement*, sans trop considérer les risques possibles et les souffrances inévitables.

(1) VUAREM : *Les Quatre Confesseurs de la foi*, p. 79.

## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	8
I. DANS L'ÉGLISE DE CORDON. — Assemblée générale des habitants, en 1792. — Déconvoque de l'orateur. — Vote de l'annexion de la Savoie à la France. — Parole d'avertissement de l'abbé Marie Ducrey.....	9
II. LES PRÊTRES PARTENT. — Proclamation du 8 février. — Le serment refusé. — L'exil des prêtres. — Marie Ducrey poussant un curé hors de sa cure. — Délibération du Conseil municipal de Cordon en sa faveur. — Nouveaux arrêtés. — Il se rend à Martigny.....	13
III. PREMIERS ANNÉES DE MARIE DUCREY. — Son pays. — Sa famille. — Ses études. — Une thèse brillamment soutenue. — Vertus et qualités naturelles. — Son ordination, à l'étrange de la Révolution en Savoie.....	19
IV. LES PRÊTRES DU MISSIONNAIRE. — Son retour de Martigny. — Ordre est donné de l'arrêter. — Son sang-froid, ses divers métiers, son habit à double face. — Il conduit les gendarmes chez lui. — Il dine avec eux. — Les chiens au pied de l'arbre de la liberté. — Les cachettes du missionnaire.....	24
V. LES TROUPES SARDENNES DANS LE FACONNY. — Enthousiasme des populations. — La victoire. — La défaite. — Marie Ducrey sur le champ de bataille. — Représailles de Simond. — Le missionnaire part de nouveau pour Martigny.....	31
VI. SON EXIL. SON RETOUR. — Guérison d'une possédée du démon, en Valais. — Il est impatient de rentrer en Savoie. — Sa vaine mouvementer.....	37
VII. LES DANGERS TERRIBLES DE L'APOSTOLAT. — Cruel arrêté du Directoire de Cluses. — Arrivée d'Albitte, le représentant du peuple sans miséricorde. — Un second serment est exigé des prêtres. — Marie Ducrey expose sa vie.....	42
VIII. A MAGLAND ET AUX ALENTOURS. — Il se fixe à Magland. — En habit de femme. — Sous une garde-robe. — Les	

policiers lui donnent une bonne-main. — Il visite les populations effrayées.....	46
IX. AU PLUS FORT DE LA TOURNANTE. — Apreté des poursuites. — Marin Ducroy rencontre deux gendarmes. — En bonnet rouge et en veste de <i>trifaine</i> . — La messe sous la Paulette-Percée. — On ordonne de le tuer.....	51
X. MARIN DUCROY AUX PORTES DE GENÈVE. — Ses haltes à Athaz. — La famille de Baudry. — Précautions des missionnaires à ces heures effrayantes. — Courses de l'abbé en tous sens. — Vêtu en mendiant à Carouge. — Chez le secrétaire Fontanel. — Il loge où il peut.....	59
XI. MARIN DUCROY ENGAGÉ EN HAUT-FRANCONY. — Robespierre guilleulé. — Accalmie. — Le représentant Gauthier. — Lettre de l'abbé au grand vicaire. — La société des <i>Bons Amis</i> , les réunions, le but.....	67
XII. LA SITUATION S'AGGRAVE DE NOUVEAU. — Avantages de Magland comme séjour. — Il assiste au départ des soldats qui vont le saisir. — Nouveaux décrets portant peine de mort. — Il fait connaître la situation à l'autorité ecclésiastique. — Visite du grand vicaire Dubouloz.....	69
XIII. LE MISSIONNAIRE SE RIVE A CORDON. — Il veille de là sur la vallée. — Il simule la crainte de la prison devant les gendarmes. — Il voyage avec eux. — On le frappe. — Il confesse un officier. — La messe de Pâques dans un champ.....	75
XIV. RENTRÉE EN SAVOIR D'UNE PARTIE DU CLERGÉ. — Modifications apportées au régime par la mort de Robespierre. — Loi trompeuse sur l'exercice du culte. — Les prêtres rentrent nombreux, au printemps de 1795. — Ils sont de nouveau poursuivis. — Le curé de La Muraz pose à ses juges un dilemme embarrassant. — Le diocèse divisé en missions. — Retour de M. Pissard, curé de Cordon. — L'abbé Ducroy aide ses confrères.....	80
XV. AUX ALENTOURS D'ANNECY. SON ARRÊTATION. — Conversion de B. Morand, curé d'Annecy-le-Vieux. — Loi du 25 octobre 1795 contre les prêtres. — Le citoyen Carollé. — L'abbé Ducroy dans les Bourges. — Il administre la femme du procureur syndic Burdoz. — Le missionnaire est arrêté.....	86
XVI. A CHAMBÉRY. PREMIER INTERROGATOIRE. — Les habiles réponses de l'accusé. — La suite des débats est renvoyée au lendemain.....	92

XVII. DEUXIÈME INTERROGATOIRE DU MISÉRICORDIAIRE. — Embarras des juges. — Scène véhémence. — Le jugement est ajourné.	97
XVIII. LE CARNOT. L'ÉVASION. — Les compagnons de captivité du missionnaire. — Il les amuse. — Il trouve un moyen de s'évader. — Patiente préparation. — La fuite.	103
XIX. ARRÊTS D'ÉVASION. — L'époque du Modérantisme. — Le curé de Cordou est saisi à l'auberge. — L'abbé Ducey, arrêté sur la route de Boons, s'échappe en emprisonnant les gendarmes. — Évasion du curé de Cordou.	108
XX. LA SECONDE TERREUR. — Ses décrets. — La journée du 18 fructidor. — Les prêtres sont conduits à la déportation. — Les pourvus sans merci. — Mar. a Ducey dévoué à Magland. — Une nuit mouvementée. — Une courageuse femme, Françoise Thévenet.	115
XXI. LES NOUVELLES VIOLENCES DE LA RÉVOLUTION. — Témoignages contemporains. — Notre missionnaire risque d'être percé d'un coup de baïonnette. — Il fait le plâtrier à Cluses. — Il administre les sacrements en uniforme d'officier. — Les victimes de la déportation.	121
XXII. NOUVEL APÔTOLAT DANS LES ENVIRONS DE GENÈVE. — Chez M <sup>me</sup> de Budry. — Il refuse la clef de la cave à un officier. — Il dîne avec un autre, qu'il divestit. — En costume de gendarme dans un restaurant de Genève.	129
XXIII. FIN DE LA TERREUR. — Les brutalités révolutionnaires. — L'Association du Zèle. — Le mal fait aux émigrés. — L'abbé Ducey fonde une école de latinité. — Il reçoit les soldats en costume de municipal. — Le 19 brumaire.	134
XXIV. FIN DE LA TOURMENTE. — La situation politique. — Serment à la Constitution de l'an VIII. — L'abbé Ruffat, arrêté dans l'église de Cluses. — L'abbé Ducey commence à dire la messe publiquement, les dimanches. — La restauration du culte, à la suite du Concordat. — Belle cérémonie dans l'église de Sallanches.	139
ÉPILOGUE. MAZIS DUCÉY, FONDATEUR DE COLÈGE. — A Sallanches. — A Melin. — Les difficultés. — Transmission de son collège aux Jésuites. — Sa pieuse mort. — Leçon que sa belle vie nous donne.	144

Imp. J. Anst, Anney. — 03-6123



